



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 17 février 2012

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.5, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 10.1, 10.2, 10.3, 10.4, Motion, 4.1. (Le rapport 3.4 a été retiré de l'ordre du jour).

La séance est ouverte à 19h45 et levée à 22h45.

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Eric ALAUZET (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (à partir du rapport 1.1.1), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Christophe LIME (à partir du rapport 1.1.1), M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Busy : M. Philippe SIMONIN Chaleze : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par M. Francis MISSEMER), M. Raymond REYLE (représenté par Mme Jocelyne IWASINTA) Champagny : M. Claude VOIDEY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Chauconne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDRÉOSSO) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.1) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironne : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ (représenté par Mme Danièle GIRARDOT) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1) Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1).

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Bousières : M. Bertrand ASTRIC, M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Champoux : M. Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT, M. Jean-Pierre PROST Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Miserey-Salines : M. Denis JOLY Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Novillars : M. Philippe BELUCHE Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jean-Pierre ISSARTEL Routelle : M. Claude SIMONIN Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thoraise : M. Jean-Michel MÂY Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : D. PARIS

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU, Y.M. DAHOUI, J.J. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, L. HAKKAR (à partir du rapport 1.1.2), V. HINCELIN, S. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.2), C. MICHEL, M. OMOURI (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport 0.1), M.N. SCHOELLER, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. BOTTERON, J.M. ROTH, F. GILLET, C. PREIONI, S. MONLLOR, M. COTTINY, P. BELUCHE, C. OYTANA, J.M. BOUSSET, J.M. MAY.

Mandataires : F. MONNEUR, E. DUMONT, J.P. GOVIGNAUX, N. WEINMAN, J. PANIER, S. WANLIN, J.C. ROY (à partir du rapport 1.1.2), B. CYPRIANI, C. LIME (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.2), N. BODIN, P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), M. LOYAT, J. MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), J.L. FOUSSERET, C. DEVESA, F. LOPEZ, P. GUILLAUME, C. VOIDEY, J.Y. PRALON, D. PARIS, J.M. CAYUELA, G. BAULIEU, B. BOURDAIS, C. BARTHELEY, J.M. FAIVRE, R. DEMESMAY.

Délibération n°2012/001658

Rapport n°4.1 - Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Jean-Claude ROY et Robert STEPOURJINE, Vice-Présidents

Commission : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Inscription budgétaire
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « PCET »
Sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016

Voir document « Annexe au rapport PCET » joint

Résumé :

Depuis 2009, le Grand Besançon et la Ville de Besançon élaborent conjointement leur Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Le présent rapport présente succinctement les enjeux et le programme d'actions du Grand Besançon proposés par grands domaines pour respecter l'engagement pris dans la Convention des Maires : aller au delà des objectifs énergétiques et climatiques européens des « 3x20 » d'ici 2020. Le programme d'actions du PCET s'appuie sur de nombreuses actions menées dans les politiques actuelles ainsi que sur de nouveaux projets, nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Il repose sur trois grands domaines d'intervention :

- **les compétences directes** de l'Agglomération, à savoir l'habitat, les transports, la collecte des déchets et l'aménagement du territoire,
- **l'exemplarité publique** à travers la gestion du patrimoine de la collectivité,
- **l'animation territoriale** pour mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs autour de la thématique énergie-climat.

Les nouveaux projets, financement de la réhabilitation énergétique de l'habitat public et privé et création d'une structure animatrice et mobilisatrice des acteurs grands bisontins autour des thématiques énergie-climat, seront intégrés au PPIF 2012-2016. Le programme d'actions proposé permettrait d'atteindre en 2014 la moitié du rythme nécessaire au respect des objectifs de 2020.

I. Rappel du contexte et des enjeux

En 2007, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'est engagée à élaborer et mettre en œuvre son Plan Climat Energie Territorial à l'échelle du territoire grand bisontin à l'horizon 2012. Le pilotage du PCET et la construction du programme d'actions est faite de manière conjointe et coordonnée avec la Ville de Besançon pour assurer une meilleure cohérence entre les collectivités. Cet engagement permet de répondre, d'une part, aux exigences réglementaires de la loi Grenelle 2 qui rend obligatoire l'élaboration de Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants et, d'autre part, de satisfaire l'engagement pris par le Grand Besançon dans la Convention des Maires de dépasser les objectifs européens des « 3 x 20 » sur le territoire à l'horizon 2020 (- 20 % d'émissions de GES par rapport à 1990, - 20 % de consommations d'énergie, + 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie). Le PCET vise l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre induites par les activités locales, l'adaptation au changement climatique et la prévention de toute vulnérabilité supplémentaire du territoire face aux manifestations du changement climatique.

L'élaboration du Plan Climat Energie Territorial s'inscrit en lien avec l'Agenda 21 dans une démarche de concertation et de participation des acteurs territoriaux. De la même façon, la mise en place du PCET est en cohérence avec les grands axes d'évaluation de la démarche nationale ADEME de labellisation de notre politique énergétique énergie-climat « Cit'ergie ».

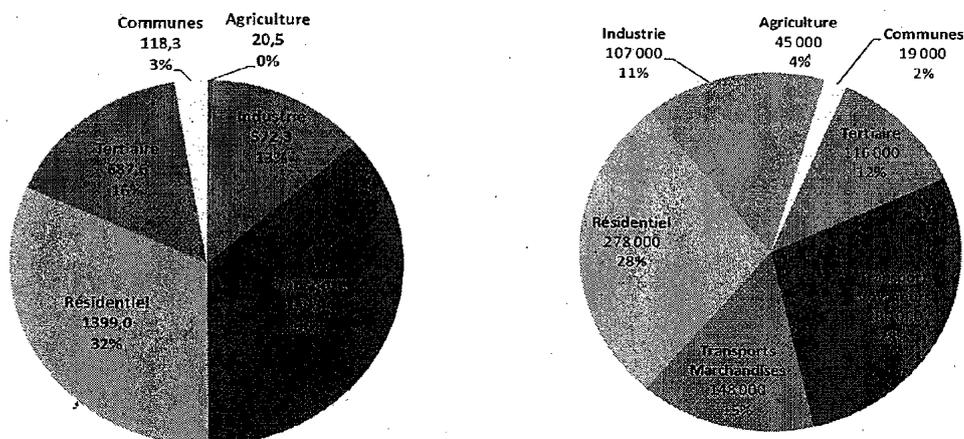
Selon l'article L.122-1-12 du Code de l'urbanisme, créé par la Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) doit prendre en compte le PCET.

*Délibération du Conseil de Communauté du vendredi 17 février 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

2/15

II. Diagnostic territorial

La première phase du PCET a permis d'établir le diagnostic des consommations d'énergie (toutes énergies confondues) et des émissions de gaz à effet de serre du territoire grand bisontin.



Répartition annuelle des consommations d'énergie en GWh (à gauche) et des émissions (à droite) par secteur (exprimées en tonnes équivalent CO₂) Sources : ATMO et Energies Demain 2010

Le territoire de l'Agglomération du Grand Besançon consomme 4 400 GWh et émet 1 000 000 tonnes équivalent CO₂ annuellement. Les 2 secteurs les plus consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre sont les transports et l'habitat.

Les objectifs chiffrés du PCET

Les objectifs fixés **pour 2020** par rapport aux consommations et émissions du territoire de 2005 afin de respecter les 3 x 20 sont de :

- - 900 GWh/an,
- - 200 000 tonnes équivalent CO₂/an,
- + 500 GWh de production d'énergie renouvelable/an.

III. Programme d'actions

Partant de ce constat, le programme d'actions 2012-2014 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon porte sur les domaines où elle peut être influente : ses compétences d'aménagement du territoire (logements, transport, aménagement du territoire, production énergétique et gestion des flux de déchets), son patrimoine, ainsi que l'animation et la mobilisation des acteurs de son territoire (communes, entreprises, particuliers...).

Ainsi, les priorités du Plan Climat Energie du Grand Besançon se posent selon les moyens suivants :

- **une volonté forte et ambitieuse d'intégration des critères énergétiques dans les politiques du logement** pour permettre une réduction des consommations dans l'ensemble du parc : logements sociaux publics, copropriétés, propriétaires individuels et locataires avec une action marquée pour les ménages en situation de précarité énergétique,
- **l'articulation des politiques transports** et d'une gestion de la circulation en centre-ville permettant de **favoriser l'intermodalité** et d'optimiser l'usage du tramway,
- la mise en place des outils pour la conduite des politiques Energies-Climat sur le territoire, et en particulier d'une **Agence Locale de l'Energie**.

A/ Agir sur les domaines de compétences du Grand Besançon

1. L'habitat

a/ Impact de l'habitat sur le territoire

Le secteur de l'habitat représente près de 40 % des consommations énergétiques et 28 % des émissions de CO₂ du territoire.

b/ Action du Grand Besançon

L'action principale sera de subventionner la rénovation énergétique des parcs privé et public notamment pour lutter contre la précarité énergétique. Plus largement, la mise en place de critères de performance énergétique sera étudiée dans la définition des modalités d'attribution des subventions. Ces actions seront menées en concertation avec les acteurs techniques intervenant sur ces domaines et en complément des programmes existants (Habiter mieux...).

c/ Résultat attendu

Pour atteindre progressivement (linéairement) les objectifs 2020, il faudrait, d'ici 2014, réduire les consommations annuelles du secteur de 91 GWh. Le plan d'actions proposé permet d'atteindre en 2014 une économie annuelle de 45 GWh, soit la moitié du « rythme 3x20 ». Il s'agit donc d'un premier programme à amplifier après 2015 pour atteindre l'objectif.

2. Les transports de voyageurs

a/ Impact des transports sur le territoire

Le secteur des transports (marchandises et transports individuels et collectifs) est responsable de 43 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. La part des transports de voyageurs est responsable de 28 % des émissions de GES (et 19 % des consommations énergétiques).

b/ Action du Grand Besançon

L'enjeu principal du PCET dans les transports consistera à mettre en cohérence et articuler une stratégie de déplacement autour du tramway et du réseau Ginko pour favoriser le report modal à travers différentes actions clés : développer les modes alternatifs à la voiture particulière, modifier l'offre de stationnement, favoriser l'adoption de nouvelles pratiques (vélo, Autocité, covoiturage...) et proposer un conseil efficace et adapté pour coordonner le tout.

c/ Résultat attendu

L'objectif de réduction en 2020 est de réduire de - 20 % les émissions de gaz à effet de serre annuelles, soit une réduction de 56 000 tonnes équivalent CO₂. Le Grand Besançon et ses partenaires devront mettre en œuvre une articulation cohérente entre le tramway, les politiques sur l'intermodalité et le stationnement prévus dans le cadre du PDU (scénario le plus optimiste). Parallèlement, les directives européennes et le Grenelle fixent des objectifs ambitieux d'amélioration technologique sur les émissions des moteurs. On estime que l'effet conjugué de ces deux politiques, locale et nationale, permettrait d'atteindre - 15 % des - 20 % d'émissions de gaz à effet de serre constituant l'objectif 2020.

3. La production énergétique et la gestion des flux

Cette thématique du plan d'actions comprend la production d'énergie d'origine renouvelable et la gestion des différents flux (déchets, eau, assainissement...).

a/ La production énergétique

Action du Grand Besançon

Une zone de développement éolien est actuellement à l'étude sur le territoire élargi du Grand Besançon, au nord de l'agglomération. Des installations sur le patrimoine bâti communautaire (Cité des Arts, dépôt de bus de Planoise...), ainsi qu'une aide aux communes pour le développement des énergies renouvelables sont prévues dans le programme d'actions d'ici 2014 pour nous permettre d'approcher notre objectif en 2020. Le Grand Besançon prévoit également un travail d'étude permettant de connaître la ressource et d'organiser l'approvisionnement local en bois-énergie.

Objectifs du Grand Besançon et résultat attendu

L'objectif est de tripler la production actuelle d'énergie renouvelable sur le territoire en passant de 285 à 775 GWh/an d'ici à 2020 pour respecter la cadence des « 3x20 ». Le Grand Besançon ne dispose pas des leviers d'action directs pour la réalisation de cet objectif : il y contribue donc par l'exemplarité publique et des actions favorisant la structuration locale des filières sur l'éolien et le bois-énergie.

b/ La gestion des flux de déchets

Action du Grand Besançon

Après une première phase de test, la redevance incitative entrera en vigueur dès septembre 2012. Une période d'accompagnement et de sensibilisation de la population est prévue jusqu'en 2013. En parallèle, le SYBERT est en charge de développer un Plan de Prévention des Déchets (développement du compostage, favoriser le réemploi des objets...). Dans cette même période, les installations de traitement seront optimisées de façon à éviter au maximum le transport des déchets.

Objectifs du Grand Besançon et résultat attendu

La mise en place d'une redevance incitative vise à réduire des déchets résiduels de 35 % en habitat pavillonnaire et 12 % en habitat collectif d'ici 2014, ce qui contribue aux objectifs du 3x20.

4. L'aménagement du territoire

Les critères environnementaux et notamment énergétiques seront dorénavant systématiquement intégrés aux zones d'aménagement économique de l'agglomération. Des études de faisabilité viseront à requalifier les ZAE existantes en fonction de ces critères.

B/ L'exemplarité publique

1. La gestion du patrimoine

Le patrimoine des collectivités (Agglomération et communes) représente une part faible (entre 2 et 5 %) des émissions de gaz à effet de serre du territoire. En lien avec la démarche nationale ADEME de labellisation de notre politique énergétique énergie-climat « Cit'ergie », le PCET renforce la nécessité d'établir un travail de diagnostic et un programme d'actions sur le patrimoine de l'Agglomération pour augmenter le confort des utilisateurs et diminuer l'impact direct de la collectivité. De ce fait, des actions d'efficacité énergétique pour réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments (La City et la pépinière d'entreprises de Palente) et de suivi (Temis innovation et future Cité des Arts), seront mises en place. Des installations solaires photovoltaïques seront développées sur le patrimoine de l'Agglomération, un premier projet est à l'étude sur le dépôt de bus de Planoise.

C/ Animer et assurer la mise en relation et la cohérence du territoire

1. L'animation et la mobilisation des acteurs

Les acteurs socio-économiques du territoire représentent près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques sur lesquelles le Grand Besançon n'a pas de leviers directs. A ce titre, la Communauté d'Agglomération a un rôle fondamental à jouer pour conseiller, accompagner et animer les acteurs territoriaux (entreprises, associations, communes, particuliers...) pour atteindre l'objectif des 3x20 afin d'assurer la cohérence des différentes démarches éparses.

C'est pourquoi le PCET prévoit la création d'une Agence Locale de l'Energie comme guichet unique et chef de file sur les thématiques de l'énergie et du climat pour agir auprès de l'ensemble des acteurs socio-économiques et habitants du territoire. Elle a pour rôle de fédérer, mobiliser et animer pour l'atteinte de l'objectif 3x20. Cette structure poursuit trois objectifs :

- faire de l'énergie une problématique à part entière pour atteindre les 3x20,
- rassembler les démarches existantes du territoire au sein d'un guichet unique et moteur,
- centraliser les compétences énergie-climat et démultiplier les actions existantes.

L'ALE s'appuiera et fera le lien entre les actions menées par les structures existantes (Espace Info Energie, Habitat et Développement local, Chambres consulaires, collectivités...). Organisme autonome ou adossé à une structure existante, elle reprendra un certain nombre de missions et les démultipliera : conseil énergétique aux communes, aux particuliers, aux copropriétés, mise en réseau des acteurs économiques du territoire... Elle devra notamment combler les manques identifiés sur notre territoire : actions coordonnées pour l'amélioration énergétique dans les copropriétés, animation, sensibilisation et accompagnement des personnes en situation de précarité énergétique, mise en réseau entre les entreprises...

Cette ALE, chef de file de l'atteinte des 3x20 sur le territoire, doit être pilotée par les collectivités (Grand Besançon, Ville de Besançon, communes, Conseil Général, Régional...), les acteurs socio-économiques directement intéressés (filiales du bâtiment notamment), avec le concours de l'ADEME et autres experts du climat et de l'énergie. Son financement doit également être partagé.

L'action proposée en validation dans le cadre de ce PCET est d'embaucher une personne durant 8 à 10 mois en 2012 pour travailler sur la préfiguration de l'ALE. Il s'agit de :

- consulter les acteurs à impliquer,
- préciser les missions et identifier les moyens humains nécessaires,
- monter le plan de financement,
- étudier les portages : structure autonome ou adossée à un organisme existant,
- préparer le lancement de l'Agence en fin d'année 2012.

2. Charte d'engagement des acteurs socio-économiques

Après l'adoption du projet en Conseil Communautaire, sera organisé un temps particulier de présentation du programme d'actions aux acteurs socio-économiques (communes, grand public, entreprises, associations, fédérations, structures publiques...).

A cette occasion, les acteurs engagés, c'est-à-dire ceux qui ont mis ou vont mettre en œuvre des actions permettant de contribuer à atteindre les objectifs 3x20, seront conviés à signer la charte d'engagement du territoire au PCET grand bisontin. La charte devient ainsi un moyen fort pour fédérer l'ensemble des acteurs engagés aux côtés du Grand Besançon et de la Ville.

Par la signature de la charte, les acteurs socio-économiques s'engagent à :

- mettre en œuvre des actions individuelles permettant au moins d'agir sur un des domaines suivants : l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la réduction des gaz à effet de serre,
- participer à une journée d'information et d'échanges d'expériences, organisée chaque année par le Grand Besançon et la Ville,
- faire connaître le PCET auprès des membres de leur organisation (salariés, bénéficiaires, adhérents, partenaire...),
- informer le Grand Besançon et la Ville de Besançon sur l'état des actions menées, de manière à permettre le pilotage actualisé et coordonné des initiatives et outils déployés en faveur de l'atténuation et de l'adaptation du territoire aux changements climatiques.

La charte s'adresse à tout acteur, entreprise, industrie, association, collectivité, chambre consulaire, fédération professionnelle, agence, commerçant, particulier.... Le siège social des acteurs socio-économiques et le lieu de résidence des particuliers sont nécessairement localisés dans l'une des 59 communes du Grand Besançon.

L'adhésion à la charte est faite par période d'une année, renouvelée par tacite reconduction, tant que le signataire réalise ou met en œuvre les actions pour lesquelles il s'est engagé.

L'ensemble de ces initiatives constituera le programme d'actions propre aux acteurs du territoire grand bisontin et viendra compléter ceux du Grand Besançon et de la Ville de Besançon.

Les signataires de la charte prendront également l'engagement d'inscrire et de rendre visibles leurs actions concrètes grâce à la plateforme 3x20.org du projet REVE d'Avenir dans lequel la Ville de Besançon et l'Agglomération sont engagées. La quantification réelle des actions au regard des 3x20 se fera à travers la plateforme et le suivi grâce à la journée et aux temps d'échange organisés dans l'année par le Grand Besançon.

A ce jour, plus de 40 acteurs du territoire sont prêts à signer la charte d'engagement. La signature sera organisée au cours du 1^{er} semestre 2012, après la validation des programmes d'actions du Grand Besançon et de la Ville de Besançon.

IV. Eléments budgétaires pour le financement du programme d'actions

Une part importante des actions reprises dans le programme d'actions du PCET sont menées dans le cadre des politiques actuelles et étaient déjà budgétées dans le PPIF voté en mars 2011. Il s'agit de :

- la mise en œuvre du tramway et l'optimisation du réseau Ginko,
- l'intégration de critères environnementaux dans le développement des zones d'activité,
- la stratégie de gestion durable des déchets,
- le développement des énergies renouvelables sur le territoire,
- la sensibilisation des acteurs territoriaux sur les thématiques énergie-climat,
- etc.

Cependant, l'atteinte des objectifs du PCET nécessite des actions nouvelles dont les budgets seront intégrés au PPIF sur 2012-2014 :

- 3 300 000 € de subvention pour la rénovation énergétique de 1 000 logements des parcs privé et public :
 - 3 000 000 € d'investissement sur 3 ans,
 - 300 000 € de fonctionnement sur 3 ans pour instruire et suivre les dossiers,
- 175 000 € pour financer l'Agence Locale de l'Energie et les missions d'animation qu'elle remplira auprès des communes, particuliers, copropriétés et autres acteurs :
 - 15 000 € de subvention en 2012 pour la création de la structure,
 - 80 000 € de subvention en 2013,
 - 80 000 € de subvention en 2014,

En termes de ressources humaines, le PCET nécessite :

- un ETP durant 8 à 10 mois pour étudier la faisabilité de l'Agence Locale de l'Energie,
- un ETP pour mettre en place un Conseil en Mobilité (obligation de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) qui impose à l'autorité compétente pour l'organisation des transports publics la mise en place dans toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants d'un service d'informations multimodal pour les usagers).

V. Résultats attendus grâce au PCET pour l'atteinte des 3x20

En conclusion, le Plan Climat Energie Territorial 2012-2014 du Grand Besançon est une première étape vers l'objectif européen des « 3x20 » pour relever les défis énergétiques et climatiques qui s'imposent à nous et respecter les objectifs que s'est fixé le Grand Besançon d'ici 2020 :

- en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de consommations énergétiques : le programme d'actions permet d'agir sur les deux secteurs les plus émissifs (56 % des émissions sont liées au transport et à l'habitat) et d'entrer dans le rythme des 3x20. Il positionne également le Grand Besançon en animateur sur les secteurs d'activité sur lesquels il dispose de moins de leviers d'actions,
- en matière de développement des énergies renouvelables : le programme d'action permet une exemplarité sur le patrimoine public et pose les bases de réflexion et d'étude nécessaires à l'action.

Le plan d'action proposé à l'horizon 2014, s'il est poursuivi au même rythme par la suite, permettrait d'atteindre en 2020 une réduction globale des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre de 10 %, soit la moitié de l'objectif 3x20 :

- une réduction d'environ 10 % des consommations énergétiques dans le secteur de l'habitat,
- une réduction de l'ordre de 10 % à 20 % des consommations du secteur des transports,
- la mise en route d'une Agence Locale de l'Energie permettant d'impulser la dynamique 3x20 auprès des acteurs socio-économiques du territoire.

Ce premier PCET ne peut répondre à tous les besoins tant les objectifs du 3x20 sont ambitieux, mais il définit une stratégie :

- de continuité, en s'appuyant et en renforçant en premier lieu les actions déjà en place et efficaces,
- ambitieuse, en définissant les champs prioritaires (habitat, transports, animation territoriale),
- pérenne, en structurant une organisation et des moyens qui permettront un second « saut » d'échelle après 2014 pour définitivement amener le territoire sur la trajectoire des 3x20.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur les éléments du PCET présentés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la charte d'engagement avec les acteurs socio-économiques.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT



Reçu le 24 FEV. 2012

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107
Contre : 0
Abstention : 0

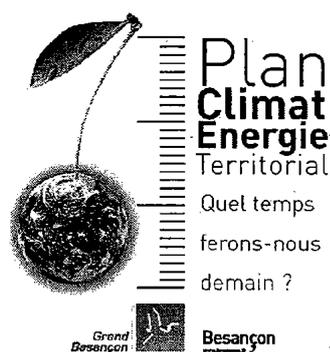
Délibération du Conseil de Communauté du vendredi 17 février 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

8/15

Légende		Actions VILLE de Besançon		Actions Grand Besançon ou copilotage Ville - Agglomération		Programme d'actions du PCET 2012-2014			
Levier d'action	Axe	Bilan territorial grand Besançon besoins des émissions de GES et des consommations d'énergie	Objectifs "3x20" en 2020	Part de l'objectif "3x20" atteinte grâce au plans d'actions Ville - Agglo	Orientation stratégique	Libellé actions	Ville Agglo	Missions ALE	Résultats attendus en 2014
Une politique d'aménagement pour un territoire sobre en carbone, efficient et autonome en énergie	Logement	1375 GWh/an 270 000 teq CO2	- 275 GWh/an - 54 000 teq CO2/an	Entre 40 et 50% des objectifs 3x20	Renforcer les subventions de l'agglomération et mobiliser le Fond d'Aide à la Rénovation Thermique pour lutter contre la précarité énergétique	Renforcer les subventions de l'agglomération et mobiliser le Fond d'Aide à la Rénovation Thermique pour lutter contre la précarité énergétique	X		320 opérations de rénovation intermédiaires soit 25% d'économies d'énergie (remplacement des fenêtres, installation d'un chauffe-eau solaire...) 110 opérations lourdes soit 50% d'économies d'énergie (isolation des combles, changement du système de chauffage...)
		soit 28% des émissions GES			Identifier et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique	Identifier et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique	X		
					Informier, conseiller et inciter à la réhabilitation énergétique de l'ensemble du parc privé	Sensibiliser, informer et Conseiller les ménages et les copropriétés	X	Mission ALE	2000 conseils approfondis 50% passage à l'acte 150 logements rénovés
					Inciter à la réhabilitation énergétique du parc social	Mettre à disposition du matériel de diagnostic (Wattmètre et Caméra infrarouge)	X	Mission ALE	1000 subventions
					Inciter à la réhabilitation énergétique du parc social	Soutenir financièrement les travaux d'amélioration de l'isolation des logements du parc privé	X		600 logements bénéficiant d'une rénovation énergétique
					Développer l'offre de transport en commun en articulant autour du futur projet du tramway	Mettre en œuvre le tramway	X		50 000 voyageurs/jour (en 2016)
					Agir sur l'offre de stationnement et la régulation du trafic en ville pour favoriser le report modal	Proposer une carte de transport unique favorisant l'intermodalité	X		Engager la réflexion autour d'un groupe de travail
					Sur le transport de voyageurs: 1085 GWh/an 280 000 teq CO2 28% des émissions GES	Rendre plus efficient le réseau GINKO	X		Réalisation du site propre gare-centrus Création de la halle d'Ecole-Valentin
					1595 GWh/an 430 000 teq CO2 43% des émissions GES	Développer de nouvelles haltes ferroviaires sur l'Agglomération grand bisontine	X		Etudes réalisées pour les haltes des Portes de Vesoul et Miserey-Salines
					dont part du transport de voyageurs: 1085 GWh/an 280 000 teq CO2 28% des émissions GES	Déployer une réglementation globale du stationnement en centre-ville élargi	X		
						Mettre en œuvre de nouveaux parking-relais	X		1530 places (soit 900 places supplémentaires par rapport à 2011)
					Développer les modes doux au cœur de la Ville et des communes	Développer les modes doux dans la Ville de Besançon	X		
					Entre 40 et 50% des objectifs 3x20	Développer l'usage du vélo dans toutes les communes de l'Agglomération	X		12 km de pistes cyclables supplémentaires
						Développer l'usage partagé de la voiture à travers Autocité	X		
					Favoriser l'adoption de nouvelles pratiques de déplacement par les usagers	Promouvoir le co-voiturage dans le Grand Besançon	X		200 inscrits sur la plateforme de covoiturage
						Développer le conseil en mobilité, promouvoir les PDE, le covoiturage et l'autopariage, sensibiliser les publics scolaires	X	Mission ALE?	Création du poste de conseiller en mobilité Mise en place et suivi de 6 nouveaux PDE
					Améliorer l'efficacité énergétique de la logistique urbaine	Créer un pôle de conduite rationnelle	X		
						implanter des bornes de recharges pour véhicules électriques sur l'espace public	X		
						Faire évoluer les pratiques de livraisons en centre ville	X		

Programme d'actions du PCET 2012-2014								
Légende	Actions VILLE de Besançon	Actions Grand Besançon ou copilotage Ville - Agglomération	Orientation stratégique	Libellé actions	Ville	Agglo		
Levier d'action	Axe	Part de l'objectif "3x20" atteinte grâce au plans d'actions Ville - Agglo	Orientation stratégique	Libellé actions	Ville	Agglo	Missions ALE	Résultats attendus en 2014
			Commaire les contenus énergétiques climat sur le territoire	Mettre en place un programme d'étude sur l'adaptation et la vulnérabilité énergétique face au changement climatique	X	X		Engager la réflexion autour d'un groupe de travail Mettre en place des actions d'adaptation
	Aménagement du territoire			Réaliser une étude relative à la requalification des ZAE		X		Valorisation du foncier existant Réhabilitation d'anciens bâtiments
			Aménager le territoire de façon plus durable	Développer les démarches d'Approche Environnementale de l'Urbanisme et de performance énergétique des bâtiments dans les nouvelles zones d'activités économiques		X		Diminution des consommations énergétiques Certification environnementale des zones et bâtiments
			Réduire la production de déchets	Réaliser des quartiers durables, sobres en énergie dans toutes les nouvelles zones d'aménagement	X			
				Poursuivre la stratégie globale de gestion durable des déchets		X		Réduction des déchets de 35% en habitat individuel et 12% en collectif
			Développer le territoire en énergie de manière durable	Augmenter la part d'énergie renouvelable sur le chauffage urbain et inciter à la maîtrise de l'énergie	X			
	Production énergétique et gestion des flux	500 GWh/an		Identifier la ressource et contribuer à la structuration de la filière bois-énergie locale		X		Création d'une nouvelle chaufferie bois communale (hors Besançon) Mobiliser 10 000 tonnes de bois local (territoire grand besonin) pour la chaufferie de Planoise
		2 à 3%	Optimiser les procédés et les rendements des réseaux d'eau potable et d'assainissement pour réduire les consommations	Etudier la pertinence et mettre en place une Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) sur le territoire	X			Depôt du dossier de ZDE en préfecture pour mise en oeuvre
				Améliorer le rendement du réseau d'eau potable		X		
				Optimiser les procédés d'assainissement et valoriser le biogaz et développer la mission pédagogique	X			

Légende		Actions VILLE de Besançon		Actions Grand Besançon ou pilotage Ville - Agglomération		Programme d'actions du PCET 2012-2014				
Levier d'action	Axe	Bilan territorial grand bisontin des émissions de GES et des consommations d'énergie	Objectifs "3x20" en 2020	Part de l'objectif "3x20" atteinte grâce au plans d'actions Ville - Agglo	Orientation stratégique	Libellés actions	Ville	Agglo	Missions ALE	Résultats attendus en 2014
Animation et gouvernance du PCET	Animation et Mobilisation des acteurs territoriaux	1280 GWh/an (tertiaire, industrie, agriculture) 298 000 t eq CO2	-256 GWh/an -53 800 t eq CO2		Agir auprès des communes du Grand Besançon	Proposer une boîte à outils aux communes pour l'élaboration de leur propre PCET	X	X	Mission ALE	3 plans d'actions communaux adoptés
						Mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP) pour les 58 communes de l'agglomération	X	X	Mission ALE	25 communes engagées dans la démarche CEP
						Soutenir financièrement la réhabilitation énergétique et les installations solaires sur les bâtiments des communes de l'Agglomération	X	X		Economie d'énergie de 40 MWh/an Production d'énergie renouvelable de 20 MWh/an
						Poursuivre le programme d'éducation et de sensibilisation à la sobriété énergétique auprès du grand public et des structures périscolaires	X	X		Soutien financier de 10 projets d'éducation à la sobriété énergétique
						Coopérer, communiquer sur le territoire et vers l'extérieur	X	X		Mise en place de la mascotte comme charte graphique du PCET et AG21 Campagne de sensibilisation pour inciter au changement de comportement
						Poursuivre la coopération contre le changement climatique et pour la sobriété énergétique	X	X		Respecter les 10 engagements pris pour la Convention des Maires Faire inscrire les signataires du PCET sur la plateforme 3x20.org
						Etendre l'opération des « Familles actives pour le climat »	X	X	Mission ALE	200 nouvelles familles inscrites
						Identifier et favoriser les pratiques innovantes et l'implantation de nouveaux acteurs économiques liés à l'environnement	X	X		Développer de nouvelles activités économiques liées à l'environnement
						Participer à la création d'un cluster éco-chantier du bâtiment et des travaux publics	X	X		Développer la filière de la construction et de l'aménagement durable territorial
						Mettre en œuvre une pépinière d'entreprises en maraîchage bio	X	X		3 porteurs de projet accueillis au sein de la pépinière
						Mobiliser les acteurs socio-économiques sur les questions énergies-climat	X	X	Mission ALE	60 nouveaux adhérents à la Charte du PCET (2012) Mesurer une baisse de 10% des consommations d'énergie des signataires
						Poursuivre l'engagement des commerçants dans une charte Commerce éco citoyen	X	X		Embaucher une personne pour la phase de préfiguration 2012 Création de l'ALE
						Mettre en œuvre le PCET				Créer une Agence locale de l'Energie (ALE)
Mise en œuvre					Suivre et évaluer le PCET	Créer un organisme de "tiers-financement" sur les actions de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	X	X		1ère opération engagée
						Poursuivre le processus de labellisation Citergie pour évaluer la progression des deux collectivités	X	X		Obtention du label Citergie pour 2012 Mise en place et suivi des actions 2014
						Adopter et développer une approche en coût global	X	X		Créer un groupe de travail 2012 Tester l'approche en coût global sur trois projets 2014



Charte d'engagement des acteurs socio-économiques

Contexte

En 2008, le Grand Besançon et la Ville de Besançon ont signé la Convention des Maires. Engagés aux côtés de près de 3 000 autres villes ou territoires signataires, les 2 collectivités ont décidé de mettre en place les outils nécessaires pour dépasser les objectifs européens dès 3x20, à savoir :

- réduire de plus de 20 % les émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 1990),
- améliorer de plus de 20 % l'efficacité énergétique,
- porter à plus de 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale.

Derrière ces objectifs chiffrés et concrets, c'est aussi celui de la réduction de la vulnérabilité énergétique et climatique du territoire qui est poursuivi, dans le respect des principes du développement durable.

Sur le territoire du Grand Besançon, parvenir à ces résultats ambitieux nécessite non seulement de consolider les nombreuses initiatives existantes, mais aussi de diffuser les enjeux et d'élargir le champ d'action pour l'énergie et le climat au plus grand nombre d'acteurs et d'habitants possibles, afin qu'ils agissent, chacun à leur échelle et selon leur potentiel.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique concernent chacun d'entre nous...

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET), élaboré et animé par le Grand Besançon et la Ville de Besançon, est la traduction de cette prise de conscience. Il constitue en effet un projet de territoire qui doit mobiliser les acteurs locaux; bien au-delà des seules collectivités.

Seules 25 % des émissions relèvent de la responsabilité directe des collectivités territoriales, au travers du patrimoine qu'elles gèrent (2 à 5 %) et des politiques publiques qu'elles pilotent (environ 20 %).

Le reste, soit 75 %, relève du comportement et des choix des particuliers et des entreprises.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre le changement climatique reposent donc sur la mobilisation conjointe des pouvoirs publics, des particuliers et de l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire, dans les domaines du transport, de l'urbanisme, du bâtiment, de l'habitat, de l'énergie et de l'industrie, mais aussi des services.

Statuts des signataires de la Charte

Tout acteur du territoire qui met en place une action permettant de répondre aux objectifs fixés dans la Charte peut signer la Charte :

- toute personne morale : entreprises, industries, associations, collectivités, chambres consulaires, fédérations professionnelles, agences, commerçants... Ces organismes doivent avoir leur siège social dans l'une des communes du Grand Besançon, ou, à défaut, faire signer leur sous-traitant ou filiale locale ;
- des particuliers résidant sur le territoire du Grand Besançon.

L'engagement partagé...

La Charte du PCET constitue un socle d'engagement commun : elle vise à créer de nouvelles coopérations qui seront soutenues et mises en valeur par une animation permanente des collectivités.

Des acteurs du territoire

Dans le cadre du PCET, les acteurs du territoire, signataires de la Charte s'engagent à :

- mettre en œuvre des actions individuelles (au sein de leur propre organisation) ou collectives (en lien avec d'autres partenaires publics ou privés). Ces actions, renseignées dans une fiche annexée à la présente charte, doivent concourir à atteindre les objectifs des 3x20,

Rejoignent de fait les objectifs du PCET et donnent accès à la Charte :

- les démarches de diagnostic (bilan carbone, thermographie...), d'études de faisabilité ou d'opportunité sur des actions concourant aux objectifs précités,
 - les actions ayant des effets internes directs en matière de développement des énergies renouvelables, de maîtrise des consommations énergétiques, de limitation/rationalisation des déplacements,
 - les actions de sensibilisation, d'information, de formation ayant pour objectif de faire évoluer les comportements des salariés, membres ou clients (par exemple, les plans de déplacement d'entreprises, la mise en place de critères dans les politiques d'achat...).
- effectuer ou démarrer cette action dans l'année suivant la signature, à l'exception des actions spécifiques nécessitant plusieurs années de mise en place,
 - renseigner la plateforme 3x20, (<http://www.3x20.org>), mise en œuvre dans le cadre du projet européen « REVE d'Avenir », qui constitue un outil cartographique de suivi et de mesure des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou d'adaptation au changement climatique,
 - informer de façon régulière le Grand Besançon et la Ville de Besançon des actions qu'ils mènent, afin de permettre un pilotage actualisé et coordonné des initiatives et outils déployés en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique sur le territoire,
 - participer à une journée annuelle d'échange entre partenaires du PCET organisée par le Grand Besançon et la Ville de Besançon. Cette journée constitue un lieu de débat et de partage de connaissances et permettra aux signataires d'échanger sur leurs actions partenariales en cours ou à engager,
 - faire connaître le PCET (ses objectifs, son fonctionnement, ses résultats) au sein de leur propre organisation et auprès des publics, membres, partenaires de leur organisation. Dans la mesure du possible, parrainer de nouveaux partenaires signataires de la Charte d'engagement.

Et des collectivités

Le Grand Besançon et la Ville de Besançon s'engagent à contribuer, dans le cadre du champ de leurs compétences, aux objectifs du PCET.

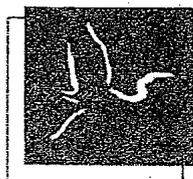
De plus, les collectivités s'engagent à mener une animation du PCET permettant notamment :

- de communiquer sur la Charte, sur ses signataires et leurs actions, de manière à valoriser leur engagement et à créer des liens entre leurs actions et les habitants, salariés, acteurs du territoire,
- d'organiser une journée annuelle pour les signataires qui soit un temps d'échange sur l'évolution du cadre territorial, national, européen de leurs actions et sur les pratiques qu'eux-mêmes et les collectivités y déploient,
- d'animer les instances de pilotage de la Charte de manière à nourrir et à structurer les échanges entre les partenaires signataires et la collectivité territoriale,
- d'être des relais d'informations et d'orientation sur ces thématiques.

Durée de l'engagement

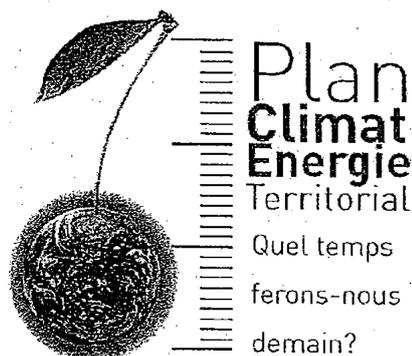
La durée d'engagement des signataires de la Charte est d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sans formalité, tant que le signataire réalise ou met en œuvre la/les action(s) qu'il s'est engagé à conduire. Toute nouvelle action proposée peut être acceptée en cours d'année, sous réserve de validation par les instances délibérantes du Grand Besançon et de la Ville de Besançon.

**Grand
Besançon**



Ville de
Besançon

Plans Climat-Energie Territoriaux de la Ville de Besançon et du Grand Besançon

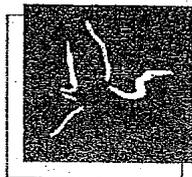


Annexe au rapport PCET

**Fiches actions pilotées par le Grand Besançon
et**

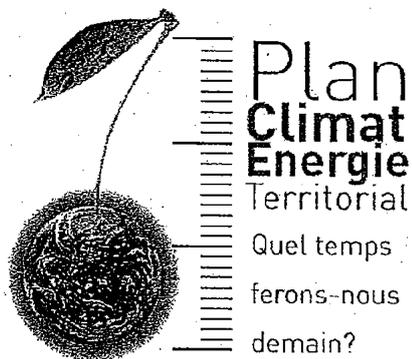
**Fiches actions pilotées conjointement
par le Grand Besançon et la Ville de Besançon**

*Grand
Besançon*

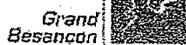


Ville de
Besançon

Plans Climat-Energie Territoriaux de la Ville de Besançon et du Grand Besançon



AXE I. LOGEMENT



FICHE ACTION
LOG 1.1

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe	Logement
Orientation stratégique	1. Lutter contre la précarité énergétique

RENFORCER LES SUBVENTIONS DE L'AGGLOMERATION ET MOBILISER LE FOND D'AIDE A LA RENOVATION THERMIQUE POUR LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

PROGRAMME

PCET Ville Cit'ergie Ville PCET Agglo **X** Cit'ergie Agglo Version **2** Dernière modification 01/12/11

CONTEXTE et ENJEUX

La précarité énergétique désigne la difficulté pour un foyer à payer ses factures en énergies (principalement en chauffage) pour son logement et à satisfaire ainsi l'un de ses besoins primaires. Les situations de précarité énergétique sont définies usuellement lorsque les dépenses énergétiques pour le logement représentent plus de 10% des revenus des ménages.

Au niveau national le comité stratégique du « Plan Bâtiment Grenelle » estime que 13% des ménages français sont dans cette situation. Cette augmentation du nombre de personnes en situation de précarité est par ailleurs liée à l'augmentation du coût des énergies par les fournisseurs. Malheureusement, cette situation va continuer à se détériorer dans les années à venir dans un contexte de renchérissement du prix des énergies.

Il semble donc indispensable de coupler cet enjeu social aux enjeux environnementaux du PCET du Grand Besançon et de la Ville de Besançon.

Une dynamique de financement d'opérations d'amélioration de la performance énergétique auprès des ménages les plus défavorisés est déjà en place sur le territoire de l'Agglomération.

L'OPAH du Grand Besançon, à travers l'opérateur « Habitat et Développement » a déjà permis de déclencher 133 travaux sur le volet « Energie » entre Avril 2009 et Avril 2011. Le Grand Besançon n'a néanmoins abondé que 5 projets dans le cadre de ces opérations.

Ces actions doivent désormais être renforcées et élargies :

- En augmentant le nombre d'opérations annuelles ;
- En améliorant le niveau de subvention global afin de favoriser le passage à l'acte chez les ménages les plus défavorisés ;
- En mettant en place un dispositif financier complet permettant aux ménages de disposer de l'avance des aides aux travaux (sur présentation du devis) ;
- En ciblant autant les propriétaires occupants que les propriétaires bailleurs dont les locataires sont dans les situations de précarité les plus critiques.
- En permettant la réalisation d'opérations intermédiaires (>25% d'économies d'énergies) et lourdes (>50% d'économies d'énergies)

Le renforcement de cette action pour lutter contre la précarité énergétique doit passer alors par un abondement des aides de l'ANAH et par la mise en place d'un dispositif d'animation (OPAH, PIG Habiter Mieux...). Cet abondement permettra également de solliciter au mieux le nouveau dispositif « Habiter Mieux » de l'ANAH financé par le Fond d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) et spécifiquement fléché pour cette problématique.

CONTENU DE L'ACTION

Le déploiement du dispositif devra s'appuyer sur une étude technico-économique visant à préciser :

- Les bouquets de travaux à cibler et le montant des devis associés
- Les taux de subventions à cibler pour favoriser le passage à l'acte des ménages les plus défavorisés

Le montage d'un dispositif financier et de la boîte à outil à proposer aux ménages : avance des montants des travaux sur présentation du devis, partenariat avec les organismes bancaires pour l'accès au prêt, articulation possible avec le fond de garantie « Cohésion sociale » de la Caisse des Dépôts, articulation possible avec le dispositif de Prêt à Taux Zéro.

Un groupe de travail devra être constitué afin de suivre l'étude et de préfigurer la mise en œuvre du dispositif notamment pour définir le moyen d'identifier les bénéficiaires de ce dispositif. Il est envisagé à ce jour de favoriser les ménages dont le revenu mensuel leur permet d'accéder au logement social. Il devra réunir l'ensemble des principaux financeurs : CAGB, Département, Caisse des dépôts, Organismes bancaires (Type PROVICIS ou opérateur « classique ») ainsi que les partenaires techniques clés : un organisme du territoire à déterminer, en qualité d'opérateur final sur le déploiement du dispositif et l'ALE (dès sa mise en place) en qualité de tierce expertise ou directement pour la réalisation de l'étude.

OBJECTIFS et INDICATEURS				
Periode	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur CiteEnergie
2012 - 2014	320 opérations intermédiaires	Nb Réhabilitation intermédiaire (>25% économies d'énergies)	Service Habitat/ Opérateur OPAH	€/habitant/an
2012 - 2014	110 opérations lourdes	Nb réhabilitation lourde (>50% d'économies d'énergies)	Service Habitat/ Opérateur OPAH	€/habitant/an
2012-2014	-3536 MWh/an - 708 teq CO2/an	Economies réelles réalisées en MWh et en CO2	Service Habitat/ Opérateur OPAH	
		DPE/ Posters Display		
MISE EN ŒUVRE				
Maitrise d'ouvrage	CAGB – Service Habitat		Budgets (€ TTC)	Financements (Hors OPAH 2011) 2012-2014 : CAGB : 1 000 000 € en investissement CAGB : 225 000 € en fonctionnement Budget prévisionnel : ANAH : 2 700 000 € Autres : 3 600 000 €
Partenaires	ANAH, Département HDL, Organismes Bancaires, Caisse des dépôts, future ALE			
Référent	Cédric BRUNOLD cedric.brunold@grandbesancon.fr			
BIBLIOGRAPHIE DE REFERENCE				
Bilan OPAH 2010 (HDL) Bilan OPAH 2011 (HDL) Nouveau règlement des aides ANAH Plaquette sur le « fond de cohésion sociale » de la Caisse des dépôts				

 <p>Ville de Besançon</p> <p>Grand Besançon</p> <p>FICHE ACTION LOG 2.1</p>	PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	
	Axe	Logements (LOG)
Orientation stratégique	2. Informer, conseiller et inciter à la réhabilitation énergétique de l'ensemble du parc privé	
SENSIBILISER, INFORMER, CONSEILLER LES MENAGES ET LES COPROPRIETES		

EN COURS

PCET Ville	X	Cit'ergie Ville		PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo		Mission ALE	X	Version	1	Dernière modification	05/09/11
------------	---	-----------------	--	------------	---	-----------------	--	-------------	---	---------	---	-----------------------	----------

CONTEXTE ET ENJEUX

L'action sur le parc privé

Avec près de 65 000 logements, le parc privé en résidence principale représente plus de 80% des logements du territoire. Un tiers du parc est composé de maisons individuelles, mais il représente près de 47 % de la consommation énergétique. Les immeubles collectifs, hors logements sociaux, représente près de la moitié des logements grand bisontins, pour environ 38% des consommations énergétiques.

L'atteinte des 3x20 sur le secteur du logement représente un enjeu important pour le territoire : il s'agirait sur le parc privé d'assurer annuellement 600 réhabilitations « lourdes » (permettant des économies d'énergies supérieures à 60%) et 4 000 réhabilitations « légères » (permettant des économies d'énergies d'au moins 15 % à 20 %), et en mettant en œuvre les meilleurs matériaux et technologies (niveau « BBC »).

Une analyse des statistiques nationales permet d'estimer que le rythme des 4 000 opérations « légères » est proche d'être réalisé chaque année, impulsée principalement par le dispositif national du crédit d'impôt développement durable (CIDD). Ces opérations concernent de manière privilégiée la rénovation des systèmes de chauffage (chaudière) et la diminution des pertes thermiques sur les ouvertures (fenêtres principalement). Mais même si les rythmes sont adaptés, le niveau des matériaux et technologies mises en œuvre n'est pas forcément optimal à chaque chantier, générant un risque de « tuer le gisement ». Par ailleurs, le nombre de réhabilitation « lourdes » est assez limité sur le parc privé et peut être estimé à 200 opérations par an, le principal mécanisme national mis à disposition (Crédit d'impôt à taux zéro) ne suffisant pas à ce jour à générer une dynamique de réhabilitation adéquates, les coûts devant être investis par les ménages sur une seule année étant trop lourds. En définitive, l'atteinte d'un niveau de réhabilitation « lourd » se fera le plus souvent par étape (amélioration de l'efficacité des ouvertures, des systèmes et des parois). Le marché de la réhabilitation des parois (Façade, toiture, intérieur) étant à ce jour le plus en retard et le moins dynamique.

Il est donc nécessaire de mettre en place les dispositifs permettant de favoriser une prise en charge systématique de l'amélioration de l'efficacité énergétique lors des travaux sur les logements - afin d'orienter au mieux vers les solutions les plus performantes énergétiquement - et de stimuler en particulier la mise en œuvre de l'amélioration de l'efficacité énergétique des parois.

L'importance du conseil

Dans ce contexte, le conseil et l'accompagnement reste la première des actions à mettre en place. En effet, considérant que le nombre de ménages voulant entreprendre des travaux de réhabilitation énergétique est aujourd'hui déjà important, il est nécessaire de pouvoir assurer un conseil pour aiguiller vers les meilleures solutions. Par ailleurs la multiplicité des aides existantes (nationales, régionales) complexifie l'analyse des choix d'investissement pour les ménages, et il est alors nécessaire de pouvoir disposer d'un « guichet unique » permettant d'assurer une prise en charge globale des ménages et leur faciliter le passage à l'acte. Cette action de conseil devra différencier l'action auprès des résidents en maisons individuelles et l'action en copropriété, nécessitant des approches totalement différentes.

Depuis 2002 ces actions sont déjà assurées par l'Espace Info Energie, situé au CAUE du Doubs. Par leurs actions, ils permettent chaque année à 500 ménages bisontins environ de bénéficier de conseils techniques gratuits sur leurs questions d'aménagement, de rénovation en matière d'économie d'énergie, etc.

Il s'agit aujourd'hui de mutualiser à travers l'ALE cette action avec les autres interventions à destination des propriétaires de logements – afin d'assurer une cohérence globale – et de renforcer le dispositif.

CONTENU DE L'ACTION

L'action doit permettre :

- D'assurer le conseil auprès des ménages propriétaires à travers plusieurs formes : prise de contact et premiers échanges (communication dans le journal de l'agglomération, contact téléphonique, stands dans des foires, salons, marchés, ...) et réalisation de conseils approfondis permettant au ménage de préfigurer leurs différents dossiers de demande de subventions, et ainsi appuyer le passage à l'acte.
- D'assurer un conseil adapté et privilégié auprès des syndicats de copropriétés, vers lesquels une stratégie de communication et d'approche dédiée devra être élaborée (partenariat avec la fédération des syndicats, envoi de mail aux syndicats du territoire, réunion inter-syndicats puis à l'échelle des copropriétés, ...). Compte tenu de la difficulté d'intervention sur cette cible, les objectifs sont avant tout ceux de la sensibilisation. L'émergence d'opérations pilotes à l'échelle du territoire semble néanmoins nécessaires afin de préfigurer une action de plus grande ampleur. Le dispositif « Effilogis » de la Région Franche-Comté et de l'ADEME pourra à ce titre être mobilisé.
- L'évaluation de l'impact des actions de l'EIE est effectuée régulièrement à travers la réalisation de sondages téléphoniques

OBJECTIFS ET INDICATEURS

Periode	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur d'énergie
2011		Le nombre d'appels téléphoniques recensé par an et par territoire : La Ville de Besançon et le département du Doubs Le temps moyen passé avec les usagers par téléphone Le profil des usagers demandant des conseils La nature des rénovations	(EIE)	Nb de minutes / 100 hab.an
2012-2014	2 000	Nb de conseils approfondis délivrés auprès des ménages	ALE (EIE) – Sondage	
2012-2014	50%	% de passage à l'acte après conseils approfondis	ALE (EIE) – Sondage	
2012-2014	150	Nb eq Logements d'opérations de réhabilitation sur les copropriétés générées par l'action de l'ALE (EIE)	ALE	
2012-2014	10 000	GWh économisés par les travaux déclenchés suite aux actions de conseils	ALE (Estimations)	

MISE EN ŒUVRE

Maitrise d'ouvrage	Ville de Besançon / Grand Besançon	Budgets (€ TTC)	<u>Intégré dans le plan de financement de l'ALE (fiche MOE 1.1)</u>
Partenaires	ADEME ADIL, Fédération de syndicats de copropriétés		
Réfèrent	Myriam NORMAND myriam.normand@besancon.fr Céline BOUCHERON celine.boucheron@grandbesancon.fr		



Grand Besançon

FICHE ACTION
LOG 2.3

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe	Logement
Orientation stratégique	2. Informer, conseiller et inciter à la réhabilitation énergétique de l'ensemble du parc privé

SOUTENIR FINANCIEREMENT LES TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'ISOLATION DES LOGEMENTS DU PARC PRIVE

PROGRAMME

PCET Ville	Cit'ergie Ville	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	X	Version	2	Dernière modification	01/12/11
------------	-----------------	------------	---	-----------------	---	---------	---	-----------------------	----------

CONTEXTE et ENJEUX

L'atteinte des objectifs du 3X20 doit passer par une action conjointe de développement des réhabilitations lourdes (permettant plus de 50% d'économies d'énergies) et de réhabilitation intermédiaires (permettant de 15% à 30% d'économies). Ces réhabilitations plus légères sont en particulier importantes sur l'habitat individuel où il existe un gisement important : chaque année de nombreux travaux d'entretiens des logements sont réalisés par les ménages présentant autant d'occasion d'améliorer l'efficacité énergétique des logements. Ces travaux sont particulièrement importants lors du changement de propriétaires d'un logement.

Pourtant seulement 50% des travaux menés sur des ouvertures ou des systèmes de chauffage (eau chaude ou chauffage) permettent de générer des économies d'énergies et seulement 30% pour les travaux concernant la toiture ou les parois et durant lesquels la pose d'un isolant pourraient être envisagée. Il est donc nécessaire d'appuyer une « systématisation » de l'amélioration de la performance énergétique lors de la réalisation de travaux sur les logements.

Plusieurs dispositifs existent d'ores et déjà au niveau national, le dispositif phare du crédit d'impôts développement durable (CIDD) étant le principal moteur à ce jour.

Néanmoins, ce dispositif peut être renforcé à l'échelle locale à travers la mise en place d'une prime complémentaire destinée aux ménages modestes, dont les plafonds de ressources correspondent à ceux permettant l'accès au logement social.

La mise en place d'une telle prime permettrait tout à la fois de stimuler la mise en œuvre de travaux sur le territoire, tout en donnant une meilleure lisibilité des collectivités et une légitimité d'intervenir sur ces thématiques.

CONTENU DE L'ACTION

Mobiliser l'ensemble des relais d'information pour inciter les ménages modestes à améliorer l'isolation thermique de leur logement. Action / Programme d'Intérêt Général à mettre en place pour offrir aux ménages un accompagnement personnalisé : évaluation des travaux à réaliser permettant les meilleurs gains d'énergie, préconisations dans le choix des isolants...

OBJECTIFS et INDICATEURS

Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Cit'ergie
2012 - 2014	Subventionner 1000 logements	Nombre de subventions accordées	Service Habitat	€/hab/an
2014	- 2650 MWh	Economie d'énergie réelle, mesure par DPE/Poster Display	Service Habitat	

MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage	CAGB- Service habitat	Budgets (€ TTC)	Financements (Hors OPAH 2011) 2012-2014 : CAGB : 500 000€ en investissement CAGB : 75 000 € en fonctionnement Autres partenaires : A définir
Partenaires	Montage financier à proposer à d'autres partenaires. Montage technique à définir si le suivi des dossiers ne se fait pas en interne		
Référent	Cédric Brunold cedric.brunold@grandbesancon.fr		



Grand Besançon



FICHE ACTION
LOG 3.1

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe	Logement
Orientation stratégique	3. Inciter à la réhabilitation énergétique du parc social

MOBILISER LES FINANCEMENTS POUR IMPULSER LA REHABILITATION ENERGETIQUE DU PARC SOCIAL PUBLIC

FINANCEMENTS (Programme ANRU) - PROGRAMMES (Poursuite de programme)

PCET Ville

Cit'ergie Ville

PCET Agglo

X

Cit'ergie Agglo

X

Version

2

Dernière modification

01/12/11

CONTEXTE ET ENJEUX

Les logements sociaux représentent près de 19% du parc de logement de l'Agglomération du Grand Besançon et 15% des consommations énergétiques du secteur. L'émission moyenne annuelle d'un logement HLM est estimée à 3,20 teq CO₂. 65% de ces logements ont été construits avant 1975 et bénéficient de performances thermiques moyennes. La majorité de ces logements sont ainsi classés en étiquette D.

En terme d'efficacité, la réhabilitation des logements sociaux fait partie des opérations de réhabilitation énergétique les plus rentables (coût moyen du logement réhabilité à gain énergétique constant) du fait des effets d'échelles générés par une action sur des logements R+3 et au-delà. Par ailleurs, le territoire du Grand Besançon est déjà dans une dynamique importante de réhabilitation thermique des logements sociaux, notamment à travers les opérations de rénovation urbaine (ANRU) de Planoise et des Clairs Soleils. Ces opérations débutées en 2006 et 2009 permettent la réhabilitation thermique de plus de 2 200 logements sociaux sur le territoire. Ces efforts importants s'inscrivent clairement dans une trajectoire d'atteinte du 3x20 sur le secteur du logement.

Néanmoins, les PRU devraient se terminer dans le courant 2012, et les autres sources de financements conséquents vont prendre fin cette année : l'éco-prêt de la CDC n'est plus disponible depuis la fin du 1^{er} semestre 2011 (un nouvel éco-prêt pour l'amélioration de la performance énergétique des logements sociaux est toutefois en cours de redéfinition pour 2012) et l'enveloppe FEDER destinée aux réhabilitations est quasiment consommée. Par ailleurs, les opérations de réhabilitation dont les logements sont situés hors ZUS et hors PRU ne sont plus financées par l'Etat dans le cadre du droit commun depuis 2009. A noter que le territoire de la CAGB ne sera vraisemblablement pas concerné par la seconde génération d'ANRU. Ces dispositifs peuvent évoluer, mais il existe un enjeu fort pour poursuivre la dynamique de réhabilitation thermique des logements sociaux au-delà de 2012, notamment sur l'ensemble des logements aujourd'hui hors des périmètres de rénovation urbaine (PRU).

Au-delà de ces dispositifs et notamment de la participation de la CAGB dans le cadre des PRU, le Grand Besançon intervient auprès des bailleurs sociaux depuis 2008 en faveur d'opération de réhabilitation énergétique, principalement par l'aide à la prise en charge des diagnostics techniques et thermiques, et l'aide pour des travaux d'amélioration de logements (thermique, accessibilité, amélioration de la qualité des parties privatives et des communs).

Toutefois, au regard du montant du budget (200 000 €/an) et de la nature des aides, la CAGB ne joue pas suffisamment un rôle de co-financier impulsant un véritable levier auprès des bailleurs et des autres financeurs. La CAGB doit donc jouer un rôle de catalyseur sur son territoire pour permettre une continuité des travaux de réhabilitation des logements sociaux sur le territoire :

- En assurant une démarche de capitalisation sur les opérations existantes afin de valoriser le retour d'expérience produit par les opérations de rénovation urbaine ;
- En assurant un financement Grand Besançon significatif dans les opérations de rénovation énergétique afin de créer un véritable effet de levier sur les autres co-financiers et pour assurer la crédibilité auprès des bailleurs sociaux ;
- En co-pilotant un groupe de travail, avec les autres co-financiers éventuels (Département, Ville de Besançon, ...), pour définir un nouveau plan d'investissement volontaire pour la période 2013-2014.

L'ensemble de ces réflexions pourra également s'appuyer sur le programme Effilogis, mis en place par la Région Franche-Comté et l'ADEME puisqu'il reste l'un des uniques mécanismes de financement encore en place après 2012.

CONTENU DE L'ACTION

- 2012 : continuer le déploiement du dispositif en cours notamment au regard des engagements financiers de la CAGB dans le cadre du PRU de Planoise.
- Mener une étude pour préfigurer une intervention 2013-2014
 - Evaluation des coûts de la réhabilitation énergétique (capitalisation des opérations existantes)
 - Définition de scénarios financiers avec les différents partenaires (Europe – FEDER, Région, Département, ... sur le modèle de l'étude menée par l'Union Sociale Habitat)
 - Définition des critères d'attribution et de la procédure d'instruction et d'analyse des dossiers.

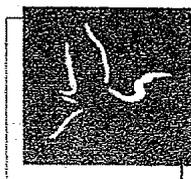
OBJECTIFS et INDICATEURS

Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur CITE'ergie ?
2012	200 logements réhabilités (volet énergétique) y compris les opérations ANRU 1 (fin du PRU de Planoise)	Nb Logements réhabilités (>50% économies d'énergies)	Service habitat	€/hab/an
2013 – 2014	600 logements réhabilités	Nb Logements réhabilités (>50% économies d'énergies)	Service habitat	€/hab/an
2014	-3 GWh/an	Economie d'énergie réelle en MWh	Service habitat	
		DPE/ Posters Display		

MISE EN ŒUVRE

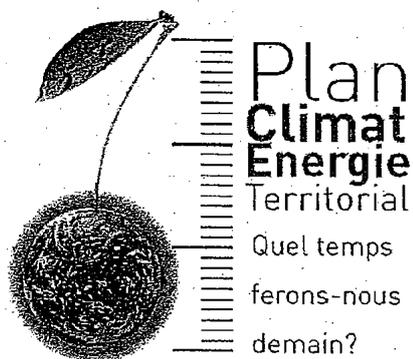
Maitrise d'ouvrage	CAGB – Service Habitat	Budgets (€ TTC)	Financement sur 2012 : CAGB : 200 000 € (poursuite du budget et du dispositif en cours : financement des travaux relatifs à l'amélioration énergétique, qualitative et accessibilité des logements et bâtiments ; et financement des diagnostics techniques et énergétiques)
Partenaires potentiels	Bailleurs, Département, Région, CDC, Ville de Besançon ADEME, USH		
Représentant	Elodie GALLIOZ elodie.gallioz@grandbesancon.fr		

*Grand
Besançon*



Ville de
Besançon

Plans Climat-Energie Territoriaux de la Ville de Besançon et du Grand Besançon



AXE 2. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS



Grand Besançon



FICHE ACTION
TRA 1.1

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe

Transport et déplacements

Orientation stratégique

1. Développer l'offre de transport en commun en articulant autour du futur projet du tramway

METTRE EN ŒUVRE LE TRAMWAY (2015)

ENICOURS

PCET Ville

X

Cit'ergie Ville

X

PCET Agglo

X

Cit'ergie Agglo

X

Mission ALE

Version

1

Dernière modification

01/12/11

CONTEXTE ET ENJEUX

La mobilité dans le Grand Besançon et à Besançon

Les transports en commun représentent 14% des déplacements motorisés au sein de l'Agglomération et 20% des déplacements motorisés internes à Besançon. Le déplacement individuel en automobile reste le mode de transport privilégié : il représente 65% des déplacements mais 82% des kilomètres voyageurs parcourus.

Une stratégie de réduction des consommations énergétiques et des émissions doit ainsi viser en premier lieu la réduction de l'usage individuel de l'automobile. Ceci peut s'obtenir à travers un développement ambitieux des transports en commun, une augmentation des contraintes à l'usage de la voiture individuelle notamment à travers une politique de stationnement adaptée et une organisation du rabattement vers les transports en commun, un renforcement de l'offre en modes doux, et un management global de la mobilité à l'échelle du territoire afin d'assurer l'optimisation du service et le développement de la mobilité partagée.

A l'échelle d'une ville comme Besançon, le développement d'un réseau TC performant nécessite de pouvoir s'appuyer sur des axes lourds en sites propres, cadencés et à partir desquels les réseaux de transport et de rabattement des voitures peuvent s'articuler.

La mise en place d'un axe de transport lourd au sein de la Ville est un « pivot » autour duquel peut se réarticuler l'ensemble du schéma transport de l'Agglomération.

Enjeux et avantages du Tramway

Parmi les différentes technologies de TCSP possibles (tramway, BHNS, ...); la solution du Tramway est la plus adaptée pour l'Agglomération du Grand Besançon. Car au-delà d'un moyen de transport et de ses impacts bénéfiques sur la réduction de la circulation automobile, le Tramway est un véritable outil d'aménagement du territoire qui s'intègre à part entière dans le SCOT :

- Le tramway offre l'opportunité de réaménager la Ville, localement autour de la ligne et plus en profondeur le long du tracé.
- C'est un outil au service de la mixité sociale et fonctionnelle.
- Le tramway s'intègre dans un réseau, il ne doit pas concentrer tous les efforts puisqu'il ne dessert qu'une partie du territoire. Les effets les plus positifs en termes de mobilité TC sont observés là où l'offre de bus classique en parallèle est reste performante.
- Le tramway permet une meilleure irrigation du tissu urbain, une dynamisation des commerces, une vitalisation des commerces du centre-ville.
- Une desserte qui conforte le tissu urbain existant, sans générer d'étalement urbain.
- Le tramway permet de retrouver une convivialité de l'espace, un désenclavement des quartiers et finalement l'accès à la mobilité pour une nouvelle frange de la population.
- Avec une amélioration des capacités, vitesses commerciales, ponctualités, fréquences et confort le tramway répond aux attentes des usagers de transports collectifs.
- Il permet d'assurer un haut niveau de service dans l'hyper centre, ce que les bus ne peuvent pas faire en raison notamment des contraintes d'accessibilité.
- Le tramway offre l'opportunité à moyen et long terme d'étendre la ligne pour atteindre des quartiers plus isolés, constituant des "enclaves sociales".

La 1^{ère} ligne de tramway sur l'Agglomération grand bisontine parcourra 14,5 km dans Besançon suivant un tracé axial sud-ouest (Hauts de Chazal à Chalezeule), avec une antenne vers la gare Viotte. Elle comportera 29 stations avec un objectif de 46 000 voyageurs par jours en 2020.

CONTENU DE L'ACTION

L'objectif du tramway est d'augmenter la part de transport en commun et de favoriser le report modal.

Le planning prévisionnel sur toute la mise en place du tramway est le suivant :

- 30 Juin 2010 : Adoption du projet à 228 M€
- Fin 2010/Début 2011 : Enquête Publique
- Printemps 2011 : Choix de la couleur du Tram turquoise par les habitants du Grand Besançon
- Juin 2011 : Déclaration d'utilité publique par le préfet
- Fin 2010/Fin 2013 : reconnaissance archéologiques, déviation du réseau et construction de la voie
- Juin 2013 : Livraison de la 1^{ère} rame au centre de maintenance
- 2014 : Essais et marche à blanc
- Juin 2015 : Mise en service commerciale du tramway

OBJECTIFS ET INDICATEURS

Periode	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Clé-ergie
2016	50 000	Nombre de voyageurs par jours	Direction Tramway	Voyage/hab.
	9000 reports de voyage en véhicule individuel	Report modal effectif journalier de la voiture personnel au tramway		

MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage	CAGB – Direction Tramway	Budgets (€ TTC)	Budget voté en juin 2008 : 228 000 000 €
Partenaires	Etat, FEDER, Ville de Besançon		
Référent	Pascal GUDEFIN pascal.gudefin@grandbesancon.fr		

	PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	
	Axe	Transport et déplacements
FICHE ACTION TRA 1.2	Orientation stratégique	1. Développer l'offre de transport en commun en l'articulant autour du futur projet du tramway
PROPOSER UNE CARTE DE TRANSPORT UNIQUE FAVORISANT L'INTERMODALITE		

PROGRAMME									
PCET Ville	Cit'ergie Ville	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	X	Mission ALE	Version 1	Dernière modification	02/12/11

CONTEXTE ET ENJEUX

La mobilité dans le Grand Besançon et à Besançon

Les transports en commun représentent 14% des déplacements motorisés au sein de l'Agglomération et 20% des déplacements motorisés interne à Besançon. Le déplacement individuel en automobiles reste le mode de transport privilégié : il représente 65% des déplacements mais 82% des kilomètres voyageurs parcourus.

Les déplacements « radiaux » connectés avec Besançon (issus du reste du Grand Besançon ou de l'ensemble de l'aire urbaine) représentent 30% des déplacements mais plus de 65% des émissions de gaz à effet de serre sur le secteur des transports. Il s'agit donc des trajets à plus fort enjeux au regard des objectifs Energies/Climat. A ce titre le développement de l'usage des transports en commun périurbain est un objectif fondamental. L'atteinte de cet objectif passe par une amélioration de l'offre et l'organisation du rabattement sur les principaux axes de transport périurbains (fer), par une animation globale de la mobilité à l'échelle du territoire mais surtout par une politique tarifaire et d'information favorisant la multi modalité.

Parmi les différentes mesures possibles, la mise en place d'une carte unique de transport est indispensable: elle simplifie l'accès au transport en la rendant plus visible et plus cohérente en donnant un support et une « identité » à la multimodalité.

Les questions soulevées par un tel système

La mise en place d'une telle carte est un levier fort et important pour renforcer l'usage du transport en commun périurbain. Plusieurs questions devront ainsi être posées :

Quels services mutualisés ? Les agglomérations expérimentant ces dispositifs proposent une mutualisation vélo, bus, tram, Ter vers laquelle il semble nécessaire d'aller. La question de la mutualisation des services P+R ne se posera pas à court-terme considérant que le système sera gratuit. On peut néanmoins imaginer de demander d'utiliser le pass magnétique multimodal pour ouvrir les portes du P+R afin de renforcer « l'identité multimodale » du dispositif. Néanmoins, ceci obligerait d'éditer de nombreuses cartes supplémentaires pouvant générer un surcoût important.

Quelle échelle pour le TER ? Des nombreux déplacements sont au départ à l'extérieur de l'aire urbaine de Besançon, il semble donc indispensable de ne pas circonscrire l'usage du TER de ce dispositif à l'échelle de l'Agglomération. Il s'agirait donc d'avoir un système permettant les déplacements en vélo-libre-service au sein de la Ville, en tramway et bus au sein de l'Agglomération et en train à l'échelle régionale. Cette question est en réalité en lien avec le système de tarification mis en place.

Quel système de tarification ? Deux logiques tarifaires peuvent être imaginées :

- Une logique de tarification unique et zonale à l'échelle régionale, à l'image du système francilien. C'est le dispositif en cours d'élaboration à l'échelle régionale en Nord-Pas-de-Calais à travers le dispositif « Pass Pass », et la création en 2009 d'un Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports fédérant les 16 AOT de la région. Le système de tarification est régional et permet de faire des économies d'échelles à l'usager par rapport à une prise d'abonnement distinct. Un tel système reste le plus performant car il permet d'établir des tarifications réellement attractives prenant en charge les voyageurs sur l'ensemble de leur chaîne de transport. Mais il renvoie à une action régionale plus large que celle actuelle dans le PCET du Grand Besançon.
- Une logique de tarification cumulée. C'est le dispositif mis en place à Bordeaux : il s'agit alors de cumuler sur un support unique plusieurs abonnements. En l'occurrence dans le Grand Besançon : l'abonnement GINKO, Vélocité et TER. Il peut également être envisagé dans un second temps des offres tarifaires plus attractives mais pouvant générer une diminution des recettes sur le réseau. Néanmoins, au-delà des questions tarifaires, la mise en place de ce dispositif est alors essentiellement une **question technologique sur la billettique** : comment assurer la mise en place d'un support commun ? Et quel partage des rôles entre l'Agglomération et la Région ?

Quelles questions technologiques ? De nombreuses questions peuvent se poser :

- Quel support choisi (carte magnétique, carte à puce, carte RFID) ?
- Quelles possibilités d'abonnement (en guichet, en distributeur automatique, par internet, ...) ?
- Combien de bornes nécessaires à mettre en place ?

Quelle communication ? Il ne faut pas négliger ce point. La carte multimodale est un dispositif très incitatif avant tout parce qu'il permet de mieux « identifier » les possibilités de multimodalité. A ce titre, le choix du nom, des couleurs, et de la communication autour du dispositif constitue un levier important pour la mise en place et le succès du dispositif.

Une réflexion poussée sur l'intermodalité autour d'une carte unique a été faite sur la Ville de Belfort, il sera intéressant d'en prendre connaissance et d'inviter les personnes chargées de cette étude à venir présenter leur réflexion. A ce titre, il est d'autant plus important que la Région Franche-Comté soit pleinement partie prenante de ce projet.

CONTENU DE L'ACTION

La mise en place d'une telle carte est un levier fort et important pour renforcer l'usage du transport en commun périurbain. Il s'agit donc d'une action prioritaire mais pour laquelle deux freins sont à lever :

- Les coûts peuvent être importants, voire très importants (3 à 4 M€ pour le Grand Besançon). Néanmoins, il est important de s'interroger sur les mutualisations de coûts possibles avec le projet du Tramway, permettant de réduire significativement le coût global du projet.
- La nécessité de trouver une coordination et une complémentarité rapide avec la Région pour la mise en place du dispositif.

La mise en place d'un tel projet doit donc passer par une analyse précise des avantages et des coûts de différentes solutions technologiques. Une étude devrait être menée dans le cadre du PDU en se basant sur le retour d'expérience d'autres collectivités (Bordeaux par ex.). Les évaluations de coûts devront notamment prendre en compte les économies possibles liées aux mutualisations avec le projet du Tramway. A ce titre, il est nécessaire de pouvoir anticiper rapidement cette étude afin de pouvoir assurer la simultanéité de la sortie de ce système avec le tramway et ainsi optimiser économiquement le projet. Il est également important de noter que le Grand Besançon héberge l'un des leaders en matière de billettique : Parkeon, qui pourrait être sollicité dans le cadre de cet exercice.

En parallèle, il sera nécessaire de mobiliser la région autour du projet et la rendre partie prenante de l'étude afin d'imaginer dès le début la coordination à mettre en place pour amorcer la réflexion sur le partage des efforts.

OBJECTIFS ET INDICATEURS

Periode	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur.Cit.ergie
2012-2014	Engager la réflexion autour d'un groupe de travail	Nombre de rencontres du groupe de travail	Service Transports	
		Partenaires du territoire mobilisés dans la mise en oeuvre		
2016	Mise en oeuvre de la carte	Nombre d'Abonnés utilisant un système de tarification unique	Grand Besançon, CRFC	Voyages en TC/hab Km de réseau/hab

MISE EN ŒUVRE

Maitrise d'ouvrage	CAGB -- Direction des Transports	Budgets (€ TTC)	Budget d'étude : 25 000€ (2013)
Partenaires	Région Franche-Comté Ginko, SNCF, Entreprises locales spécialistes de la billettiques		
Réferent	Christophe MOYSE -- 0381650675 christophe.moyse@grandbesancon.fr		



Grand Besançon



FICHE ACTION
TRA 1.3

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe	Transport et déplacements
Orientation stratégique	1. Développer l'offre de transport en commun en l'articulant autour du futur projet du tramway

RENDRE PLUS EFFICIENT LE RESEAU GINKO

EN COURS

PCET Ville	Cit'ergie Ville	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	x	Mission ALE	Version	1	Dernière modification	01/12/2011
------------	-----------------	------------	---	-----------------	---	-------------	---------	---	-----------------------	------------

CONTEXTE ET ENJEUX

La mobilité dans le Grand Besançon et à Besançon

Les transports en commun représentent 14% des déplacements motorisés au sein de l'Agglomération et 20% des déplacements motorisés internes à Besançon. Le déplacement individuel en automobile reste le mode de transport privilégié : il représente 65% des déplacements mais 82% des kilomètres voyageurs parcourus.

Une stratégie de réduction des consommations énergétiques et des émissions doit ainsi viser en premier lieu la réduction de l'usage individuel de l'automobile. Ceci peut s'obtenir à travers un développement ambitieux des transports en commun, une augmentation des contraintes à l'usage de la voiture individuelle notamment à travers une politique de stationnement adaptée et une organisation du rabattement vers les transports en commun, un renforcement de l'offre en modes doux, et un management global de la mobilité à l'échelle du territoire afin d'assurer l'optimisation du service et le développement de la mobilité partagée.

A l'échelle d'une ville comme Besançon, le développement d'un réseau TC performant nécessite de pouvoir s'appuyer sur des axes lourds en sites propres, cadencés et à partir desquels les réseaux de transport et de rabattement des voitures peuvent s'articuler.

La mise en place d'un axe de transport lourd au sein de la Ville est un « pivot » autour duquel peut se réarticuler l'ensemble du schéma transport de l'Agglomération.

CONTENU DE L'ACTION

Enjeux de la restructuration du réseau

Il faut évaluer les besoins en transports en 2015, en tenant compte des nouveaux générateurs de flux et en organisant le réseau autour des projets structurants : tramway, LGV, haltes ferroviaires, mais aussi les P+R. Au-delà de la redéfinition géométrique du réseau, plusieurs points d'amélioration sont possibles.

La coordination entre le transporteur, les entreprises, les services publics et les salles de spectacles pour la définition des horaires, l'évaluation du nombre de passagers et des points de desserte.

L'augmentation des fréquences, l'amélioration du maillage et des correspondances entre les lignes sur l'ensemble du réseau.

L'interfaçage entre le système de localisation des bus et le système de gestion des feux. La priorité des bus à chaque carrefour à feux est aussi envisageable.

- Compléter l'armature TCSP des lignes urbaines du réseau Ginko au regard de schéma TCSP validé en 2005 (création de sites propre TC sur les axes Gare-Campus et boulevard nord).
- Rendre accessible le réseau Ginko sur les principes de la loi de février 2005
- Continuer de privilégier les arrêts bus sur chaussée qui évitent les temps perdus dans les réinsertions en préservant l'espace public. Les points d'arrêt doivent être reconnaissables par la peinture, l'éclairage et la bordure de chaussée. Les personnes à mobilité réduite ne devant pas avoir de problème pour y accéder.
- Enrichir le système d'information aux usagers aux différents arrêts (SAIEV)

OBJECTIFS et INDICATEURS				
Periode	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur d'énergie
2012	Réaliser l'étude site propre gare - campus	Date de validation de l'étude	Service Transports	
2012 - 2014	Réaliser le site propre gare - campus	Réalisation et mise en œuvre du site	Service Transports	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre moyen d'arrêt/km de la ligne • % lignes <10' • % lignes <10 à 20' • % lignes > 20'
MISE EN ŒUVRE				
Maitrise d'ouvrage	CAGB – Direction des Transports		Budgets (€ TTC)	Etude site propre : 50 000 € Réalisation site propre gare campus : 10 000 000 €
Partenaire	/			
Référent	Christophe MOYSE – 0381650675 christophe.moyse@grandbesancon.fr			



Grand Besançon

FICHE ACTION
TRA 1.4

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe Transport et déplacements

Orientation stratégique 1. Développer l'offre de transport en commun en l'articulant autour du futur projet du tramway.

DEVELOPPER DE NOUVELLES HALTES FERROVIAIRES SUR L'AGGLOMERATION GRAND BISONTINE

ENCOURS

PCET Ville Cit'ergie Ville PCET Agglo Cit'ergie Agglo Version 1 Dernière modification 02/12/11

CONTEXTE et ENJEUX

Le secteur Nord de l'Agglomération du Grand Besançon est un secteur en plein développement, accueillant d'ores et déjà un nombre d'habitants et d'emplois importants sur l'axe Viotte / St Claude et au-delà dans les commune d'Ecole-Valentin (accueillant sur son territoire le 2ème centre commercial de l'Agglomération) et de Miserey-Salines, voire dans le secteur élargi vers Devecey. Il est également porteur de nombreux projets qui devraient encore amplifier les échanges constatés avec le reste de l'Agglomération.

Ce territoire est aujourd'hui principalement irrigué par la RN57 reliant Besançon à Vesoul ; une dizaine de ligne de bus desservent également le territoire via les axes secondaires. Toutefois, la RN57 est déjà très chargée et les prévisions de trafic réalisées montrent que malgré les différents aménagements qui seront réalisés dans les années à venir, dont le passage à 2x2 voies sur une partie du corridor, cet axe devrait rester très engorgé, avec un effet d'entonnoir au niveau du rond point des Montboucons. Or les études de faisabilité d'un TCSP ont confirmé que cet axe ne se prête pas à la réalisation de site propre bus ou d'axe fort de TCSP.

Face à ce risque d'engorgement, la CAGB a retenue une stratégie à long terme visant à optimiser l'utilisation du mode ferroviaire sur ce secteur Nord. En effet, le secteur est traversé par une voie ferrée aujourd'hui uniquement empruntée par quelques trains fret durant la journée, et à des vitesses très faibles du fait de sa vétusté. Or dans le cadre de l'arrivée du TGV Rhin Rhône le 11 décembre 2011 et de la création de la nouvelle gare de Besançon Franche-Comté TGV sur les communes d'Auxon-Dessus et d'Auxon-Dessous, une remise en service de l'infrastructure ferroviaire est envisagée afin de permettre une desserte ferroviaire de la future gare TGV. Les études concernant la « Croix ferroviaire » réalisée en 2001 ainsi que les études de faisabilité d'un TCSP de 2005, ont d'ailleurs montré que trois haltes ferroviaires pouvaient être envisagées dans ce secteur Nord : Miserey-Salines, Ecole-Valentin et Portes de Vesoul.

CONTENU DE L'ACTION

Proposition de phasage pour la réalisation des haltes ferroviaires :

- Fin 2012/début 2013 : halte ferroviaire d'Ecole-Valentin
- Horizon 2015-2016 : réalisation des haltes ferroviaires de Miserey-Salines et Portes de Vesoul (cette dernière étant liée au projet de ZAC du même nom)

OBJECTIFS et INDICATEURS

Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Cit'ergie
2012 - 2014	Réalisation en cours	Création de la halte ferroviaire d'Ecole-Valentin	Service Transports	
2012 - 2014	Etudier l'opportunité de réaliser d'autres haltes ferroviaires	Etudes réalisées pour les haltes ferroviaires des Portes de Vesoul (Besançon) et Miserey-Salines	Service Transports	

MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage	RFF / Grand Besançon / CRFC (?)	Budgets (€ TTC)	<u>Budget prévu au PPIF sur 2012-2016 :</u>
Partenaires	Grand Besançon / CRFC / Autres ? RFF / SNCF / Gares et Connexions / DREAL / Communes référentes		<ul style="list-style-type: none"> • Création de la halte ferroviaire d'Ecole-Valentin (hors parkings) : 3 M€ • Création des haltes de Miserey-Salines et Portes de Vesoul : 700 000 € (2016)
Référent	Sandrine NASCIMENTO Sandrine.nascimento@grandbesancon.fr		<u>Budget non prévu au PPIF 2012-2016 :</u>

- Création de la halte ferroviaire de Miserey-Salines : 3M€
- Création de la halte ferroviaire Portes de Vesoul : 300 000 € (coût total : 1 M€ dont 700 000€ prévus au PPIF)



Grand Besançon

FICHE ACTION
TRA 2.2

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe

Transport et déplacements

Orientation
stratégique

2. Agir sur l'offre de stationnement et la régulation du trafic en ville pour favoriser le report modal

METTRE EN ŒUVRE DE NOUVEAUX PARKING-RELAIS

PROGNOSTIC

PCET Ville

X

Cit'ergie
Ville

X

PCET Agglo

X

Cit'ergie Agglo

X

Mission
ALE

Version

Dernière modification

01/12/11

CONTEXTE ET ENJEUX

La gestion du stationnement est un outil majeur du dispositif de gestion et de maîtrise des déplacements automobiles. Il est en effet nécessaire de considérer le stationnement comme un élément à part entière du déplacement des usagers du Grand Besançon puisqu'il peut permettre d'inciter les usagers à changer leurs habitudes de déplacements, soit par un report modal total, soit par un transfert modal avec interface d'échange : c'est le rôle d'un parking relais (P+R)

Considérant que plus de 85% des déplacements de l'Agglomération sont connectés avec la Ville de Besançon on mesure à quel point l'optimisation de ce type de rabattement est un élément clé pour la maîtrise du déplacement automobile à l'échelle de la Ville. Par ailleurs, les P+R s'ils ne substituent pas l'ensemble de la chaîne de déplacements, permettent de dégager la section la plus énergivore : les déplacements en centre-ville générant régulièrement une surconsommation liée à la congestion urbaine (de l'ordre de 40%).

Le parking relais est alors un outil de transition pour réduire la place de l'automobile en centre-ville, en lien très fort avec la généralisation du stationnement payant en centre-ville (Fiche TRA 2.1).

Objectifs

Fin 2009, 670 places sur les parkings relais sont disponibles à travers les parcs de TEMIS (190 Places), Micropolis (160 Places), les Vâites (100 places), les Haut de Chazal (100 Places), le Parking du Campus (70 places) auxquels on peut rajouter les places des gares de Saône et François (50 places). L'objectif est de mettre en place un maillage autour de la zone dense d'environ 1530 places d'ici la sortie du projet de TCSP, soit environ 900 places supplémentaires. Les P+R en place aujourd'hui ne sont pas encore totalement utilisés, montrant d'une part la forte liaison existante avec la politique de régulation du stationnement en centre-ville et les besoins d'assurer l'attractivité des P+R :

Cette attractivité peut être assurée en premier lieu en faisant des P+R de vrais micro-pôles de multi modalités. Les P+R sont par définition articulés avec le réseau TC, mais il est également nécessaire de l'articuler avec le réseau modes-doux et en particulier cyclable :

- Lors de la création des P+R il convient de le faire conjointement à une suppression des offres de stationnement gratuit dans un rayon de 700 m à minima. Pour aller plus loin, on pourra considérer les P+R comme des DIVAT.
- Intégrer la localisation des P+R dans le tracé des schémas cyclables
- Favoriser la localisation d'abri-vélo sur les P+R
- Intégrer des bornes de Vélocité sur les P+R si le niveau de rentabilité le permet
- Assurer l'accès au P+R à partir des badges magnétiques (« Pass ») utilisés pour les transports en commun (voir fiche TRA 1.2).

Rendre les P+R lisibles et attractifs

- Signalétique spécifique et harmonisée
- Lisibilité sur les sites d'information de l'AOT
- Aménagement des P+R avec marquage aux sols
- Dimensionnement du parking-relais effectué en fonction de la fréquentation du pôle d'échange
- Associer au Parking-Relais des offres de services privés ou publics renforçant leur attractivité et leur lisibilité: Point-press/relais (type gare SNCF), point de livraison de « panier citoyens », point de rattachement pour du covoiturage longue-distance, ouverture de nouvelles crèches,

CONTENU DE L'ACTION

En premier lieu, le positionnement des P+R devra être intégré dans la construction des schémas cyclables sur le territoire (fiches TRA 3.2)

Compte tenu de l'importance d'une action coordonnée entre la gestion du stationnement réglementée en centre-ville de Besançon et le développement des P+R (mais aussi sur l'harmonisation de la signalétique), il semble nécessaire de mettre en place un comité de gestion et de développement des P+R coordonné par l'Agglomération et réunissant les services de la Ville de Besançon et des communes limitrophes pouvant accueillir des P+R. Ce comité aurait pour mission :

- D'assurer une planification cohérente du développement des P+R en coordination avec le travail mené sur le stationnement en centre-ville
- D'identifier les marges de manœuvres pour l'harmonisation de la signalétique sur les P+R
- De mettre en place des dispositifs de suivi spécifique pour cette action clé.

OBJECTIFS ET INDICATEURS

Periode	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur CITE'ergie
2014	1530	Nb de place de P+R (existantes + créées)	Service Transports	Accès dans un rayon de 10km
2014	80%	Taux de fréquentation des P+R	Service Transports	Voyages/hab

MISE EN ŒUVRE

Maitrise d'ouvrage	CAGB – Service Transports	Budgets (€ TTC)	
Partenaire	Ville de Besançon		
Référent	Christophe MOYSE – 0381650675 christophe.moyse@grandbesancon.fr		

BIBLIOGRAPHIE DE REFERENCE

contraintes_de_stationnement_et_pratiques_modales-lille,_lyon_et_montpellier
 Predit Impact stationnement gaz effet serre+parcs relais



Grand Besançon



PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

FICHE ACTION
TRA 3.2

Axe	Transport et déplacements
Orientation stratégique	3. Développer les modes doux au cœur de la Ville et des communes

DEVELOPPER L'USAGE DU VELO DANS TOUTES LES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION

EN COURS

PCET Ville	Cit'ergie Ville	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	X	Mission ALE	Version	1	Dernière modification	02/12/11
------------	-----------------	------------	---	-----------------	---	-------------	---------	---	-----------------------	----------

CONTEXTE et ENJEUX

On désigne par « modes doux » l'ensemble des déplacements non-motorisés : principalement la marche et le vélo. L'usage de ces modes représente environ 29% des déplacements des grands bisontins avec une nette prédominance de la marche (27,4%) par rapport au vélo (1,3%). Ces déplacements sont principalement liés aux courtes distances, et l'on observe un seuil dissuasif à partir de 2km. Les modes doux sont ensuite totalement absents pour les trajets supérieurs à 5 km.

L'usage des modes doux a considérablement chuté depuis les années 1970 suite à la motorisation progressive des ménages, mais connaît aujourd'hui une nouvelle émergence, suite à de nouvelles politiques volontaires à ce sujet comme elles ont été réalisées dernièrement à Besançon. Notamment, l'apparition de nouveaux services comme le Vélo' cité permet d'accompagner une croissance du trafic cycliste.

La politique vélo bénéficie d'un développement dans l'Agglomération du Grand Besançon suite à l'adoption du Schéma Directeur Cyclable d'agglomération en 2005. Le PCET doit permettre une nouvelle phase de développement de cette politique.

CONTENU DE L'ACTION

Continuer la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération. Le schéma directeur identifiait 150 km de pistes cyclables d'intérêt d'agglomération et qualifié de « structurant » dont 80 km qualifiés de « prioritaires » c'est à dire à réaliser dans un premier phasage. En 2011 8 km de ces pistes étaient réalisés. Il s'agit de poursuivre cette mise en œuvre.

Favoriser la mise en place d'abris-vélos aux abords des stations de bus, de tramway, des gares. Et en particulier sur les P+R. Cette mise en œuvre doit s'articuler avec les actions communales. Un cahier de prescriptions pourra être établi afin d'accompagner l'ensemble des communes sur ce volet.

Favoriser le développement de l'usage de vélos électriques. En effet, l'investissement des ménages dans un tel équipement se heurte encore au prix élevé qu'il représente (> 1000€), le réservant aujourd'hui aux seuls « motivés ». Une telle mesure peut être envisagée à moyen terme afin de favoriser la pénétration du vélo électrique sur le territoire.

- Palente (Besançon) : Roche lez Beaupré via Thise : Nombre de Km : 4 km,
- Saône : gare de Saône : Nombre de Km : 2,3 km,
- Pirey : Ecole valentin : Nombre de Km : 0,3 Km,
- Prés de vaux : Chalezeule : Nombre de Km : 3,5 Km,
- Hauts du Chazal : Serre les sapins via Franois : Nombre de Km : 2,7 km

OBJECTIFS et INDICATEURS

Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateurs Cit'ergie
2012 - 2014	12 km	Nombre d'itinéraires réalisés (en intégralité) Nombre effectif de km réalisés	Service Transports	<ul style="list-style-type: none"> • % km de voiries aménagés/km de voirie total • Nb arceaux/100 hab.
2014		Evolution part modal d'utilisation du vélo	Service Transports, communes	

MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage	CAGB – Service Transports	Budgets (€ TTC)	2012 : 547 294 €
Partenaires	CG25, Communes		2013 : 650 000 €
Référent	Christophe MOYSE – 0381650675 christophe.moyse@grandbesancon.fr		2014 : 200 000 €
			2015 : 120 000 €
			2016 : 500 000 €
			Total : 1 961 804 €

BIBLIOGRAPHIE DE RÉFÉRENCE

carte_generale_itineraire_prioritaires
CA_Grand_Besancon_PHASE_3_COMPLETE
Presentation_sdic_conseil_24_juin_2005



FICHE
ACTION
TRA 4.2

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe	Transport et déplacements
Orientation stratégique	4. Favoriser l'adoption de nouvelles pratiques de déplacement par les usagers

PROMOUVOIR LE CO-VOITURAGE DANS LE GRAND BESANCON

EN COURS

PCET Ville

Cit'ergie
Ville

PCET Agglo

X

Cit'ergie Agglo

X

Mission ALE

Version

1

Dernière
modification

02/12/11

CONTEXTE ET ENJEUX

Le covoiturage dans le Grand-Besançon

Un site dédié au co-voiturage a été mis en place en 2006 afin de promouvoir une alternative à la voiture individuelle, en lien avec le développement de plans de déplacement. La plateforme de covoiturage vise à :

- Mettre en contact les personnes souhaitant co-voiturer (recherche de trajets, etc.)
- Officialiser les équipages (preuve pour les assurances)
- Donner des informations pratiques sur le principe du co-voiturage et les modalités d'utilisation du service
- Organiser et encadrer le bon usage du service par la signature obligatoire d'une charte pour les utilisateurs du service et les partenaires
- Chaque usager est identifié selon deux catégories "entreprises" ou "général". La plateforme est ouverte aux administrations des collectivités (ville de Besançon, Grand Besançon, conseil général du Doubs, conseil régional) ainsi qu'aux entreprises ayant mis en place un plan de déplacement. Les particuliers peuvent également utiliser la plateforme mais n'ont pas accès aux informations et aux trajets proposés par les agents des collectivités et les entreprises.

Le bilan de la fréquentation en 2009 permet de faire les constats suivants : sur les 8 330 personnes inscrites (2009), 15% utilise le covoiturage comme mode de déplacement régulier. Les tranches d'âge les plus représentées sont les 20 - 39 ans (62% des personnes inscrites sur la plateforme) et les 40 - 59 ans (30%). 55% des personnes enquêtées covoiturent pour les trajets domicile-travail et 40% pour les déplacements loisirs

On dénombre par ailleurs sur le Grand Besançon 15 sites de covoiturage répartis sur 12 communes. La pratique rencontre de plus en plus d'intérêt, notamment de la part des maires des communes désirant mieux accompagner et cadrer la pratique. Le covoiturage en œuvre sur l'agglomération ne passe pas systématiquement par la plateforme en place et des initiatives isolées existent.

Les freins au développement du covoiturage

Ils sont de deux ordres :

- Psychologique : la réticence à covoiturer pouvant s'expliquer par la « peur de l'inconnu », la dimension culturelle de l'usage de la voiture comme extension de l'espace personnel et les difficultés à lire « l'offre » de covoiturage. La localisation d'aires de covoiturage fédératrices (commune, quartier, entreprise) reste donc un élément essentiel pour le développement de ce type de mobilité partagée.
- Technique : l'usage unique des nouvelles technologies peut être dissuasif pour toucher un panel générationnel le plus large possible. La diversification des méthodes de mise en relation est donc nécessaire (centrale téléphonique ; journal municipal ; affiche/annonce dans les commerces, affichages d'entreprises, etc ...).

Les principes d'une politique en faveur du covoiturage

Une politique complète et optimale en faveur du covoiturage devrait ainsi s'appuyer sur trois piliers :

- la **sécurisation de la pratique** : l'identification et l'aménagement des aires du covoiturage sur le territoire constituent un premier niveau de réponse. Il faut veiller à assurer un maillage cohérent permettant une réponse au besoin (proximité des axes routiers, liens avec le réseau de transport, ...) une bonne lisibilité et appropriation de l'offre (signalisation, critères d'appartenance facilitant le partage de la voiture) ...
- la **mise en relation des covoitureurs** : le développement de la plateforme informatique internet va dans ce sens. Son animation et son fonctionnement apparaissent comme primordiaux pour entretenir et faire vivre cette pratique. Mais il

semble nécessaire de multiplier les vecteurs d'organisation du covoiturage à travers des points d'information dans les communes et dans les entreprises. Sur ce dernier point, il peut s'agir typiquement d'une action mise en œuvre dans le cadre d'un PDE accompagnée par un conseil en mobilité.

- la sensibilisation : le développement du covoiturage passe par le changement de comportements et la démonstration des avantages des modes de déplacements alternatifs. Campagnes de communication et conseil en mobilité constituent des outils de premier ordre.

CONTENU DE L'ACTION

En écho aux principes de développement d'une politique sur le covoiturage, l'action devra être basée sur trois éléments :

Le développement d'un schéma métropolitain des aires de covoiturage. Ce travail devant se décomposer en plusieurs étapes :

- L'amélioration de la connaissance des pratiques de covoiturage sur l'agglomération en poursuivant les travaux menés par le service transport : Enquêtes et recensement de terrains
- La mutualisation des bases de données avec les autres acteurs publics œuvrant pour le covoiturage : Conseil Général du Doubs
- La cartographie des aires de covoiturage, de leurs capacités, de leurs niveaux de desserte en TC et des principaux flux associés

La mise en relation des covoitureurs

- En renforçant les capacités d'animation et de gestion de la plateforme communautaires de covoiturage. A moyen terme, il sera nécessaire dans le cadre d'un schéma métropolitain d'étudier les passerelles possibles pour un élargissement géographique de l'usage de la plateforme.
- En intégrant de manière systématique la question du covoiturage lors de l'élaboration des PDE, notamment dans le cadre du conseil en mobilité

La sensibilisation

- Dans le cadre du club PDE et via le conseil en mobilité
- En développant une campagne de communication dédiée. Le schéma métropolitain de covoiturage pouvant également intégrer une stratégie sur ce sujet.

Ainsi, en résumé, une action volontaire sur le covoiturage pourrait s'appuyer sur deux outils clés :

- Un schéma métropolitain cadre visant à encadrer l'organisation des aires de covoiturage, homogénéiser/coordonner les offres de plateformes de covoiturage et poser les bases d'un dispositif de communication.
- Un conseil en mobilité appuyant à l'élaboration de solutions « sur mesures » auprès des grandes entreprises du territoire

OBJECTIFS et INDICATEURS

Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur d'ertergie
2012-2014	10000	Nombre d'inscrits sur la plateforme	Service Transports	
2014	?	Nombre de trajets covoiturés/jour	Service Transports	Part modale de la voiture
2012-2014	10	Nombre d'actions de promotion en périphérie	Service Transports	

MISE EN ŒUVRE

Maitrise d'ouvrage	CAGB- Service Transports	Budgets (€ TTC)	<p align="center">Budget Grand Besançon</p> <p>Investissement : Année 2012 : 6 000 €</p> <p>Fonctionnement : Années 2012 à 2014 : 5000€/an</p> <p>Stage 3 mois pour analyse des points stop 0,25 ETP pour gestion plateforme</p>
Partenaires	Région Franche-Comté, CG 25, Ville de Besançon, ADEME, Entreprises et CCI Club PDE et communes du Grand Besançon CRFC Autres communautés d'agglomération (CA de Dole)		
Référent	Sandrine NASCIMENTO sandrine.nascimento@grandbesancon.fr		

BIBLIOGRAPHIE DE RÉFÉRENCE

le_covoiturage_dynamique / 329-decembre-janvier
rapport_commission_covoiturage_V1 / adapter_l'automobile_aux_modes_de_vie_de_demain



Grand Besançon



FICHE ACTION
TRA 4.3

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe	Transport et déplacements
Orientation stratégique	4. Favoriser l'adoption de nouvelles pratiques de déplacement par les usagers

DEVELOPPER LE CONSEIL EN MOBILITE, PROMOUVOIR LES PDE, LE COVOITURAGE ET L'AUTO PARTAGE, SENSIBILISER LES PUBLICS SCOLAIRES

PROG.VAN1017

PCET Ville

Cit'ergie Ville

PCET Agglo

X

Cit'ergie Agglo

X

Mission
ALE

?

Version

1

Dernière
modification

02/12/11

CONTEXTE ET ENJEUX

Le rôle que doit jouer le conseiller en mobilité (CEM) au sein d'une collectivité est essentiel. Il est, en effet, le "relais", le "lien", entre les différents acteurs concernés par la problématique des déplacements : usagers de l'espace public (le citoyen, les riverains et leurs associations, les commerçants, ...), les entreprises (PDE) les responsables politiques et les techniciens.

Le conseil en mobilité intervient de manière transversale pour de nombreuses actions stratégique du PCET, par ordre d'importance :

- Auprès des entreprises : Appui aux PDE / PDIE :

Les Plans de déplacements d'entreprises / Plans de déplacements inter-entreprises sont des démarches indispensables à diffuser sur le territoire afin de garantir le succès de la démarche PCET. La mobilité et l'accessibilité de l'entreprise est un critère essentiel de confort des employés, et l'ensemble des entreprises y sont sensibles. De nombreuses actions peuvent ainsi être mise en place dans le cadre d'un PDE et interagissant fortement avec TOUTES les autres actions du PCET sur le volet transport en limitant l'usage de la voiture individuelle : réduction du nombre de parking, incitation à l'usage des TC grâce à une participation financière de l'entreprise, incitation à l'usage des P+R, prêt de vélo, mise en place d'abri-vélos, facilitation du covoiturage, facilitation de l'autopartage, utilisation du télétravail, ...

Pour cet objectif, le rôle du conseil en mobilité est alors triple :

- Il assure un rôle de sensibilisation auprès de l'entreprise en montrant les intérêts économiques et sociaux à la mise en place d'un PDE.
 - Il assure une démarche de conseil et d'ingénierie pour évaluer l'impact des différentes solutions (calculs de l'amélioration des temps de trajets, économie d'énergie, etc ...)
 - Il joue un rôle de médiateur entre l'entreprise et les collectivités afin d'adapter les aménagements en fonction des besoins exprimés
- Auprès des communes de l'agglomération : Promotion du covoiturage, organisation de la mobilité

De nombreux maires s'interrogent sur les moyens d'organiser les mobilités alternatives au sein de leur commune. Les solutions de TAD existent déjà, mais il s'agira de les articuler avec une offre de covoiturage (fiche 4.1), de modes doux (pistes cyclables communales, abri-vélo : fiche 3.2), de la mise en place de pédibus ...

Le conseil en mobilité pourrait jouer ici un rôle essentiel de conseil et de diffusion de l'ensemble des éléments de connaissance disponible à l'agglomération. Il pourrait ainsi accompagner à l'élaboration de « mini-schéma » de déplacement articulant les enjeux de la multimodalité et de la sécurité à l'échelle des petites communes.

- Auprès des usagers : Information du public (usagers ou usagers potentiels) :

Le mécanisme de report modal de l'automobile vers les transports en commun dépend de plusieurs facteurs, y compris psychologiques et culturels. Si la qualité de l'offre est déterminante (couverture, maillage, capacité, fréquence, fiabilité des horaires), l'information aux usagers potentiels est également très importante. Avant d'opter pour ces modes, l'utilisateur a besoin de connaître les possibilités qui lui sont offertes et leurs caractéristiques : temps de parcours total, part de marche à pied, fiabilité des horaires, coût. Les systèmes de calcul d'itinéraires (qui fournissent des informations sur le trajet théorique) et les systèmes d'information en temps réel (qui fournissent des informations sur le trajet effectif) sont des outils précieux.

La création d'un poste de conseiller en mobilité au sein du Grand Besançon peut pleinement se justifier. La politique des transports

et des déplacements étant volontariste dans la mise en place d'offres alternatives à la voiture, la limitation du volet conseil et communication limiterait l'impact attendu de cette politique. A l'inverse, les missions menées par le conseil en mobilité accentueraient sensiblement l'impact de cette politique tout en valorisant l'image de du Grand Besançon.

Ce poste à visée transversale concourrait également à l'atteinte des objectifs que s'est fixé la collectivité à travers diverses politiques environnementales (Charte de l'environnement, agenda 21...) en œuvrant concrètement à la limitation des impacts des transports sur l'environnement.

En créant une proximité avec les entreprises ce poste contribuerait à renforcer les liens entre le Grand Besançon et les forces économiques du territoire sous un angle différent que celui strictement lié à l'économie.

CONTENU DE L'ACTION

Plusieurs solutions de portage sont possibles :

ALE

- Intérêt : Synergie importante de l'action territoriale. L'ALE va déjà amorcer une mise en réseau avec les entreprises sur la thématique Energies (animation d'un réseau d'entreprise). Idem pour les petites communes, ou le CEP intervient. Un seul interlocuteur visible. Force de la structure mise en place.
- Risque : Le sujet transport peut se faire « phagocyter » par la thématique Bâtiment/ENR ne permettant le développement nécessaire et voulu sur le transport. Le sujet « Transports » étant très spécifique par rapport aux autres thématiques énergétiques (Bâtiment, ENR, efficacité énergétique en industrie) il peut y avoir un problème de partage des compétences. Par ailleurs, l'action de conseil en mobilité – notamment pour les PDE – est une action d'ingénierie mais aussi de « médiation » entre pouvoir public et entreprise. Le positionnement à l'ALE crée un échelon supplémentaire qui peut nuire à la réactivité.

Direction Transports et Déplacements de l'AOT

- Meilleure réactivité dans le rôle de « médiateur » entre les entreprises et l'autorité de transport. Synergie sur la compétence « Transports » par la proximité du service ; la compétence « Transports » étant assez spécifique par rapport aux compétences « Bâtiment/Energie ».
- Proximité du poste avec les élus décideurs de la compétence transports / déplacements.
- Lien direct (autorité dirigeante) avec les prestataires de transports collectifs sur le périmètre.
- Affichage plus claire et plus évident pour les citoyens.
- Allègement de 0,5 ressources à l'ALE pouvant faire tomber en dessous de la masse critique de 6 ETP nécessaire pour avoir un fonctionnement et une structure cohérents.

D'autres solutions de portage peuvent également être envisagées : CCI, ADEME....

OBJECTIFS et INDICATEURS

Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Clé-érogé
2012-2014	1	Création du poste	Service Transports	
2012-2014	6	Nombre de PDE suivis et mis en places	Service Transports	
2014	?	Nombre de sollicitation reçus (entreprises et citoyens)	Service Transports	

MISE EN ŒUVRE

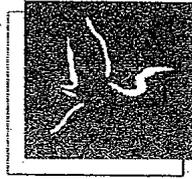
Maitrise d'ouvrage	CAGB – Service Transports	Budgets (€-TTC)	Sur la période 2012 – 2014 le coût pour le Grand Besançon de la création d'un poste de conseil en mobilité s'élèverait à : 76 911 € soit 25 637 €/an, sur la base de l'embauche d'un technicien supérieur et en prenant en compte la subvention de l'ADEME. La subvention de l'ADEME est de 30% du coût, plafonnée à 210 000 €.
Partenaires	Ville de Besançon ADEME, Rectorat, directeurs d'écoles, communes, conférence des AOT, CCI...		
Referents	<ul style="list-style-type: none"> • Christophe MOYSE christophe.moyse@grandbesancon.fr • Martine GUILLOT martine.guillot@besancon.fr 		

BIBLIOGRAPHIE DE REFERENCE

(actions liées +) / 323_mai-2007

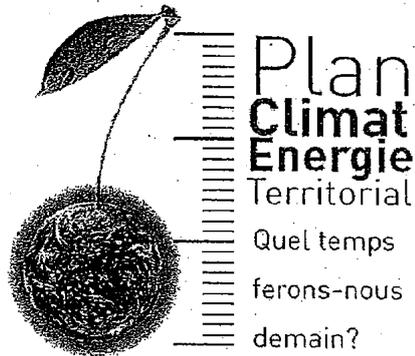
CERTU - Transflash_328-nov_2007 / Les_PDIE / note_conseil_en_mobilite

*Grand
Besançon*



Ville de
Besançon

Plans Climat-Energie Territoriaux de la Ville de Besançon et du Grand Besançon



AXE 3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

 <p>Ville de Besançon</p> <p>Grand Besançon</p> <p>FICHE ACTION AMT 1.1</p>	PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	
	Axe	Amenagement du territoire
Orientation stratégique	1. Connaître les contraintes énergie-climat sur le territoire	
METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'ETUDE SUR L'ADAPTATION ET LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		

PCET Ville	X	Cit'ergie Ville	X	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	X	Version	1	Dernière modification	02/12/11
------------	---	-----------------	---	------------	---	-----------------	---	---------	---	-----------------------	----------

CONTEXTE ET ENJEUX

Les Plans Climat Energie Territoriaux de la Ville de Besançon et du Grand Besançon traitent pour majeure partie de l'atténuation au changement climatique. Dans le cadre des objectifs du PCET et de leurs démarches Cit'ergie, les deux collectivités doivent dès aujourd'hui prendre en considération l'adaptation au changement climatique dans leurs différentes politiques afin d'anticiper les vulnérabilités du territoire grand bisontin pour prévenir les risques et adopter les mesures de protection et d'adaptation nécessaires pour l'ensemble des acteurs du territoire.

Les mesures d'adaptation peuvent être de plusieurs types :

- elles peuvent être physiques, comme la mise à niveau de digues de protection ;
- elles peuvent être institutionnelles comme les mécanismes de gestion de crise ou l'instauration de réglementations spécifiques ;
- elles peuvent être stratégiques, comme le choix de déplacement ou d'installations de populations, ou la mise en place de mesures facilitant la reconstitution en cas de sinistre ;
- elles peuvent concerner l'augmentation de la connaissance en mettant en œuvre des programmes de recherche ;
- elles peuvent concerner l'information du public et des décideurs, afin de faciliter la prise de décisions

Au niveau national, l'ensemble des projections réalisées, pour alimenter les réflexions sur les impacts et les moyens de s'adapter à l'évolution du climat, prévoient en particulier :

- une hausse des phénomènes de canicule et une baisse du nombre de jours de grand froid, ce qui aurait des effets respectivement négatifs et positifs sur la santé ;
- une baisse globale du nombre de jours de neige, mais sans que ce phénomène ne disparaisse
- une tendance notable à la baisse du nombre de degrés jours de chauffage ce qui correspondrait à une réduction des besoins énergétiques de chauffage futurs (une réduction de près de 1000°C dans les Alpes correspond à une diminution d'un tiers des besoins en chauffage dans ces régions) ;
- une tendance à la hausse du nombre de degrés jours de climatisation ce qui pourrait correspondre à une hausse des consommations pour le refroidissement en été.

C'est pourquoi l'enjeu à ce jour est de mettre en place un programme d'étude sur les risques du territoire face au changement climatique pour disposer d'une connaissance suffisante des faiblesses et des opportunités de façon à identifier localement des actions d'adaptation les plus pertinentes.

Au niveau local, il conviendra de prendre en compte dès à présent des mesures visant à anticiper les risques de vulnérabilité du territoire (îlot de chaleur, qualité de l'air extérieur, ...). D'ores et déjà, les programmes d'aménagement doivent être revus en intégrant cette dimension de modification possible. Compte tenu des méconnaissances de ce champ, il serait utile de réfléchir autour d'un projet et de le revisiter avec l'appui d'experts pour progresser sur ces questions.

CONTENU DE L'ACTION

Ce premier PCET doit permettre aux deux collectivités de se mettre en état de marche pour concevoir et conduire la mise en œuvre d'un programme d'adaptation au changement climatique. Le but est d'intégrer la prise en compte de l'adaptation dans les réflexions en amont des politiques et de la mise en œuvre des projets. La période 2012-2014 servira à cadrer les politiques et les actions liées à l'adaptation. Une étude Grand Est (MEDCIE) pilotée par l'Etat est en cours, qui traite des changements climatiques actuels et à venir et leurs impacts, de la raréfaction des ressources énergétiques, ainsi que des recommandations en matière d'aménagement et d'urbanisme pour adapter le territoire. Ses conclusions seront reprises dans les orientations que fixera le SRCAE et auxquelles devront se référer les PCET de la ville et de l'Agglomération du Grand Besançon.

- La première étape consistera à enrichir et organiser les connaissances au niveau du territoire grand bisontin sur la sensibilité, la vulnérabilité les risques et opportunités attendus du changement climatique, de les mettre en parallèle avec les Plans de Prévention des Risques locaux ceci pour déterminer les grands enjeux locaux et les thématiques à prendre en compte dans le cadre d'un programme d'adaptation.
- La définition de grands axes prioritaires permettra de mettre en place une gouvernance appropriée s'appuyant sur des groupes de travail constitués des personnes ressources du territoire judicieusement identifiées au préalable et pouvant apporter leur expertise, leur vécu et leur expérience relatives aux risques et dans les différentes thématiques. L'intérêt étant

d'établir une prospective et une organisation en se servant entre autres des retours d'expérience (impacts d'événements extrêmes passés, gestion de ces événements) afin de dégager des impacts potentiels et un degré de vulnérabilité.

Trois temps de travail seront à prévoir pour ces groupes :

- 1) Définir plus en détails les risques du territoire grand bisontin : type d'aléas, genre d'expositions, quelle vulnérabilité et quelles cibles (population, environnement, matériel...) seront concernées ?
- 2) Emettre des hypothèses relatives aux différents risques pour faire émerger différents scénarios d'adaptation (par exemple : scénarios pessimiste, intermédiaire et optimiste)
- 3) En fonction des analyses faites précédemment, faire émerger d'une part des actions d'adaptation aux différents risques dans chaque thématique identifiée et des mesures compensatoires par une approche rétrospective (en fonction des risques de demain, anticiper les mesures à prendre aujourd'hui). D'autre part, identifier les enjeux forts pour le territoire en matière d'adaptation.

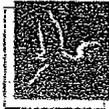
En parallèle de cette réflexion de moyen et long terme, des actions plus opérationnelles faciles à mettre en œuvre dites « actions sans regret » seront à actionner durant cette période 2012-2014. Il s'agira en interne dans les collectivités d'engager des actions de « bon sens » qui participent à l'adaptation. (Exemple dans la gestion des espaces verts : mettre en place des cuves de récupération à eau, planter des espèces locales et moins consommatrices en eau...) Autre exemple possible : prendre en compte de manière systématique le changement climatique dans les contrats de délégation de service public et contrats de service public conclus par la collectivité ...

Plus pragmatiquement, il est proposé de travailler avec l'appui d'experts pluridisciplinaires sous la forme de formation-action.

OBJECTIFS et INDICATEURS				
Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Clé
2012-2013	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer la réflexion sur l'adaptation • Mener une formation-action 	Constitution du groupe de travail territorial (collectivités, universités, experts...) GT rassemblant toutes les disciplines : DUH, DVD, Espaces verts, DD, DPRU, DME, DEA	Service Environnement DUH	
2013-2014	Définir un panel d'actions d'adaptation	Thématiques de travail identifiées et actions proposées	Groupe de travail adaptation	
2012-2014	Mettre en œuvre des « actions sans regret »	Nombre d'actions mises en œuvre dans les politiques	Service Qualité et Evaluation	
MISE EN ŒUVRE				
Maitrise d'ouvrage	CAGB - Service Environnement Ville de Besançon – DUH- DME		Budgets (€ TTC)	Budget Grand Besançon : 50 000 € sur 2012-2014 (10 000€ sur 2015 10 000€ sur 2016) Budget Ville de Besançon : 10 000 €
Partenaires	ADEME Conseil Régional et Université FC Experts et professionnels locaux Autres services des deux collectivités (service qualité, urbanisme)			
Référents	Céline BOUCHERON celine.boucheron@grandbesancon.fr Pascal MILLARD pascal.millard@besancon.fr			
BIBLIOGRAPHIE DE REFERENCE				
Plan national d'adaptation au changement climatique 2011 2015				



Grand Besançon



PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

FICHE ACTION
AMT 2.1

Axe

Amenagement du territoire

Orientation
stratégique

2. Aménager le territoire de façon plus durable

REALISER UNE ETUDE RELATIVE A LA REQUALIFICATION DES ZAE

PROGRAMME

PCET Ville

Cit'ergie Ville

PCET Agglo

X

Cit'ergie Agglo

X

Version

1

Dernière modification

02/12/11

CONTEXTE ET ENJEUX

Les enjeux de la requalification des ZAE sont les suivants :

- améliorer la qualité de l'offre disponible sur les zones,
- optimiser le foncier d'entreprise,
- encourager les acteurs à utiliser le foncier de manière raisonnée,
- économiser l'espace,
- limiter les consommations énergétiques (éclairage...),
- inciter l'utilisation des TC et des modes doux,
- améliorer l'attractivité des entreprises et du territoire,
- réduire la vacance des bâtiments d'activités,
- reconvertir/transformer les bâtiments d'activités dégradés.

Objectifs de l'étude menée par l'AUDAB :

- définir les enjeux de qualité et de densité des zones d'activités,
- proposer une méthode d'évaluation des densités sur des zones d'activités tests,
- identifier les marges de manœuvres qualitatives (thématiques) ;
- étudier les leviers incitatifs, réglementaires et financiers pour une démarche de requalification de ZAE.

Dans le cadre d'une réflexion sur la requalification des ZAE existantes sur le territoire du Grand Besançon, plusieurs thématiques seront étudiées et diagnostiquées sur les espaces publics et privés de ces ZAE :

- accessibilité : capacité, infrastructures...
- fonctionnement interne : circulation, stationnement, cheminements piétons, desserte TC...
- signalétique,
- espaces publics : état de la chaussée, des trottoirs, éclairage, mobilier urbain, espaces verts...
- espaces privés : état du bâti et des clôtures, entretien des espaces extérieurs, enseignes...
- équipements et services aux entreprises et aux salariés.

La présente fiche vise à proposer une démarche et une méthodologie structurées pour mener à bien ce travail si une commune ou la CAGB décide de l'engager.

CONTENU DE L'ACTION

Les zones concernées par cette étude sur la requalification sont l'ensemble des zones vieillissantes situées sur le territoire de l'agglomération. Les zones déclarées d'intérêt communautaire étant plus récentes, celles-ci sont exclues de cette réflexion. Réflexion à mettre en oeuvre sur une zone test.

Les étapes de travail sont les suivantes :

- définition du cahier des charges de l'état des lieux avec l'AUDAB qui mènera l'action, DEEA et PST,
- benchmark mené par l'AUDAB des démarches et opérations menées (évaluation des coûts et modalités de financement) : premier semestre 2011,
- identification des outils et leviers mis en place et de l'articulation collectivité/privé,
- présentation de la démarche aux élus pour validation,
- lancement de la démarche si validation par les élus.

Les éléments soumis à la validation des élus le 23/09 :

- validation de la réflexion engagée avec l'AUDAB début 2011,
- si résultats concluants avec la zone test, préparation d'un cahier des charges d'études en vue de confier à un prestataire une étude globale sur l'état des zones d'activités du territoire,
- puis à terme, réfléchir à la mise en place d'une politique d'agglomération pour inciter les communes et les entreprises à améliorer les zones communales.

OBJECTIFS et INDICATEURS

Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Cléergie
2012 - 2014	Etablir l'état des lieux d'au moins une zone par an.	Etats des lieux des zones restitués (Identification des outils et leviers potentiels d'amélioration,...)	AUDAB Service économie	
2012 - 2014		- Nombre de bâtiments « retraités ».	Service économie	% surface construite ou réhabilitée en reconversion / surface construite en extension
2012-2014	100% du budget	- Consommation du budget dédié annuellement à ces études.	Service économie	

MISE EN ŒUVRE

Maitrise d'ouvrage	CAGB – Service Economie	Budgets (€ TTC)	Budget de fonctionnement :
Partenaires	Banques privées, SEM, CDC AUDAB – SAIEMB IE - EPF		Etude au programme de l'AUDAB :
Référentes	Dominique BUCCELLATO dominique.buccellato@grandbesancon.fr Céline HIRSCHY celine.hirschy@grandbesancon.fr Maud MOREL maud.morel@grandbesancon.fr		30 000 € en 2012 100 000 € en 2013 100 000 € en 2014 Un budget est prévu pour la suite : 150 000 € en 2015 150 000 € en 2016 Eventuel budget de travaux à valider suivant résultats de l'étude



Grand Besançon

FICHE ACTION
AMT 2.2

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe Aménagement du territoire

Orientation stratégique 2: Aménager le territoire de façon plus durable

DEVELOPPER LES DEMARCHES D'APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME ET DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS POUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

PROGRAMME

PCET Ville Cit'ergie Ville PCET Agglo Cit'ergie Agglo Version 1 Dernière modification 02/12/11

CONTEXTE ET ENJEUX

Dans le cadre de ses compétences développement économique et aménagement de l'espace, la CAGB a déclaré 13 zones d'activités d'intérêt communautaire. Si nécessaire ce champ pourrait être élargi à l'avenir.

L'état d'avancement de ces ZAE est hétérogène. La mise en œuvre de cette fiche portera donc principalement sur les zones en projet. Dans ces zones, il est préconisé de réfléchir dès la conception des plans d'aménagement sur la performance énergétique future des bâtiments, par exemple au travers de la mise en place de démarches AEU ou de réflexion spécifique sur les questions Aménagement et économie d'énergie (gestion des déchets, plan de circulation...).

CONTENU DE L'ACTION

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme concerne diverses cibles telles que l'orientation des bâtiments, la mise en place d'équipements de chauffage communs, la desserte en transports en communs, l'équilibre habitat / emplois / services, la gestion des eaux pluviales... Le Grand Besançon n'ayant pas vocation à construire les bâtiments d'activités, il pourra influencer sur la performance énergétique des bâtiments au niveau des règlements de zones et des cahiers de charges de cession de terrains (isolation, panneaux solaires...). A ce titre, il veillera également à ce que les exigences énergétiques ne soient pas un frein à la commercialisation des ZAE en proposant divers exemples concrets de retour sur investissement.

Le Grand Besançon s'engage à :

- développer la démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme sur les zones d'activités en cours d'aménagement,
- travailler les aspects énergétiques dans les règlements de ses futures zones,
- systématiser la construction de bâtiment économe en énergie en utilisant les éco-matériaux,
- renforcer la démarche qualité par du transport collectif,
- susciter des démarches de gestion partagée des déchets,
- certification TEMIS ISO 14001, contraintes énergétiques et qualitatives,
- réalisation d'une étude de faisabilité d'approvisionnement en énergie pour la ZAC d'Auxon.

OBJECTIFS et INDICATEURS

Periode	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Cit'ergie
2012-2014	Obtenir au moins une certification pour chacune des 3 Zones d'intérêt communautaire	- Certification ISO 14001 (TEMIS, Hauts du Chazal, Auxon), - Certification BREEAM -Marnières- (Standard de référence en termes de construction durable), - Labellisation (BBC & Effinergie..).	Service Aménagement	

MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage	CAGB - Service Aménagement	Budgets	Budgets intégrés dans le budget global d'aménagement de chaque zone (études, travaux ...)
Partenaires	CAGB (autres services) - Concessionnaires - sedD - GIE des SEM de Franche-Comté		
Réferent	Céline HIRSCHY celine.hirschy@grandbesancon.fr Maud MOREL maud.morel@grandbesancon.fr		

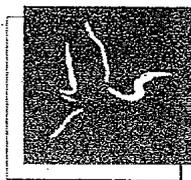
BIBLIOGRAPHIE DE REFERENCE

Réussir un projet d'urbanisme durable - méthode en 100 fiches pour une AEU

Fiches bonnes pratiques dans les Pays de la Loire : http://www.ademe.fr/paysdelaloire/sup/DG_aeu_bp.asp

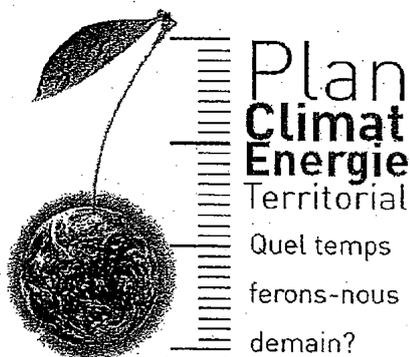
Fiches bonnes pratiques en Ile-de-France : <http://ile-de-france.ademe.fr/AEU-R-Approche-environnementale-de.html>

*Grand
Besançon*



Ville de
Besançon

Plans Climat-Energie Territoriaux de la Ville de Besançon et du Grand Besançon



AXE 4. PRODUCTION ENERGETIQUE ET GESTION DES FLUX



Grand Besançon



FICHE ACTION
FLUX 1.1

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe Production énergétique et gestion des flux

Orientation stratégique 1. Réduire la production de déchets

POUR SUIVRE LA STRATEGIE GLOBALE DE GESTION DURABLE DES DECHETS

ENGOURS

PCET Ville Cit'ergie Ville PCET Agglo X Cit'ergie Agglo X Version 1 Dernière modification 02/12/11

CONTEXTE ET ENJEUX

Chaque année, près de 39 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (non recyclables) destinées à être incinérées sont collectées par le Grand Besançon. Or l'un des deux fours gérés par le Syndicat de traitement (SYBERT) pour les 198 communes et les 8 EPCI adhérents est en fin de vie. Après une large consultation sur les modes de traitement, il a été décidé que le four ne sera pas remplacé, et que la collectivité mettra en œuvre une politique de réduction de la production de déchets. Cette politique concorde avec les préconisations du Grenelle de l'environnement, qui recommande une "diminution de 7% par an.

Pour parvenir à réduire de façon importante les déchets résiduels produits par les habitants, le Grand Besançon a pris la décision, par une délibération de mars 2010, d'instaurer un dispositif financier pour encourager les habitants à réduire et bien trier leurs déchets. Une redevance incitative basée pour une part importante sur le poids de déchets résiduels produits, puis, dans une moindre mesure, sur le nombre de levées du bac à déchets entrera en vigueur à partir de 2012.

En effet, pour atteindre l'objectif majeur de réduction des déchets, l'implication des usagers est fondamentale. La gestion des déchets est une responsabilité partagée avec les consommateurs-producteurs que nous sommes tous. Il ne faut pas oublier certes, l'implication des industriels émetteurs d'emballages (des distributeurs aussi..) qui ont un rôle important à jouer en repensant la conception de leurs produits et des emballages.

Comment réussir les changements de comportements des usagers face aux déchets ? Concrètement la collectivité peut agir sur les comportements en adaptant la facturation du service pour qu'elle porte sur les quantités réellement produites.

CONTENU DE L'ACTION

De manière concertée, le SYBERT et la Direction ont décidé de développer un ensemble d'actions visant la réduction du gisement de déchets à incinérer l'amélioration du bilan environnemental de la gestion des déchets :

1/ Instaurer une Redevance Incitative basée sur la pesée embarquée

- Phase test de la RI (De janvier à aout) : sur internet, possibilité pour l'utilisateur de suivre sa production de déchets et de simuler le montant de la future RI sur Internet;
- Entrée en vigueur de la RI en septembre 2012 (pour le 3^e trimestre de la facturation sept-déc.)
- Information du Grand Public sur les modalités de calcul de la RI et les leviers de réduction des déchets et donc de sa facture

2/Sensibiliser à la prévention des déchets, notamment en habitat dense,

L'habitat pavillonnaire réunit les critères permettant d'actionner des leviers de réduction des déchets. Au contraire, les usagers de l'habitat collectif dense ont plus de difficulté à s'engager dans cette voie pour plusieurs raisons :

- difficulté du geste de tri : découragement de l'effort individuel, lorsque les voisins ne respectent pas les bonnes pratiques
- difficulté d'accès en déchetterie : moindre capacité de stockage, moindre équipement en véhicules individuels,
- moindre sensibilisation environnementale : moindre accès et réceptivité aux supports de communication traditionnels,
- absence d'incitation économique : faible visibilité du coût du service déchet au sein des charges locatives
- non accès au compostage : peu/ pas d'accès à un espace vert

Dans un souci d'équité et afin de compenser les handicaps de la population résidant en habitat collectif dense, il est apparu nécessaire de mettre en place un dispositif d'accompagnement. L'objectif est de donner aux habitants de ces quartiers les mêmes leviers de réduction des déchets et de maîtrise des charges liées au logement. En outre, la maîtrise des éco-gestes apporte un sentiment d'intégration et d'implication dans la vie du quartier et de la ville.

La CAGB va donc déployer un dispositif d'accompagnement des usagers résidant en habitat collectif dense, sur une période courant de janvier 2012 à fin 2013. Le cœur du dispositif d'accompagnement est constitué par une équipe d'ambassadeurs destinés à intervenir sur le terrain. Ils auront deux missions :

- a) Mission technique d'amélioration des « locaux poubelles » des logements :
 - Diagnostic des locaux à déchets et des pratiques

- Préconisation d'amélioration des locaux

b) Sensibilisation : présence en pied d'immeuble (et à proximité des locaux poubelles) aux heures de passage, diffusion d'information personnalisée (poids des déchets collectés, qualité du tri constatée, coût du service facturé pour l'immeuble, la cage d'escalier...)

Pour garantir la bonne transmission des messages, les pistes suivantes seront explorées :

- Utilisation d'un matériel pédagogique adapté (film) précisant les éléments de base : cycle (collecte, tri) de la gestion des déchets, coût, explication de la grille tarifaire de la redevance incitative
- Eviter l'écueil d'un discours moralisateur environnemental pour s'orienter vers des arguments économiques et sociaux permettant de maîtriser les charges locatives
- Capacité de s'adresser aux usagers en plusieurs langues

En résumé, cette proximité de terrain doit faciliter un accompagnement personnalisé visant la limitation des charges locatives.

3/ Développer un programme de prévention des déchets (PLP)

Le PLP, porté par le SYBERT, comporte 37 actions dont :

- organiser un système de compostage local des biodéchets, en habitat individuel et collectifs,
- favoriser le réemploi des objets à travers le développement de l'activité de ressourcerie : cela permet d'économiser "l'énergie" grise des produits manufacturés
- soutenir financièrement les EPCI adhérents pour la réalisation d'actions de prévention inscrites dans le PLP

4/ Améliorer le bilan environnemental des installations de traitement

- Créer localement un centre de tri pour éviter l'export des déchets recyclables
- Créer un quai de transfert pour optimiser le transport des déchets,
- Fermer un four de capacité de 3T/heure, incinérant 20 000 à 25 000 T de déchets / an : cela limitera l'émission de GES et permettra une baisse de consommation de gaz (5 000 MWh pour les deux fours).

OBJECTIFS et INDICATEURS

Periode	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur @ Energie
2014	Réduction des déchets résiduels de 35% en habitat pavillonnaire et 12 % en habitat collectif	Tonnages de déchets résiduels et recyclables Taux de présentations des bacs à la collecte Consommation de carburant	Direction de la gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Kg/hab.an • % déchets valorisés/production totale

MISE EN ŒUVRE

Maitrise d'ouvrage	CAGB – Direction de la gestion des déchets	Budget (€ TTC)	Le financement du service de la GB est assuré par les recettes de la Redevance (REOM), comme c'est le cas dans le GB où ce principe a été adopté uniformément en 2006 lors du transfert de la compétence Collecte à la collectivité.
Partenaires	Ademe, Union européenne Plastic Omnium, Veolia Union Sociale pour l'Habitat Structures participatives : Conseil de Développement participatif (CDP), Conseils Consultatifs d'habitants (CCH)		Le GB, au titre de la compétence « Collecte », facture la redevance dont une partie est reversée au Sybert pour les frais de traitement
Referent	René FLEURY – 0381415526 rene.fleury@grandbesancon.fr		Le surcoût lié à la RI est estimé à 1.5 €/hab/an, tandis que la reconstruction d'un four serait supérieure à 6€/hab/an

 Plan Climat Energie Territorial	 Grand Besançon	PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	
		Axe	Production énergétique et gestion des flux
FICHE ACTION FLUX 2.2		Orientation stratégique	2. Desservir le territoire en énergie de manière durable
IDENTIFIER LA RESSOURCE ET CONTRIBUER A LA STRUCTURATION DE LA FILIERE BOIS-ENERGIE LOCALE			

PROGRAMME

PCET Ville	X	Cit'ergie Ville	X	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	X	Version	1	Dernière modification	02/12/11
------------	---	-----------------	---	------------	---	-----------------	---	---------	---	-----------------------	----------

CONTEXTE et ENJEUX

Une part importante du territoire du Grand Besançon est boisée (37%). Dès 2006, le Grand Besançon a souhaité utiliser cette ressource pour le développement de la filière bois-énergie, énergie renouvelable locale. Des études du potentiel de production du territoire ont été menées en 2007, permettant d'envisager l'intérêt d'aménager une plateforme de stockage. Cet équipement a été mis en service en 2008 par le Grand Besançon afin de permettre aux communes membres de stocker et sécher du bois-énergie. Ce lieu de séchage est un élément important pour permettre le développement de chaufferies bois de petite capacité sur le territoire.

Parallèlement au développement de ce type de « petites chaufferies », des projets plus importants sont également à l'étude : la Ville de Besançon projette la mise en place d'une chaufferie bois de 10 MW, complémentaire à celle de 6 MW existante, pour alimenter le réseau de chaleur de Planoise après la fermeture de l'un des fours d'incinération des ordures ménagères. Les besoins de ces chaufferies seront au total de 39 900 tonnes de plaquettes forestières. Ces équipements fonctionneront exclusivement à partir de plaquettes forestières. Il existe également un projet industriel de bois-énergie aux papèteries de Novillars.

Les approvisionnements en bois de ces divers projets doivent rester les plus locaux possibles et respecter les principes de gestion durable des forêts, tenant compte notamment des enjeux de biodiversité. Il est donc essentiel de connaître les disponibilités en bois et de travailler avec les propriétaires forestiers (publics, privés...) pour la mobilisation de la ressource.

Enfin, l'ADEME et l'URACOFOR (Union Régionale des Communes FORestières) travaillent actuellement à couvrir le territoire régional de Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT).

CONTENU DE L'ACTION

Le Grand Besançon va donc poursuivre la gestion de sa plateforme de stockage de bois-énergie et travailler avec les communes pour que cet équipement puisse servir le développement de nouveaux projets de chaufferies bois sur son territoire.

Le Grand Besançon réalisera en parallèle un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT), état des lieux des chaufferies bois existantes et en projet, des besoins et du potentiel de production de combustibles bois du territoire. Si besoin, cette étude mettant en vis à vis ressource bois et besoins de combustible pourra aussi être travaillée en collaboration avec des communautés de communes voisines selon une échelle de réflexion pertinente.

Enfin, le Grand Besançon travaillera avec la Ville de Besançon pour la mobilisation de bois-énergie auprès de ses communes membres pour un approvisionnement local des chaufferies bois de Planoise.

OBJECTIFS et INDICATEURS

Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Cit'ergie
2012	PAT réalisé	Réflexion sur l'approvisionnement bois du territoire	Environnement	(% surface forestière certifiée/surface totale)
2013	10 000 tonnes	Quantité de Bois-énergie mobilisée pour Planoise dans les forêts communales du Grand Besançon	Environnement	
2014	2 communes 3 000 map	Nombre de communes et volume sur la plateforme	Environnement	

MISE EN ŒUVRE

Maitrise d'ouvrage	Grand Besançon – Service Environnement	Budgets (€ TTC)	Budget de fonctionnement 2012-2014 : 46 000€ en 2012 6000€ en 2013 7000 € en 2014
Partenaires	ADEME Ville de Besançon, URACOFOR		
Référent	Cécile PIGANIOL cecile.piganiol@grandbesancon.fr		
			Le budget se poursuit jusqu'en 2016



Grand Besançon



FICHE ACTION
FLUX 2.3

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe

Production énergétique et gestion des flux

Orientation stratégique

2 Desservir le territoire en énergie de manière durable

ETUDIER LA PERTINENCE ET METTRE EN PLACE UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN SUR LE TERRITOIRE

EN COURS

PCET Ville

Cit'ergie Ville

PCET Agglo

Cit'ergie Agglo

Version

1

Dernière modification

02/12/11

CONTEXTE et ENJEUX

L'un des objectifs des 3x20 est d'augmenter de 23% la part des Energies Renouvelables dans le mix énergétique du territoire. A ce titre, le Grand Besançon souhaite avoir une vision du potentiel éolien sur son territoire.

En effet, le Grand Besançon a signé en février 2009 la convention européenne des maires. Cette initiative l'a conduit à afficher des objectifs ambitieux en faveur de l'environnement à horizon 2020 :

- diminution de 20% des émissions de gaz à effet de serre,
- diminution de 20% des consommations d'énergie,
- augmentation de 23% de la part des énergies renouvelables.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Grand Besançon, souhaite analyser les champs possibles qui pourraient être investis et notamment la faisabilité de parcs éoliens sur le territoire et si cela s'avère pertinent déposer un ou plusieurs dossiers de demande de création de ZDE auprès de la préfecture.

Le Grand Besançon détient la compétence optionnelle suivante : "en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : soutien aux actions de maîtrise de la demande de l'énergie".

La Communauté de communes du Val de la Dame Blanche, contigüe au Grand Besançon, a réalisé une étude de faisabilité sur son territoire qui définit des secteurs propices à l'installation d'éoliennes, dont une partie sur des communes du Grand Besançon.

La Communauté de communes du Val de la Dame Blanche a sollicité le Grand Besançon pour déposer en Préfecture un dossier officiel conjoint de demande de ZDE.

Enfin, le Conseil Régional de Franche-Comté et l'Etat sont en cours d'élaboration du Schéma Air Energie Territorial qui devrait être établi d'ici fin 2011 et dont l'objet est, pour la partie qui concerne l'éolien, d'actualiser les critères d'analyse et actualiser la carte élaborée en 2008 par la DIREN identifiant des zones aptes à recevoir des projets éoliens sur le territoire régional.

CONTENU DE L'ACTION

Le projet consiste en la réalisation d'une étude principalement sur les secteurs issus de l'étude de faisabilité menée par la Communauté de communes du Val de la Dame Blanche listés ci-après :

- la crête de la Dame Blanche (sur les communes de Vieilley, Mérey-Vieilley, Venise, Moncey, Champoux, Chaudfontaine et Marchaux)
- la crête du Bois de Sassy (sur les communes d'Amagney et Marchaux).

Il s'agit de réaliser une étude en deux tranches :

1/ confirmer le potentiel éolien sur un plan technique (prenant en compte les éléments présents dans la circulaire du 19 juin 2006 concernant les ZDE ainsi que ceux identifiés par la loi dite Grenelle II, sur les aspects suivants :

Evaluation du potentiel éolien

Diagnostic environnement et de covisibilité

Diagnostic patrimoine

Diagnostic technique

Diagnostic raccordement

Diagnostic sécurité publique ;

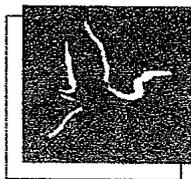
Diagnostic Patrimoine archéologique ;

Principes d'aménagement : 5 machines minimum par site, éloignées au minimum de 500m des zones d'habitat et identifiant les accès et surfaces impactées par les travaux.

2/ Elaborer le dossier de ZDE à déposer auprès du Préfet

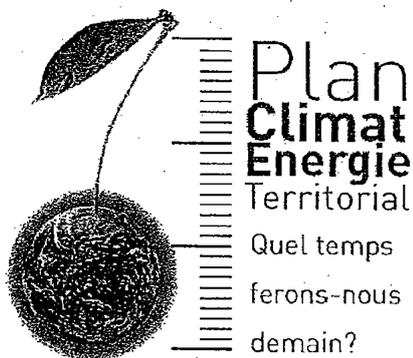
OBJECTIFS et INDICATEURS				
Periode	Objectifs	Indicateurs	Source	Indicateur d'énergie
2012 - 2013	Définir des zones pertinentes	Nombre de zones et localisation des zones Nombre de projet possible sur l'agglomération	Service Environnement	
2013 - 2014	Déposer le dossier de ZDE	Recevabilité du dossier réputé complet par les services de l'Etat Attribution de l'arrêté préfectoral autorisant la ZDE	Service Environnement	
Objectifs pouvant être définis dans la 2 ^e étape une fois l'étude de potentiel réalisée		Capacité de production éolienne sur la ZDE	Service Environnement	% production d'électricité Enr/consommation totale
		Nombre de projet potentiels réalisables	Service Environnement	
MISE EN ŒUVRE				
Maitrise d'ouvrage	CAGB – Service Environnement		Budgets (€ TTC)	Budget consommé en 2011 : 30 000 €
Partenaires	CRFC Communauté de communes du Val de la Dame Blanche (CCVDB) Ademe			
Reférent	Fabienne MEOTTI fabienne.meotti@grandbesancon.fr			

**Grand
Besançon**



Ville de
Besançon

Plans Climat-Energie Territoriaux de la Ville de Besançon et du Grand Besançon



**AXE 5. GESTION DU PATRIMOINE DES
COLLECTIVITES**

Ville de Besançon		PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	
 Grand Besançon		Axe	Gestion du patrimoine des collectivités
		Orientation stratégique	1. Agir sur le patrimoine de l'Agglomération et de la Ville pour améliorer l'efficacité énergétique
FICHE ACTION PATR 1.3			
DEVELOPPER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES BATIMENTS DES DEUX COLLECTIVITES			

EN COURS

PCET Ville	X	Cit'ergie Ville	X	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	X	Mission ALE		Version	1	Dernière modification	02/12/11
------------	---	-----------------	---	------------	---	-----------------	---	-------------	--	---------	---	-----------------------	----------

CONTEXTE ET ENJEUX

Le solaire photovoltaïque

Le site du Grand Besançon dispose d'un niveau d'ensoleillement élevé, d'environ 1300 kWh/m²/an. Une installation de panneaux photovoltaïques permet de produire de l'électricité vendue à EDF avec des contrats d'une durée de 20 ans. Les tarifs de vente varient suivant la réglementation, ils sont déterminés selon les conditions d'installation (panneaux intégrés au bâti ou non, panneaux au sol, usage du bâtiment...). Les conditions tarifaires de vente d'électricité diminuent graduellement à chaque trimestre, depuis le décret de mars 2011, mais le tarif reste fixe une fois le contrat passé avec EDF jusqu'à la fin du contrat. Parallèlement, le coût des installations diminue et la performance des installations augmente. Ainsi, les installations de systèmes photovoltaïques restent encore rentables pour la collectivité sur l'année 2012. La visibilité de la rentabilité des projets ultérieurs sera appréciée en fonction des évolutions réglementaires et des prix du matériel

La Ville de Besançon

En 2011, la Ville de Besançon compte environ 500 m² de capteurs solaires photovoltaïques installés sur les bâtiments communaux, soit l'équivalent de 55 kWc.

A court terme, il s'agit de profiter au plus vite des tarifs d'achat permettant des temps de retour sur investissement supportables pour les collectivités (environ 15 ans) afin d'assurer le développement sur le patrimoine de la Ville et de l'Agglomération des opérations d'envergure.

A moyen terme, le développement se fera lors des rénovations de toitures et d'opportunités spécifiques.

Le patrimoine du Grand Besançon se compose pour l'essentiel de bâtiments (La City, Pépinière de Palente, Temis, Dépôt de Bus de Planoise, Cité des Arts...), ainsi que de foncier de zones d'activités. Le Grand Besançon souhaite utiliser au mieux les potentiels qu'offre ce foncier pour la production d'énergie électrique photovoltaïque.

Au vu des évolutions des tarifs de rachat de l'électricité photovoltaïque, le Grand Besançon privilégie l'installation de panneaux solaires dès la construction du bâtiment. Cependant, il envisage également la faisabilité de projets sur le patrimoine bâti existant. Le développement du solaire photovoltaïque doit être privilégié sur les bâtiments afin de limiter l'imperméabilisation des sols comme la perte de capacité de production agricole. Cependant, le Grand Besançon étant propriétaire de zones d'activités dont l'urbanisation est prévue à moyen terme, la pose de panneaux photovoltaïque au sol pourra tout de même être envisagée.

CONTENU DE L'ACTION

Besançon

3 installations de 36 kWc environ seront installées en 2011-2012 dont une crèche BEPOS (SAPE Artois). Ensuite le développement de centrales photovoltaïques dépendra des rénovations de toitures envisagées et des opportunités. Une opération exemplaire de 36 kWc en terme d'intégration architecturale sera également étudiée (GS Helvétie), en site classé..

Ce programme est issu d'un travail de recensement de toitures effectué en 2010 : la mise en œuvre est, soit directement portée par la Ville, soit par des porteurs privés (location de toiture ...) : cette deuxième possibilité sera étudiée dans la période 2012-2014.

Grand Besançon

Plusieurs projets sont envisagés ou en cours de réalisation :

-Cité des Arts et de la Culture : pose de 1 300 m² de capteurs solaires en toiture pour une production de 140 000 kWh / an

-Dépôt de Bus de Planoise : environ 200 m² de panneaux seront posés en toiture pour une production de 27 000 kWh / an

-Enfin, la possibilité que le Grand Besançon loue des toitures à ses communes membres pour y installer des panneaux solaires est également à l'étude. Le tarif d'achat étant dégressif il est difficile de faire des estimations valables durablement. Pour exemple, dans le tableau suivant, sont exprimés des ratios et des fourchettes de coût, tarif achat (jusqu'au septembre 2011), production d'une centrale sur une toiture bien exposée en intégration au bâti.

OBJECTIFS ET INDICATEURS				
Periode	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Clé-énergie
Besançon				
2012-2014	160	kWc installés patrimoine de la Ville	DME (Ville)	Taux d'électricité d'origine renouvelable : production et achat (%)
		kWh produits		
Grand Besançon				
2012	27 000 kWh	Production annuelle photovoltaïque (CAGB)	Patrimoine	% production d'électricité renouvelable/consommation totale d'électricité des bâtiments et équipements
2013	170 000 kWh	Production annuelle photovoltaïque (CAGB)	Patrimoine	
MISE EN ŒUVRE				
Maitrise d'ouvrage	Ville de Besançon : DME CAGB : PMT		Budgets (€ TTC)	Financements pour 2012-2014 : Ville de Besançon : 600 000€ L'investissement est réalisé par emprunt, dont les annuités sont couvertes par les recettes issues de la production photovoltaïque. Grand Besançon : Cité des Arts : - Dépense : 436 348 € sur 2011-2012 - Recettes : 27 969€/an après 2012 Dépôt de bus de Planoise : - dépenses : 135 000 € (2011) - recettes : 2 000 € / an (à partir de 2012) ZA Marchaux : (conditionnée par la validation du projet) - recette de location
Partenaires	Besançon : DME, DAB, Finances, Education CAGB : Environnement, Pôle des Moyens Techniques, Développement économique			
Référent	Céline BOUCHERON celine.boucheron@grandbesancon.fr Christophe CROIZAT christophe.croizat@besancon.fr			
BIBLIOGRAPHIE DE REFERENCE				
Fiche_panneau_solaire (Ville)				



Grand Besançon



FICHE ACTION
PATR 1.6

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe	Gestion du Patrimoine des collectivités
Orientation stratégique	1. Agir sur le patrimoine de l'Agglomération et de la Ville pour améliorer l'efficacité énergétique

ENGAGER UNE ETUDE DU PATRIMOINE DE L'AGGLOMERATION POUR REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

ENJEUX

PCET Ville	Cit'ergie Ville	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	X	Mission ALE	Version	1	Dernière modification	27/10/11
------------	-----------------	------------	---	-----------------	---	-------------	---------	---	-----------------------	----------

CONTEXTE D'ENJEUX

Assurer l'exemplarité sur son patrimoine bâti est une volonté du Grand Besançon notamment dans le cadre du renouvellement de son label Cit'ergie. Malgré un patrimoine bâti restreint, il est nécessaire d'intervenir dans la mesure du possible sur les bâtiments en matière de réhabilitation énergétique pour participer au PCET et pour améliorer le confort des agents. Les capacités d'interventions du Grand Besançon sur son patrimoine sont assez limitées mais des actions sont déjà menées et peuvent permettre de déterminer les priorités à venir pour améliorer l'efficacité énergétique.

Le patrimoine bâti du Grand Besançon éligible au PCET comprend notamment :

- La pépinière d'entreprises de Palente : une étude énergétique a été réalisée et des travaux simples en remise à niveau et amélioration ont été faits. Les travaux lourds n'ont pas été réalisés pour des raisons d'ordre juridiques (le Grand Besançon n'a pas la pleine jouissance des lieux, elle est copropriétaire et loue les locaux) et pour des raisons financières, les chiffrages de travaux post diagnostic évoquant des montants de 250 K€ à 1M d'€ (chiffres 2008).
- Temis Innovation (réceptionné en 2005), fait l'objet d'un suivi technique et réglementaire des équipements en place. A ce jour, il n'est pas identifié de carence sur les postes techniques considérés dans le cadre du PCET (puits canadien, chaufferie gaz et réseau de chauffage, volets stores).
- La Cité des Arts constitue un programme à réception prévue fin 2012, un suivi des consommations sera réalisé notamment à l'appui d'une gestion technique centralisée sur l'ensemble des équipements.
- La City : le Grand Besançon est propriétaire sur certains volumes du bâtiment et locataire sur d'autres. L'équipement ne donne pas satisfaction (difficulté de paramétrage de l'équipement au regard des caractéristiques techniques de l'immeuble). L'entretien et la maintenance sont coûteux pour une efficacité discutable des équipements de chauffage-climatisation en période de pic chaud et froid.

Pour autant les capacités d'actions existent et doivent être mobilisées dans le cadre de la démarche Plan Climat Energie Territorial et pour satisfaire au label Cit'ergie.

CONTENU DE L'ACTION

- En collaboration avec la chargée de Conseil en Energie Partagé un bilan énergétique de la consommation de certains bâtiments permettra de cibler les défauts du patrimoine d'un point de vue énergétique. **L'objectif étant de cerner les actions à réaliser par la suite.**
- Diagnostic de la qualité des équipements techniques en place et évaluation des besoins de remise à niveau pour les volumes CAGB au sein du programme de « La City ».
- Sensibilisation et communication auprès des usagers quant à la bonne utilisation des équipements en place. Cette action sera menée en lien avec le Service Environnement du Grand Besançon dans le cadre du programme d'éducation et de sensibilisation à la sobriété énergétique.
- Elargissement des actions d'évaluation/contrôle réglementaires sur l'ensemble des sites afin d'évaluer l'efficacité technique et le degré de satisfaction apportés par les équipements en place: contrôle des installations électriques, suivi des consommations, suivi des opérations de maintenance, audit de satisfaction, évaluation des résultats de travaux de remise à niveau...

Sont déjà mises en place sur le patrimoine CAGB, les actions suivantes:

- le contrôle annuel des installations électriques
- le suivi des consommations en KWh et MWh et des factures d'énergie (hors Palente)
- un récapitulatif annuel de la nature et du nombre d'interventions de maintenance et d'entretien par site.

OBJECTIFS et INDICATEURS				
Periode	Objectif	Indicateur	Source	Indicateurs Citergie
2012	Auditer les 3 bâtiments (hors CRR)	Nombre d'audits énergétiques effectués	PMT/ CEP	% des bâtiments compris dans les classes A ou B, F ou G (énergie et GES)
2012	Faire du suivi sur chaque bâtiment	Mise en place de tableaux de suivi par bâtiment	PMT /CEP	
2012-2013	Sensibiliser 100% du personnel	Nombre d'agents sensibilisés	PMT/ Service environnement	
2013-2014	Réduire de 10% la consommation énergétique du parc et les émissions de GES	KWh économisés et GES évités grâce aux opérations de réhabilitation menées	PMT	% des bâtiments compris dans les classes A ou B, F ou G (énergie et GES)

MISE EN ŒUVRE				
Maitrise d'ouvrage	CAGB – Pôle des Moyens techniques		Budgets (C.T.C)	Temps d'animation et de suivi interne entre les services patrimoine et environnement. (Ce temps de travail est à évaluer durant la période 2012-2014) Répartition budgétaire entre services.
Partenaires	Service environnement : Sylvie MARIEZ, Conseillère en Energie Partagée Florence NEVERS, Chargée de sensibilisation			
Referent	Catherine LEHOUX catherine.lehoux@grandbesancon.fr			

 <p>Ville de Besançon</p> <p>Grand Besançon</p> <p>FICHE ACTION PATR 2.1.1</p>	PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	
	Axe	Gestion du patrimoine des collectivités
Orientation stratégique	2 Améliorer l'usage du patrimoine et mutualiser les espaces	
DÉVELOPPER UN PROGRAMME D'EDUCATION ET DE SENSIBILISATION A LA SOBRIETE ENERGETIQUE AUPRES DES AGENTS ET DES ELUS DU GRAND BESANCON ET DE LA VILLE DE BESANCON		

EN COURS

PCET Ville	X	Cit'ergie Ville	X	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	X	Version	1	Dernière modification	5/12/11
------------	---	-----------------	---	------------	---	-----------------	---	---------	---	-----------------------	---------

CONTEXTE ET ENJEUX

Les actions décidées par l'assemblée délibérante de la collectivité se doivent de respecter les engagements qu'elle s'est fixés dans son Plan Climat Energie Territorial. Chaque agent et chaque élu sont également acteurs du PCET et peuvent agir favorablement dans leurs gestes au quotidien.

Le travail partenarial entre tous les services concernés est donc primordial et l'évaluation des actions quotidiennes doit permettre de mettre en avant ces travaux.

Il s'agit donc de mettre en œuvre un programme de sensibilisation et de formation à destination des agents des 2 collectivités, permettant à chacun de disposer des notions de base en matière de développement durable et de sobriété énergétique (formation aux éco-gestes) et d'acquérir des connaissances nécessaires à l'exercice de leurs missions quotidiennes, dans le respect des objectifs fixés.

Le programme de formation continue, amorcé en 2010, réunit des agents de la Ville et du Grand Besançon mais aussi ceux de collectivités extérieures (CCAS de Besançon, Région, Département, Ville et CCAS de Pontarlier). La mixité des publics et la richesse des échanges de savoir-faire et savoir-être permettent ainsi de partager les expériences et de réfléchir ensemble sur l'évolution des pratiques.

En ce qui concerne les **élus**, le programme de formation doit permettre d'apporter les connaissances et éléments d'informations nécessaires à la prise de décision et à la mise en œuvre des politiques publiques, ceci afin d'atteindre les objectifs que la collectivité s'est fixés dans le cadre du PCET et de l'Agenda 21 notamment.

Il convient également d'offrir la possibilité aux agents et des élus des autres communes membres du Grand Besançon de pouvoir être associés à ces programmes de sensibilisation, permettant ainsi à chacun d'acquérir une culture commune "de territoire", et rendre les actions publiques compatibles.

CONTENU DE L'ACTION

Depuis 2009, un plan de formations spécifique des agents au développement durable est élaboré en partenariat avec la Délégation Régionale de Franche-Comté du CNFPT. Il est co construit avec la Ville de Besançon, le Grand Besançon, le Conseil Régional de Franche-Comté et la Ville de Pontarlier dans le cadre du club régional des Agenda 21 afin que chaque collectivité s'enrichisse des expériences menées par ses pairs. Une formation du réseau des référents Développement durable est prévue en novembre et décembre 2011.

- Poursuite de la tenue d'un **théâtre-forum** pour tous les agents (amorcée en 2010 puis en 2011) : basé sur des situations réelles, rencontrées dans le cadre professionnel, le théâtre-forum a pour objectif de faire réagir et de faire évoluer les comportements. Cette action doit être renouvelée chaque année, pour permettre aux nouveaux arrivants de s'approprier la thématique et permettre aux agents déjà en poste de disposer d'une mise à jour de leurs connaissances.
Public attendu : tout agent.
- **Formation des cadres** : en 2011, une formation sur le management éco-responsable et l'intégration du développement durable dans les stratégies managériales a été proposée à l'ensemble des cadres des collectivités. Une formation sur la prise en compte des objectifs du Plan Climat Energie Territorial dans les politiques publiques est attendue.
Public attendu : DGS, directeurs, responsables de service, chargés de missions.
- Réalisation d'**actions plus ciblées** : stage d'éco-conduite pour tous les conducteurs de PL (ville et CAGB), sensibilisation à

l'utilisation des vélos de service, information sur les possibilités de solutions de transports alternatives à la voiture, incitation financière de la collectivité à l'usage des transports en commun et du vélo (actions menées dans le cadre du Plan de Déplacement d'Établissement).

Public attendu : tout agent.

- **Formation continue des référents Agenda 21 et développement durable** pour permettre l'échange d'information avec les agents et la réalisation du suivi des actions inscrites dans les documents-cadres.

Public attendu : référents A21.

- Développement de programmes de formations adaptés aux besoins réels des agents (approches métiers) afin de leur permettre d'intégrer le développement durable en général, la sobriété énergétique en particulier dans leurs missions et projets quotidiens. Dans ce cas, un partenariat fort est à prévoir avec le CNFPT et les organismes en charge de la formation des agents publics :

- o Aménagement et urbanisme (étude de cas, approche AEU avec la dimension d'adaptation, développement de formations thématiques (végétalisation en milieu urbain ...)
- o Adaptation du territoire et vulnérabilité (plan d'interventions sur le territoire sur des sujets d'actualités ou à enjeux : acteurs impliqués, cafés-débats, retour d'expériences ...)
- o Espaces publics
- o Patrimoine bâti (séminaire des acteurs du patrimoine bâti : mise en commun de pratiques et d'outils, définition de méthodes partagées pour atteindre les objectifs, de boîtes à outils ... ; formation à l'évolution des pratiques : MDE, systèmes, bâti, calcul du coût global ...)

- Mise en œuvre d'une sensibilisation de l'ensemble des élus aux principes du développement durable et intégration du concept dans les politiques publiques afin de répondre aux objectifs fixés par les documents cadres (PLU, Agenda 21, PCET ...).

- En novembre 2011, un séminaire portant sur la prospective stratégique et le management durable sera proposé aux élus de la Ville.

Pilotage : Action pilotée par le pôle RH mutualisé pour les actions à destination des agents. Action pilotée par le service Environnement, la Direction Maîtrise de l'Énergie et la mission Développement Durable pour les interventions auprès des élus.

OBJECTIFS et INDICATEURS

Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Cit'ergie
2012-2014	100%	Nombre d'agents et d'élus formés	Pôle RH mutualisé	
2012-2014	10	Nombre de formations en approche métier réalisées	Pôle RH mutualisé	

MISE EN ŒUVRE

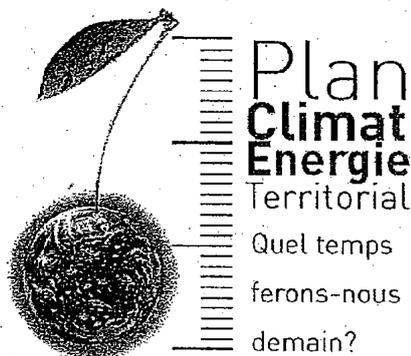
Maîtrise d'ouvrage	Pôle RH mutualisé Mission Développement Durable (Ville) Service Environnement (Grand Besançon)	Budgets (€ TTC)	Formations CNFPT prévues dans le cadre des cotisations collectives Prestations extérieures (budget RH-formation) : 25 000€ en 2012 (5 000€ Grand Besançon, 20 000€ Ville)
Partenaires	CNFPT, ADEME, Direction de la Maîtrise de l'Énergie, CAUE / Espace info énergie / Autres collectivités (engagées dans un programme partenarial d'éducation à l'environnement)		
Référent	Florence NEVERS florence.nevers@grandbesancon.fr Rokaya TOUBALE rokaya.toubale@besancon.fr Nathalie RUYSSSEN nathalie.ruyssen@besancon.fr		

*Grand
Besançon*



Ville de
Besançon

Plans Climat-Energie Territoriaux de la Ville de Besançon et du Grand Besançon



AXE 6. ANIMATION ET MOBILISATION DES ACTEURS TERRITORIAUX



Grand Besançon

FICHE ACTION
ACT 1.1

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe

Animation et mobilisation des acteurs territoriaux

Orientation stratégique

1. Agir auprès des communes du Grand Besançon

PROPOSER UNE BOITE A OUTILS AUX COMMUNES POUR L'ELABORATION DE LEUR PROPRE PLAN CLIMAT ENERGIE

PROGRAMME

PCET Ville

Cit'ergie Ville

PCET Agglo

X

Cit'ergie Agglo

X

Mission ALE

X

Version 1

Dernière modification

05/12/11

CONTEXTE et ENJEUX

Seules les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation réglementaire de réaliser un Plan Climat Energie Territorial. Pourtant, à son échelle, chaque commune pourrait mettre en place une réflexion tant sur son patrimoine que sur son territoire pour participer aux défis énergétiques et climatiques. Il existe déjà un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre réalisé à l'échelle communale par ATMO Franche-Comté.

CONTENU DE L'ACTION

L'objectif de l'action est de fournir une boîte à outil pour guider les communes qui le souhaiteraient dans leur réflexion, voire l'élaboration d'un plan d'action pour le climat.

L'ALE du Grand Lyon a développé une grille d'évaluation des communes dans plusieurs domaines liés au développement durable : aménagement, espace verts, déchets, mobilité, etc. Cette grille n'est pas tout à fait adaptée aux communes de 500 à 2 000 habitants du Grand Besançon. Elle servira cependant de support pour la création d'un outil adapté à notre contexte local. Selon son adéquation avec le contexte grand bisontin, l'outil Climat Pratic élaboré par l'ADEME pourra être diffusé directement aux communes via le CEP ou servira de base à la conception d'un dispositif plus local.

Cet outil pourra ensuite être testé dans une ou deux communes volontaires, puis diffusé plus largement aux 58 communes membres.

OBJECTIFS et INDICATEURS

Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Cit'ergie
2012	Test dans 1 commune	Outil adapté créé	Environnement	
2013	Démarche dans 3 communes	Mise en œuvre par les communes	Environnement	Nombre de projets intercommunaux énergie climat
2014	3 plans d'actions communaux adoptés	Réalisation des plans d'action	Environnement	

MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage	CAGB- Service Environnement	Budgets (€ TTC)	Temps d'animation interne
Partenaire	Audab, future ALE		
Référent	Céline BOUCHERON celine.boucheron@grandbesancon.fr		

BIBLIOGRAPHIE DE REFERENCE

- Boîte à outil communes du Grand Lyon
- <http://www.climat-pratic.fr/>



Grand Besançon



PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

FICHE ACTION
ACT 1.2

Axe
Orientation stratégique

Animation et mobilisation des acteurs territoriaux

1. Agir auprès des communes du Grand Besançon

METTRE EN PLACE UN CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP) POUR LES 58 COMMUNES DE L'AGGLOMERATION

ENGOURS

PCET Ville	Cit'ergie Ville	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	X	Mission ALE	X	Version	1	Dernière modification	05/12/11
------------	-----------------	------------	---	-----------------	---	-------------	---	---------	---	-----------------------	----------

CONTEXTE et ENJEUX

La mise en place d'actions de maîtrise de l'énergie nécessite d'avoir des capacités d'expertise, des ressources techniques, méthodologiques et financières. Si la Ville de Besançon a depuis les années 1980 un service dédié à la maîtrise de l'énergie, les petites communes du Grand Besançon n'ont en revanche pas les compétences internes pour résoudre les questions énergie-climat.

CONTENU DE L'ACTION

C'est pourquoi un poste de conseil en énergie partagé au niveau du Grand Besançon à été créé pour aider les communes à mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie.

Les missions du conseiller en énergie partagé sont les suivantes:

- Conseil, appui technique et méthodologique aux communes qui souhaitent monter des projets de MDE, d'efficacité énergétique développement EnR, etc.
- Appui aux communes pour systématiser la prise en compte de l'énergie et du climat (mise en place d'une procédure de suivi des consommations énergétiques de leur patrimoine, conduite d'audits énergétiques, élaboration de plans d'action, etc.)
- Sensibiliser les services et les élus des communes sur les enjeux énergie climat
- Mettre en réseau les communes pour faciliter le partage d'informations et de bonnes pratiques
- (Organisation d'événements en commun (visite de sites, etc.)?)
- Mise à disposition d'information, de documents (cahiers des charges types, etc.) via l'intranet

OBJECTIFS et INDICATEURS

Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Cit'ergie
2014	25 communes	Engagement des communes dans le CEP	Service Environnement - CEP	
2014	-300 000 kWh / an	Différence de consommation annuelle des communes CEP entre 2013 et 2011 (et équivalent CO2).	Service Environnement - CEP Communes	kWh/hab.an
2014	50 000 €	Différence de coût énergétique annuel cumulé pour les communes CEP entre 2013 et 2011 (hors augmentation du coût des énergies)	Service Environnement - CEP Communes	

MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage	CAGB- Service Environnement	Budgets (€ TTC)	2011 à 2014 : 150 000€ (dépenses) Dont 126 000€ (recettes)
Partenaire	Subvention pendant 3 ans de la part de l'ADEME, FEDER, et de la Région la première année. Fond d'aide aux communes du Grand Besançon		
Référent	Sylvie MARIEZ sylvie.mariez@grandbesancon.fr		



Grand Besançon

FICHE ACTION
ACT 1.3

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe	Animation et mobilisation des acteurs territoriaux
Orientation stratégique	1. Agir auprès des communes du Grand Besançon

SOUTENIR FINANCIEREMENT LA REHABILITATION ENERGETIQUE ET LES INSTALLATIONS SOLAIRES SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX DES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION

PROGRAMME

PCET Ville	Cit'ergie Ville	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	X	Version	1	Dernière modification	05/12/11
------------	-----------------	------------	---	-----------------	---	---------	---	-----------------------	----------

CONTEXTE et ENJEUX

Dans le cadre de la réduction de consommation d'énergie, la CAGB a lancé deux programmes de réalisation d'études de Conseil en Orientation Energétique sur le patrimoine bâti de ses communes membres. La première, terminée en 2010, concerne 21 communes et seconde 13 communes de l'agglomération : au total ce sont 32 bâtiments qui ont été analysés. Ces études aboutissent à des préconisations de travaux qui engendrent des frais difficiles à engager par les communes.

Parallèlement, il existe peu de leviers directs de l'agglomération pour développer les énergies renouvelable : l'enjeu est donc de mobiliser le potentiel du bâti communal.

CONTENU DE L'ACTION

Pour aider les communes à participer aux exigences du Plan Climat, le Grand Besançon met en place un fonds de concours pour le financement de travaux d'isolation et l'installation d'énergies renouvelables sur le patrimoine communal.

Le règlement d'attribution des subventions s'attachera à favoriser prioritairement la réalisation de bouquets de travaux d'isolation de l'enveloppe des bâtiments. Cependant, et afin de permettre la réalisation de travaux d'isolation « par tranches », il concernera également des opérations telles qu'isolation des combles par exemple. Le photovoltaïque et le solaire thermique seront les deux premières énergies renouvelables à faire l'objet du fonds.

Les critères d'éligibilité et les actions de sensibilisation seront également travaillés :

- qualité des matériaux : résistances thermiques minimales pour l'isolation etc.
- diagnostic réalisé avant travaux : COE, CEP ou autre avis technique,
- des outils de sensibilisation à la bonne réalisation des travaux pourront être diffusés aux Maires et artisans,
- réalisation des travaux : dans les communes bénéficiant d'un CEP, celui-ci pourra passer sur le chantier, sinon des photos pourront être demandées...

Au regard des Conseils en Orientations Energétiques déjà réalisés : l'isolation des murs ou de la toiture coûte de 20 000 à 30 000 € pour une économie attendue d'environ 2 MWh/an.

La subvention, dont le taux pourra varier selon le type de travaux, permettrait de subventionner 10 à 15 projets annuels suivant leur nature.

OBJECTIFS et INDICATEURS

Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Cit'ergie
2012-2014	100%	Consommation de la ligne budgétaire	Service Environnement	
2014	- 30 MWh/an	Economie d'énergie réalisée	Communes	
2014	20 kWh/an	Production d'énergie renouvelable réalisée	Communes	

MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage	Service Environnement	Budgets (€ TTC)	Budget d'investissement du Grand Besançon : 2012 : 100 000 € 2013 : 100 000 € 2014 : 100 000 € L'action est budgétée jusqu'en 2016.
Partenaires	Pôle des moyens techniques		
Référent	Céline BOUCHERON celine.boucheron@grandbesancon.fr		

 <p>Ville de Besançon</p> <p>Grand Besançon</p> <p>FICHE ACTION ACT 2.1</p>	PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	
	Axe	Animation et mobilisation des acteurs territoriaux
Orientation stratégique	2. Coopérer, communiquer sur le territoire et vers l'extérieur	
POUR SUIVRE LE PROGRAMME D'EDUCATION ET DE SENSIBILISATION A LA SOBRIETE ENERGETIQUE AUPRES DU GRAND PUBLIC ET DES STRUCTURES PERISCOLAIRES		

PROFANE

PCET Ville	X	Cit'ergie Ville	X	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	X	Version	1	Dernière modification	05/12/11
------------	---	-----------------	---	------------	---	-----------------	---	---------	---	-----------------------	----------

CONTEXTE ET ENJEUX

La moitié des émissions de gaz à effet de serre du territoire est issue de la sphère familiale. Pour accompagner les politiques de changement qui auront nécessairement un impact sur les habitants, notamment sur leurs manières de consommer, la Ville de Besançon et le Grand Besançon (GB) ont décidé de mettre en place un programme d'actions ambitieux et efficace pour leur permettre de respecter leurs engagements (3x20). Ce programme, qui a pour cible le grand public et les enfants à travers leurs activités périscolaires, doit permettre à chacun de bénéficier des informations qui lui sont nécessaires pour comprendre les enjeux du changement climatique et convaincre de la nécessité de revoir les habitudes de consommation et de déplacement, au quotidien, au travail, à l'école ou pendant les loisirs. Les actions de sensibilisation doivent par ailleurs être inscrites dans la durée pour se montrer les plus efficaces possible. Elles doivent toucher le public pour les inciter au changement et être adaptées au public ciblé. Les possibilités de changement ne sont, en effet, pas identiques selon que l'on est propriétaire ou locataire de son logement, habitant de la ville ou d'une commune moins urbanisée...

CONTENU DE L'ACTION

Le programme d'actions est mené en plusieurs étapes. En effet, différents intervenants sont à identifier dans la mise en œuvre :

1 - le **programme PACTES Energie**, piloté en Franche-Comté par l'AJENA, et dont la Ville de Besançon et le Grand Besançon sont partenaires, a pour objectif la mise en œuvre d'outils et supports pédagogiques permettant une appropriation de la thématique par les acteurs relais du territoire : sont notamment ici concernés les animateurs des maisons de quartiers, des centres de loisirs présents sur le territoire du Grand Besançon, les bibliothèques et médiathèques. L'objectif final est de permettre la sensibilisation des publics accueillis dans les structures concernées. Pour pouvoir manipuler ces outils, les animateurs concernés seront formés. C'est également l'objectif recherché par le programme PACTES Energie pour permettre la démultiplication de l'action.

Les étapes du projet sont les suivantes :

- définition des besoins de la collectivité et identification des publics cibles de l'action
- recensement des outils d'éducation déjà disponibles et réalisation de nouveaux supports pédagogiques
- formations des acteurs relais
- mise en œuvre des actions de sensibilisation par les acteurs relais
- suivi et évaluation de l'action, poursuite

Public cible : tout public ; formation d'acteurs relais au sein des structures.

2 - En parallèle, il s'avère nécessaire d'informer, de former le grand public sur les comportements sobres en énergie. Pour cela, un prestataire privé sera retenu pour mener à bien des actions phares, dans le cadre de grandes manifestations existantes. Le jeune public sera également concerné par ces actions ciblées.

La complémentarité entre les actions déjà engagées par la Ville de Besançon sur son territoire et les nouveaux dispositifs qui seront mis en œuvre est à rechercher.

Public cible : tout public.

3 - Le Grand Besançon a mis en place un règlement permettant d'accompagner financièrement les porteurs de projets d'éducation-sensibilisation à l'environnement (associations et communes). Des thématiques ont été définies comme prioritaires, notamment la sobriété énergétique ; les actions doivent être menées sur le territoire du Grand Besançon et participer à accompagner les politiques

publiques.

Chaque année, l'enveloppe financière permettra d'accompagner 4 à 8 projets.

Public cible : associations et communes, maîtres d'ouvrage d'actions d'éducation-sensibilisation à l'environnement.

4 – La Ville de Besançon et le Grand Besançon soutiennent l'initiative d'appartement témoin « Fontaine Eco et toi ? » qui a pour objectif de sensibiliser le grand public, les bailleurs sociaux, les écoles aux économies d'énergie dans l'habitat. Associées à d'autres thématiques telles la gestion de l'eau ou la prévention des déchets, les actions de sensibilisation doivent permettre à chaque acteur, qu'il soit propriétaire ou locataire de son logement, d'agir au quotidien en préservant son pouvoir d'achat et en limitant son impact sur l'environnement.

5 – Au quotidien ou dans le cadre de diverses manifestations, la Ville de Besançon développe des actions multiples, visant à sensibiliser le grand public :

- le soutien technique et financier à l'Espace Info Energie
- Vital Eté
- manifestations de Noël
- accueil des nouveaux bisontins

OBJECTIFS et INDICATEURS

Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur GIEnergie
2012-2014	10	Nombre de projets d'éducation à la sobriété énergétique soutenus par le Grand Besançon	Grand Besançon - Environnement	Nb de manifestations, actions énergie climat/an
2012-2014	16 000 €/an	Montant du budget de la collectivité utilisé pour la sensibilisation à l'énergie	Grand Besançon - Environnement	€/hab.an
2012-2014	5	Nombre d'interventions dans les structures périscolaires	Ville DME	Nb de manifestations, actions énergie climat/an
2012-2014		Nombre d'animations organisées par les maisons de quartier	Mission Développement durable	Nb de manifestations, actions énergie climat/an

MISE EN ŒUVRE

Maitrise d'ouvrage	Ville de Besançon – Direction Maîtrise de l'Energie et Mission Développement Durable Grand Besançon – Service Environnement	Budgets (€ TTC)	<p>Dans le cadre de leurs interventions territoriales :</p> <p>Pour la Ville de Besançon (dans le cadre du programme 2009-2012) : 7 000€ en 2012</p> <p>Pour le Grand Besançon : 16 000€/an de 2012 à 2014 Même budget prévu jusqu'en 2016.</p>
Partenaires	ADEME, FEDER, Conseil Général du Doubs Grand Besançon (autres services), Ville de Besançon, Associations, CAUE (espace info énergie), Logement Fontaine Eco et toi ?, communes, PACTES Energie, AJENA Adera Tri		
Référent	Ville de Besançon : Nadège TOURDOT : nadège.tourdot@besancon.fr Rokaya TOUBALE : rokaya.toubale@besancon.fr Grand Besançon : Florence NEVERS florence.nevers@grandbesancon.fr		

BIBLIOGRAPHIE DE REFERENCE

Délibération du conseil communautaire du Grand Besançon du 31 mars 2011, fixant les conditions du soutien financier du Grand Besançon aux porteurs d'un projet d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

Délibération du conseil municipal de la Ville de Besançon du arrêtant les modalités d'interventions dans le programme PACTES Energie.

Programme annuel d'éducation-sensibilisation de la Ville de Besançon.

 <p>Ville de Besançon</p> <p>Grand Besançon</p> <p>FICHE ACTION ACT 2.2</p>	PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	
	Axe	Animation et mobilisation des acteurs territoriaux
Orientation stratégique	2. Coopérer, communiquer sur le territoire et vers l'extérieur	
DEPLOYER LE PLAN DE COMMUNICATION SUR LES QUESTIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES		

EN COURS

PCET Ville	x	Cit'ergie Ville	X	PCET Agglo	x	Cit'ergie Agglo	X	Version	1	Dernière modification	05/12/11
------------	---	-----------------	---	------------	---	-----------------	---	---------	---	-----------------------	----------

CONTEXTE ET ENJEUX

La Ville de Besançon et l'Agglomération portent en commun les démarches de l'Agenda 21 et du PCET. Ces deux démarches qui s'imbriquent connaissent cependant des communications et des prises de paroles séparées qui rendent plus difficilement compréhensibles par le grand public la cohérence et la convergence des programmes d'actions. Cette difficulté de lecture fait perdre de leur efficacité aux démarches dans leur communication et plus spécialement dans leurs aspects sensibilisation et invitation au changement de comportement.

L'enjeu est donc de simplifier la communication des deux démarches en la fusionnant sous une bannière commune aussi souvent que possible. L'idée est de créer un univers graphique qui permette de porter tous les messages locaux en faveur du développement durable ou de la réduction des gaz à effet de serre.

Principes adoptés pour cette communication :

- des campagnes successives apportant progressivement des messages de plus en plus poussés et profonds en s'appuyant sur des publics convaincus et exemplaires au niveau local (Familles actives, collectivités, associations, CEP et ALE...)
 - une création de mascotte, d'un personnage ou d'un logo qui fera le lien entre les différentes campagnes et messages en local.
- Ne pas utiliser les termes administratifs (plan climat énergie / agenda 21....) mais parler en terme d'objectifs à atteindre et montrer les moyens d'y parvenir (3*20 en 2020 / diminuer sa consommation de carburant...). Avoir un message clair, pertinent, pas basique.

Membres du projet REVE d'Avenir, le Grand Besançon et la Ville de Besançon se sont engagés à utiliser la plateforme 3x20.org pour communiquer les actions et projet énergie-climat des acteurs socio-économiques du territoire. Il s'agit d'un outil pour donner de la cohérence aux actions habituelles de communication ; elle doit s'inscrire et s'intégrer dans les actions de communication qui seront organisées par les deux collectivités.

La nouvelle campagne de communication commune aux démarches PCET et Agenda 21 devra permettre de diffuser l'existence de la plateforme sur le plus de supports possibles et adaptés selon les différentes cibles.

CONTENU DE L'ACTION

Sur le programme de communication sur la thématique énergie-climat :

Campagne de sensibilisation aux gestes individuels permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre : affichage, articles dans les magazines des collectivités, événementiel, animation d'une plate-forme web (ou pages intégrées au portail de l'agglomération et de la Ville), constitution d'une communauté autour d'un réseau social.

Lien et cohérence avec le projet REVE d'Avenir et la plateforme 3x20.org :

Intégration sur les nouveaux supports développés du lien vers la plateforme 3x20.org, utilisation des documents de communication du COMOB REVE d'Avenir, participation aux différentes réunions et engagement pour le « Grand lancement » en 2012.

OBJECTIFS et INDICATEURS				
Periode	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Clé-ergie
2012 - 2014	Substituer le nouvel univers graphique à ceux préexistant pour le PCET et l'Agenda 21	Nombre de documents portant le nouveau logo	Direction Communication	
2012 - 2014	Editer une campagne de sensibilisation et d'incitation au changement de comportement	Nb d'affiches/messages différents développés	Direction Communication	Nb d'actions de communication/an
2012-2014	Promouvoir la plateforme 3x20.org en lien avec la mascotte agenda 21 et PCET dans 100% des documents concernés	Nb de messages et documents diffusés mentionnant la plateforme 3x20.org	Direction Communication Service Environnement	
MISE EN ŒUVRE				
Maitrise d'ouvrage	Directions Communication Ville de Besançon et Grand Besançon		Budgets (€ TTC)	40000€ au total dont restant 7000€ en 2012
Partenaires	Agence DDB Nouveau Monde ADEME Energy Cities Projet REVE d'Avenir			
Referent	Ville de Besançon : Maud SACHOT maud.sachot@besancon.fr Grand Besançon : Thomas ROUSSEZ thomas.roussez@grandbesancon.fr			

 <p>Ville de Besançon</p> <p>Grand Besançon</p> <p>FICHE ACTION ACT 2.3</p>	PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	
	Axe	Animation et mobilisation des acteurs territoriaux
Orientation stratégique	2. Coopérer, communiquer sur le territoire et vers l'extérieur	
POURSUIVRE LA COOPERATION CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA SOBRIETE ENERGETIQUE		

ENCOURS

PCET Ville	X	Cit'ergie Ville	X	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	X	Version	1	Dernière modification	05/12/11
------------	---	-----------------	---	------------	---	-----------------	---	---------	---	-----------------------	----------

CONTEXTE BENEFIX

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, la Ville de Besançon et le Grand Besançon se sont donnés pour objectifs d'atteindre les 3x20 d'ici 2020 : réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, réduire de 20% les consommations énergétiques et augmenter de 23% la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique du territoire.

Pour démontrer officiellement cet engagement, les deux collectivités ont rejoint les quelques 3000 collectivités signataires de la Convention des Maires qui vise à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union européenne de réduire les émissions de CO₂ de 20 % d'ici 2020.

La coopération avec les acteurs compétents et le partage d'expérience et de savoir-faires sont des principes importants pour la Ville de Besançon et le Grand Besançon tous deux investis dans plusieurs initiatives ayant pour but de lutter contre le changement climatique.

En effet en tant que membres d'Energy Cities, « l'association européenne des autorités locales qui inventent leur futur énergétique », les deux collectivités sont investies dans le projet franco-suisse REVE d'Avenir réunissant 27 collectivités autour des problématiques énergétiques et climatiques.

Tournées vers l'Avenir, la Ville de Besançon et le Grand Besançon anticipent d'ores et déjà la révision du PCET en 2015 autour du processus IMAGINE pour co-construire avec l'ensemble des acteurs une vision du territoire à long terme en prenant l'énergie comme clé de lecture.

CONTENU DE L'ACTION

Dans le cadre de la Convention des Maires, la Ville de Besançon et le Grand Besançon respecteront leurs principaux engagements, à savoir :

- Soumettre le plan d'actions du PCET comme plan d'actions en faveur de l'énergie durable et le mettre en œuvre pour réduire d'au moins 20% les émissions de CO₂
- Suivre le plan d'actions soumis grâce à l'établissement d'un bilan des émissions initiales, d'un rapport de mise en œuvre et d'un outil de suivi adapté
- Animer et mobiliser les différents acteurs socio-économiques du territoire autour des thématiques énergie-climat
- Organiser des événements grand public autour de l'énergie et en informer les médias locaux
- Partager les expériences et savoir-faire avec d'autres collectivités

Pour cela, les deux collectivités poursuivent leur adhésion à Energy Cities et s'impliquent dans les initiatives et projets menés par l'Association. Dans le cadre de REVE d'Avenir notamment :

1. En lien avec les 27 collectivités du projet :
 - Participer activement aux rencontres prévues entre les partenaires
 - S'impliquer pleinement dans les comités stratégiques pour lesquelles elles se sont initialement engagées
 - Partager les initiatives, expériences et savoir-faire acquis avec les partenaires européens
 - Contribuer à la communication du projet et de la plateforme à travers le Comité de Mobilisation créée et les supports de communication qu'elles pourront diffuser.
2. En communiquant la plateforme 3x20.org au sein de son territoire :
 - Diffuser la plateforme 3x20 dans le cadre du PCET
 - Faire de la plateforme l'outil de suivi des signataires de la Charte du PCET
 - Utiliser la plateforme 3x20 pour suivre les consommations de leur patrimoine
 - Mobiliser les acteurs privés, publics et les particuliers du territoire avec la plateforme pour mutualiser les bonnes pratiques

Enfin, pour anticiper la révision du PCET en 2015, le Grand Besançon travaillera au préalable en collaboration avec Energy Cities en tant que collectivité pilote pour développer localement le processus collaboratif et participatif IMAGINE. Le but étant de réviser la politique énergie-climat d'une manière novatrice avec l'ensemble des parties prenantes du territoire et de co-construire un nouveau programme d'actions.

OBJECTIFS et INDICATEURS

Periode	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Cit'ergie
2012 – 2014	Respecter les 10 engagements pris dans la Convention des Maires	Nombre d'engagement tenu	Direction de la Maîtrise de l'Energie - Service Environnement	
2012 – 2014	S'impliquer dans toutes les réunions et groupes de travail de REVE d'Avenir	Taux de participation aux différentes rencontres et groupes de travail	Direction de la Maîtrise de l'Energie - Service Environnement	
2012 – 2014	Faire s'inscrire les 50 signataires de la charte du PCET sur la plateforme 3x20	Nombre d'inscrits et de participants sur la plateforme 3x20.org	Direction de la Maîtrise de l'Energie - Service Environnement	
		Nombre d'actions de promotion de la plateforme	Direction de la Maîtrise de l'Energie Service Environnement Directions de la communication	

MISE EN ŒUVRE

Maitrise d'ouvrage	Ville de Besançon – DME Grand Besançon – Service Environnement	Budgets (€ TTC)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation d'événements et supports de communication grand public : budget réparti sur le service environnement et le service communication ▪ Adhésion à Energy Cities : 2500 €/an
Partenaires	Directions de la communication (Ville, Agglomération) Bureau de la convention des Maires / ATMO Energy Cities / ADEME		
Référents	Myriam NORMAND myriam.normand@besancon.fr Céline BOUCHERON celine.boucheron@grandbesancon.fr		

BIBLIOGRAPHIE DE REFERENCE

Texte d'engagement à la Convention des Maires
Communiqué de presse du projet REVE d'Avenir / www.3x20.org
Le mémorandum IMAGINE d'Energy Cities

  FICHE ACTION ACT 2.4	PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	
	Axe	Animation et mobilisation des acteurs territoriaux
	Orientation stratégique	3. Coopérer, communiquer sur le territoire et vers l'extérieur
ETENDRE LE DISPOSITIF DES « FAMILLES ACTIVES POUR LE CLIMAT »		

PROGRAMME

PCET Ville	Cit'ergie Ville	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	X	Mission ALE	X	Version	1	Dernière modification	09/12/11
------------	-----------------	------------	---	-----------------	---	-------------	---	---------	---	-----------------------	----------

CONTEXTE et ENJEUX

Le secteur du résidentiel sur le territoire du Grand Besançon représente 27 % des consommations d'énergie et 11 % des émissions de gaz à effet de serre.

Objectifs :

- sensibiliser/former au moins 200 familles (dont 10-15 familles en situation de précarité énergétique à partir de 2012) sur les problématiques énergie/déchets/qualité de l'air et déplacements afin qu'elles deviennent par la suite des familles référentes pour d'autres
- accompagner ces dernières à la réduction d'au moins 10 % de leurs dépenses d'énergie, etc à l'issue de leur participation à ce dispositif.

Ces familles, en participant à ce dispositif, vont être accompagnées par des experts sur les thématiques énoncées ci-dessus. Elles vont, par leur participation à des manifestations, à des visites, à une coopération avec Freiburg, modifier leurs comportements et procéder à des rénovations de leur habitat. Elles seront ensuite porteuses de messages pour les autres familles bisontines et du Grand Bisontine.

CONTENU DE L'ACTION

133 familles participent actuellement à cette opération, soit environ 450 habitants.

59 résident à Besançon et 74 dans les autres communes du Grand Besançon.

Ces familles ont démarré dans le dispositif en octobre 2009.

Aujourd'hui, un nouvel élargissement des familles est prévu pour atteindre le nombre de 200 familles avec un nouvel appel à candidatures à partir de novembre 2011.

Les critères non cumulés pour les prochains ménages souhaitant s'inscrire au dispositif sont :

- résider en appartement,
- ou être non imposable,
- ou être composée d'au moins un adulte ayant entre 20 et 40 ans ou de plus de 60 ans

OBJECTIFS et INDICATEURS

Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateurs Cit'ergie
2014	200	Nb de familles inscrites	DME	<i>Nombre d'actions, manifestations/an</i>
2014	Economiser de l'énergie et éviter les émissions de GES	Gains réels obtenus par les familles en kWh et teq CO2 évitée	DME	
2014	Adopter de nouveaux comportements (énergie, déchets, achats, déplacements) plus respectueux de l'environnement	Gain en € Report modal sur les TP Kg de déchets produits	DME	

MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Besançon : Direction Maîtrise de l'énergie pilote Grand Besançon : Service Environnement copilote	Budgets (€ TTC)	Fonctionnement :
Partenaires	Direction Gestion des Déchets, Voirie et Transport/Déplacement, Communication ; Mission Développement Durable, Atmo Franche-Comté,Espace Info Energie, Ademe Franche-Comté, la Région Franche-Comté...		2012 : 80 000€ 2013 : 50 000 € 2014 : 50 000€
Référentes	Aline VIENNET Aline.viennet@besancon.fr Florence NEVERS florence.nevers@grandbesancon.fr		Dont 90 000€ sur 2012-2014 pour le Grand Besançon 1 ETP



FICHE ACTION
ACT 3.1

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe	Animation et mobilisation des acteurs territoriaux
Orientation stratégique	3. Mobiliser les acteurs socio-économiques

IDENTIFIER ET FAVORISER LES PRATIQUES INNOVANTES ET L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX ACTEURS ECONOMIQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT

INDICATEURS

PCET Ville	Cit'ergie Ville	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	X	Version	1	Dernière modification	05/12/11
------------	-----------------	------------	---	-----------------	---	---------	---	-----------------------	----------

CONTEXTE ET ENJEUX

Favoriser l'innovation et le développement durable du territoire suppose de travailler à la fois :

- sur l'innovation en continu dans les process de production ou de délivrance de service pour améliorer l'utilisation des ressources, réduire les impacts associés aux process mis en œuvre, choisir, dès la conception du produit, une démarche éco-responsable.
- sur le développement de produits/outils/ démarches innovantes qui permettent aux entreprises, à des coûts acceptables, d'entrer dans des démarches éco-responsables.

Les enjeux sont de :

- réduire les charges fixes liées à la production pour les entreprises,
- développer de nouveaux produits et conquérir de nouveaux marchés.

CONTENU DE L'ACTION

Il s'agit :

- d'identifier et stimuler les projets innovants en la matière avec les pôles de compétitivité et les laboratoires de recherche, les proposer aux entreprises
 - >> **Exemple de projets** : routes intelligentes entre FRTP et Pôle véhicule du futur (ferme photovoltaïque)
 - >> **Exemples d'actions** : prospection sur Pollutec dès 2011, veille presse nationale...
- de prospecter et implanter des entreprises et bureaux d'études capables d'apporter leur expertise aux entreprises sur ces sujets.

L'action est menée sur le territoire de la CAGB et à l'extérieur pour la partie prospection. Elle s'adresse principalement aux PME et PMI du territoire et s'articule autour de :

- rendez-vous annuels de l'énergie et de l'environnement avec les experts et entreprises
- conférences à organiser par les organismes consulaires pour diffusion des bonnes pratiques auprès de leurs adhérents
- plan de prospection annuel CAGB/ARD énergie environnement.

OBJECTIFS ET INDICATEURS

Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Cit'ergie
2012-2014	Développer des activités « environnementales » sur le territoire CAGB	Par an : <ul style="list-style-type: none"> - Projets labellisés par les pôles sur ce sujet, - Nombre d'actions de prospections menées dans les secteurs de l'environnement - Nombre de prospects détectés dans le cadre de ces actions et suit à notre veille sectorielle - Nombre de rendez vous et visites de prospects de ces secteurs - Nombre de projets qualifiés détectés pour lesquels une offre Grand Besançon a été faite - Nombre d'implantation/de développement/de création par an d'activités et d'entreprises des secteurs de l'environnement (filière recyclage, bureaux d'études,....) 	EUDOWEB	

MISE EN ŒUVRE

Maitrise d'ouvrage	CAGB – Service économie	Budgets (€ TTC)	<p>Intégré au PPIF 2011-2015 : 10000€ en 2012</p> <p>(en moyenne 8 000 € par action de prospection, achat et qualification de fichiers clients industriels – 2 chargés d'affaires mobilisés)</p> <p>Projet des pôles au titre du Fonds Régional à l'Innovation et du soutien à la compétitivité</p>
Partenaires	Pôles de compétitivité Agence Régionale de Développement (ARD) Consulaires et organismes professionnels		
Représentant	Dominique Buccellato dominique.buccellato@grandbesancon.fr		

Grand
BesançonFICHE ACTION
ACT 3.2

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe	Animation et Mobilisation des acteurs territoriaux
Orientation stratégique	3: Mobiliser les acteurs socio-économiques

PARTICIPER A LA CREATION D'UN CLUSTER ECO-CHANTIER DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

EN COURS

PCET Ville

Cit'ergie Ville

PCET Agglo

X

Cit'ergie Agglo

Version

1

Dernière
modification

18-10-11

CONTEXTE et ENJEUX

Le secteur du bâtiment et des travaux publics se doit d'être mobilisé pour prendre en compte, dans l'ensemble des chantiers qu'il pilote, les problématiques environnementales.

En parallèle, ce secteur doit aussi trouver de nouveaux développements en innovant dans les produits qu'il propose afin de favoriser la réduction des consommations d'énergie, celle d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants, mais aussi l'utilisation d'écoproduits et une meilleure gestion des infrastructures, notamment routières.

L'objectif prioritaire du cluster est de favoriser l'émergence d'un écopôle, centre de compétence régionale sur l'ensemble des questions d'aménagement territorial durable (locaux, plate forme de formation, animation).

CONTENU DE L'ACTION

Le cluster est une association des entreprises du bâtiment et des travaux publics de la Région Franche-Comté. Ses axes prioritaires de travail sont :

- le lancement du cluster éco-chantier,
- le lancement de la plateforme technologique travaux publics,
- le lancement et animation du site collaboratif Cluster éco-chantier,
- l'animation de la filière : démarche auprès des maîtres d'ouvrage et entreprises, suivi des objectifs de la charte
- les rencontres du Cluster : rencontres techniques et manifestation annuelle,
- le programme d'étude du Cluster : route du futur, déchets et valorisation, observatoire du développement territorial durable.

Le plan d'action complet s'appuie sur les groupes de travail structurants suivants :

- Axe 1 : Ecopôle,
- Axe 2 : Plate forme technologique BTP, construction et aménagements durables,
- Axe 3 : Routes du futur,
- Axe 4 : éco-chantiers,
- Axe 5 : RéSoE (démarche RSE : responsabilité sociétale des entreprises),
- Axe 6 : Villes, éco-quartiers et territoires durables,
- Axe 7 : Eco matériaux,
- Axe 8 : NTIC.

Ces axes de travail ont été définis avec les partenaires du projet. Une réflexion est en cours pour préciser les thèmes de travail.

OBJECTIFS et INDICATEURS

Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Cit'ergie
2011-2013	Aide au développement de la filière de la construction et de l'aménagement territorial durable	- Nombre d'actions du Cluster engagées par an, - Nombre d'actions de sensibilisation à la démarche réalisées par an et par métier/cible - Nombre d'adhérents au Cluster.	Service Economie	

MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage	F RTP	Budgets	Coût total prévisionnel du Cluster Eco-Chantier : 709 000 € HT Financement du Grand Besançon : 15 000 €/an pour les exercices 2012, 2013 et 2014
Co-financiers	CAGB, Région, Etat, CG25		
Partenaire Technique	Pôle Véhicule du Futur, Lycée Pierre Adrien Paris, CFA du Bâtiment		

Referent	Dominique Buccellato dominique.buccellato@grandbesancon.fr	
BIBLIOGRAPHIE DE REFERENCE		
Pôle de Compétitivité, Charte Eco-Chantiers		



Grand Besançon



FICHE ACTION
ACT 3.3

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe	Animation et mobilisation des acteurs territoriaux
Orientation stratégique	3. Mobiliser les acteurs socio-économiques

METTRE EN ŒUVRE UNE PEPINIERE D'ENTREPRISES EN MARAICHAGE BIO

PROGRAMME

PCET Ville	Cit'ergie Ville	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	X	Version	1	Dernière modification	05/12/11
------------	-----------------	------------	---	-----------------	---	---------	---	-----------------------	----------

CONTEXTE et ENJEUX

Les enjeux sont d'une part de diversifier les productions agricoles et promouvoir des produits locaux et adaptés au territoire pour respecter les contraintes climatiques actuelles et à venir, d'autre part de développer l'approvisionnement local sur le Grand Besançon, notamment pour réduire les distances de transports des denrées alimentaires afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le manque de production locale en légumes et fruits est aujourd'hui un facteur limitant pour le développement des circuits courts et de proximité. Relocaliser les échanges alimentaires et permettre le contact direct entre producteur et consommateur est l'un des leviers que le Grand Besançon souhaite actionner pour faire évoluer les modes de consommation.

Des personnes souhaitent s'installer en maraîchage sur l'agglomération, mais ils peinent à trouver du foncier comme à tester leur activité en dimension réelle. Une pépinière d'activités leur permettrait :

- de tester leurs compétences et intérêt pour le travail pendant 1 ou 2 ans,
- de se former (techniques culturales, gestion d'entreprise, commercialisation...),
- de pratiquer tout en recherchant du foncier pour une installation définitive.

Enfin, la création d'une pépinière en Agriculture Biologique permet la diffusion de pratiques environnementales exigeantes auprès des personnes qui s'installeront ensuite sur ces productions. Le développement de projets agricoles spécifiques permet également de travailler sur la valeur de l'espace agricole et contribue à la prise de conscience nécessaire pour limiter l'étalement urbain.

CONTENU DE L'ACTION

Deux volets progressent en parallèle :

- celui de l'étude de faisabilité sur le montage et les missions de la pépinière :
 - > collecte de retours d'expériences,
 - > enquêtes auprès d'acteurs locaux,
 - > proposition d'1 ou 2 scénarios chiffrés de réalisation : structuration juridique, missions, budget...
- celui de la recherche de foncier :
 - > Le Grand Besançon missionne EPF et SAFER pour contacter des propriétaires et acquérir pour son compte du foncier maraîcher dans une zone agricole de Besançon soumise à pression foncière (zone des Vallières),
 - > Les partenaires du projet Sauge sur l'agriculture périurbaine mettent en place les outils pour anticiper les évolutions foncières (veille SAFER, Centre de ressources foncier animé par la Chambre d'agriculture du Doubs) et identifier des opportunités pour l'installation en maraîchage notamment.

Objectifs :

- avoir toutes les bases nécessaires pour avancer sur un choix politique de scénario / portage dès l'automne 2011.
- premières acquisitions de foncier 2012
- premiers porteurs de projets accueillis à l'automne 2012 ou printemps 2013.

OBJECTIFS et INDICATEURS

Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Cit'ergie
2011-2012	Restitution	Etude de faisabilité	Service environnement	
2012	4 ha	Acquisition ou foncier dédié	Service environnement	% Surface agricole/surface totale collectivité
2013 - 2014	3 personnes	Nombre de porteurs de projets accueillis dans la pépinière	Service environnement	

MISE EN ŒUVRE

Maitrise d'ouvrage	Grand Besançon	Budgets (€ TTC)	Budget d'investissement : - 350 000 € sur trois ans 2012,2013,2014)
--------------------	----------------	-----------------	------------------------------------------------------------------------

Partenaire:	Etude : Agence de l'eau / Réalisation : à définir Chambre d'agriculture, AFIP, SAFER, EPF, Lycée agricole de Dannemarie, Ville de Besançon...	Budget de fonctionnement (dont le portage n'est pas encore défini) : 40 000 € /an à prévoir sur 2013-2014 si le Grand Besançon est seul porteur.
Référént:	Cécile PIGANOL cecile.piganiol@grandbesancon.fr	Poursuite de l'action en 2015 et 2016.



Grand Besançon



FICHE ACTION
ACT 3.4

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe	Animation et mobilisation des acteurs territoriaux
Orientation stratégique	3. Mobiliser les acteurs socio-économiques

MOBILISER LES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES SUR LES QUESTIONS ENERGIES-CLIMAT

PCET Ville	Cit'ergie Ville	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	X	Mission ALE	X	Version	1	Dernière modification	08/12/11
------------	-----------------	------------	---	-----------------	---	-------------	---	---------	---	-----------------------	----------

CONTEXTE et ENJEUX

Après une réunion de quelques entreprises le 16 juillet 2010, Energy Cities a créé un Club d'entreprises "Energie Climat" du Grand Besançon.

Le secteur des entreprises émet environ 37% des gaz à effet de serre du territoire (process industriels, bureaux...), sans compter les transports de marchandises. Il est donc essentiel d'accompagner ces acteurs dans la réduction de leurs émissions.

Tous les types d'entreprises sont concernés : industries, services, bâtiment, banque, etc.

CONTENU DE L'ACTION

Actuellement, Energy Cities anime ce club. L'enjeu pour le PCET est de créer une dynamique autour de la question énergie-climat de manière à raccrocher l'initiative permettant de la poursuivre et de la développer.

A court terme et en lien avec Energy Cities, l'objectif est de faire signer aux entreprises volontaires la Charte des acteurs du PCET : ils référenceront alors leurs actions contribuant à l'objectif des « 3x20 » sur la plateforme 3x20.org issue du projet REVE d'Avenir auquel le Grand Besançon prend part.

Après l'adoption et la signature du PCET, le Grand Besançon doit mettre en œuvre les moyens d'être pilote et moteur sur les thématiques du PCET. En tant qu'instance politique et décisionnelle, son rôle est d'arriver à fédérer les acteurs socio-économiques du territoire autour des politiques énergie-climat qu'il défend. Pour ce faire plusieurs étapes sont à mettre en œuvre :

- Faire de l'animation territoriale énergie-climat une priorité politique
- Co-construire l'animation entre le service économie et le service environnement (réflexion sur les acteurs à impliquer, choix des thématiques à aborder, manière d'animer, etc.)
- Dédier une personne sur l'animation des acteurs socio-économiques (définir politiquement si la personne doit se trouver au service économie ou environnement et le temps dédié)
- Lancer des actions d'animation et de mobilisation

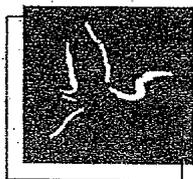
Dans un deuxième temps, la mise en place de l'Agence Locale de l'Energie permettra de développer cette mission d'animation à part entière et de manière cohérente avec les autres missions de la structure, auprès des entreprises. Le but de l'ALE étant de fédérer les acteurs et piloter les questions énergie-climat selon les orientations politiques et les besoins d'animation du Grand Besançon. Cette mission se fera à ce titre avec l'appui de la Direction de l'Economie du Grand Besançon et du service Environnement.

OBJECTIFS et INDICATEURS

Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateurs Cit'ergie
2012-2014	Faire adhérer 20 acteurs socio-économiques à la Charte du PCET/an	Nombre de signataires (entreprises, fédérations, associations...) engagés	Service Environnement	
2012 - 2014	Organiser 2 rencontres annuelles	Nombre de rencontres organisées dans la période (ateliers thématiques, rencontres d'autres territoire, conférence-débat...A définir)	Services Environnement / Economie	Nb de manifestations, actions climat, énergie /an
2014	Mesurer une baisse de 10% sur l'ensemble des signataires	KWh économisés et teq CO2 économisés	Service Environnement / plateforme 3x20 / future ALE	tCO2eq/hab.an

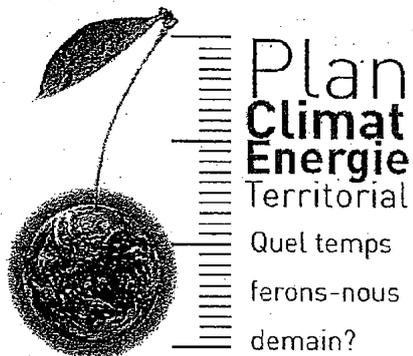
MISE EN ŒUVRE			
Maitrise d'ouvrage	CAGB- Service Environnement	Budgets (€ TTC)	Moyens d'animation internes au Grand Besançon Organisation de journées : 3 000 € en 2012 2013-2014 : budget ALE
Partenaires	CAGB – Service Economie Energy Cities, ADEME, chambres consulaires : CCI, CMA, CRCI, organisations professionnelles Ville de Besançon		
Referent	Céline BOUCHERON celine.boucheron@grandbesancon.fr		

*Grand
Besançon*



Ville de
Besançon

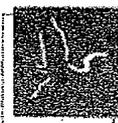
Plans Climat-Energie Territoriaux de la Ville de Besançon et du Grand Besançon



AXE 7. MISE EN OEUVRE



Grand Besançon



PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

FICHE ACTION
MOE 1.1

Axe

Mise en œuvre

Orientation
stratégique

1. Mettre en œuvre le PCET

CREER UNE AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE (ALE)

PCET Ville

Cit'ergie Ville

PCET Agglo

Cit'ergie Agglo

Version

1

Dernière
modification

08/12/11

CONTEXTE ET ENJEUX

Le tiers des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie du territoire grand bisontin est dû aux acteurs socio-économiques du territoire (tertiaire, industrie, agriculture, transport de marchandises...). Le Grand Besançon et la Ville de Besançon, en plus d'être exemplaires sur leur propre patrimoine et dans les compétences qu'elles exercent, se doivent d'assurer un rôle d'animateur auprès des parties prenantes du territoire pour agir indirectement sur des émissions et des consommations significatives qu'elles ne maîtrisent pas, dans le but d'atteindre les 3x20.

La mise en place d'une Agence Locale de l'Energie répond à ce besoin d'animation et de mobilisation au sein du territoire. Trois enjeux caractérisent l'ALE : fédérer, mobiliser, animer.

De nombreuses actions se font déjà, portées par différents acteurs socio-économiques dont les deux collectivités. A ce titre, le but de l'ALE serait de rassembler en un seul et même lieu l'ensemble de ces initiatives de manière cohérente. La volonté de créer une telle structure est de faire émerger un chef de file unique sur l'énergie et le climat qui deviendraient alors des thématiques à part entière.

On distinguera ici des missions de base, correspondant à des besoins déjà identifiés sur le territoire et permettant de justifier l'investissement initial, des missions complémentaires restant à définir et/ou pouvant être prises en charge par une autre structure ou devant attendre une 2e étape et un 2e tour de table de financement.

- Informer et conseiller le grand public, les ménages (propriétaires occupants et locataires), les copropriétés (via les syndicats), les très petites entreprises et les communes concernant la maîtrise de l'énergie et la lutte contre le changement climatique (solutions techniques, ressources et aides financières existantes, hiérarchiser les priorités pour la réalisation de travaux, etc.);
- Intervenir auprès de publics-cibles pour sensibiliser sur les thématiques énergie-climat (scolaires dans le cadre d'une sensibilisation, associations, etc.);
- Accompagner et soutenir les porteurs de projets pour mettre en œuvre des actions relatives à la maîtrise de l'énergie, à la diminution des GES, à l'adaptation au changement climatique (aide au montage de dossier, mise à disposition d'une ingénierie technique et financière, etc.);
- Mettre en réseau (annuaire des professionnels spécialisés présents sur le territoire, etc.) en lien avec les fédérations professionnelles et les chambres consulaires,
- Constituer un relai en direction des médias;
- Appui à l'animation du Plan climat énergie grand bisontin auprès des acteurs socio-économiques;
- Soutien au groupage des certificats blancs d'économie d'énergie une fois que ce dispositif sera arrivé à maturité
- Coordonner les espaces info-énergie présents sur le territoire, après réorganisation éventuelle.

CONTENU DE L'ACTION

La création d'une ALE est prévue en plusieurs étapes :

1. Recrutement (Grand Besançon) d'un chargé de mission pour la préfiguration
2. Une période de préfiguration de l'ALE durant huit à dix mois pour construire la mise en place de cette structure : analyse des besoins pour déterminer les missions utiles, état des lieux des actions et démarches existantes, besoin en ressources humaines (glissement et/ou création d'ETP), étude du montage financier, juridique et partenarial, implantation sur le territoire etc.
3. Délibération du Grand Besançon, de la Ville de Besançon et des autres partenaires pour la création de l'agence

4. Formalités administratives de création de la structure
5. Recrutement du personnel pour l'ALE
6. Démarrage de l'activité

Une montée en charge de l'ALE supérieure à 6ETP sera à prévoir dès 2014 selon les missions et les besoins territoriaux.

OBJECTIFS et INDICATEURS

Periode	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur CITE 2012
2012	1 ETP – 10 mois	Préfiguration effective	Service Environnement	
2013	Délibération partenaires et accord financier	Création de l'ALE	Service Environnement	
2013	Recrutements	Début des missions	ALE	

MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage	Grand Besançon - Service Environnement	Budgets (€ TTC)	Part Grand Besançon : 2012 (phase de préfiguration) : 1 ETP + 15 000€ 2013-2014 : 80 000 € / an
Partenaires	Ville de Besançon, ADEME, Conseil Général, Conseil Régional, FEDER, Communes, Adhérents		
Referent	Céline BOUCHERON celine.boucheron@grandbesancon.fr		

BIBLIOGRAPHIE DE RÉFÉRENCE

Fiches ALE (réseau FLAME)

 <p>Ville de Besançon</p> <p>Grand Besançon</p> <p>FICHE ACTION MOE 1.2</p>	PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	
	Axe	Mise en œuvre
Orientation stratégique	1: Mettre en œuvre le PCET	
CREER UN ORGANISME DE "TIERS-FINANCEMENT" SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET D'EFFICACITE ENERGETIQUE		

PROGRAMME										
PCET Ville	X	Cit'ergie Ville	X	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	X	Mission ALE	Version 1	Dernière modification 9/12/11

CONTEXTE ET ENJEUX

L'enjeu est de disposer d'un outil d'investissement *qui permette l'innovation tant pour la maîtrise de l'énergie que le développement des filières renouvelables*. Cette fonction est essentielle pour développer des montages financiers et techniques innovants, ouvrir des marchés pour que les entreprises privées puissent ensuite développer ces filières. Parmi les enjeux à travailler : le financement et le portage d'actions d'isolation dans les copropriétés, l'investissement dans des énergies renouvelables, les smart grids...

Pour cela, la constitution d'une Société d'Economie Mixte Energie pourrait être adaptée. Des réflexions de ce type sont en cours, notamment en Région Ile de France.

Une telle entité permettrait de mobiliser des fonds d'investissements publics et privés et de réinvestir les bénéfices de ces actions dans les économies d'énergies et/ou les énergies renouvelables. Elle pourrait également vendre l'énergie qu'elle produirait, grouper et valoriser auprès des compagnies énergétiques obligées les certificats d'économie d'énergie qu'elle générerait par ses actions.

CONTENU DE L'ACTION

A ce stade de la réflexion, de nombreuses questions sont posées :

- échelle pertinente de réflexion : l'échelle à l'étude en Ile de France est régionale. Un travail partenarial est à engager auprès des collectivités locales pour identifier les projets (suite aux PCET de la Région, du Conseil général, ainsi qu'au SRCAE).
- structure porteuse : une Société Publique Locale (SPL) a été créée dans le département du Doubs pour porter des projets d'aménagements pour le compte des collectivités. La Ville comme le Grand Besançon en sont membres. Même si cette structure ne pourrait à priori pas associer de financements privés, ni intervenir en dehors du cadre de la gestion des équipements des collectivités, un démarrage de l'action par son biais pourrait être envisagé.
- les projets et filières à travailler :
 - >> de toute évidence nous manquons d'outils et de montages pertinents pour intervenir sur l'isolation de copropriétés qui représentent une part considérable du bâti de l'agglomération. Une structure qui financerait des travaux d'isolation par l'extérieur, puis se rémunérerait sur les économies de charges réalisées permettrait peut-être de déclencher des projets de rénovation.
 - >> d'autre part, notre PCET dispose de peu de leviers de développement des énergies renouvelables : une structure finançant et assurant la maîtrise d'œuvre de projets pourrait sans doute initier des projets. Par exemple, elle pourrait exploiter les toitures du patrimoine bâti public pour y installer des panneaux solaires.

Ville de Besançon et Grand Besançon s'engagent donc, à travers cette fiche-action, à engager une réflexion technique, juridique, financière pour la création d'un outil adapté. Des crédits d'étude sont réservés à cet usage dans les budgets.

OBJECTIFS et INDICATEURS				
Periode	Objectifs	Indicateur	Source	Indicateur Cit'ergie
2013	validation	Proposition de montage d'une structure	DME – Service Environnement	
2014	1 ^{ère} opération	Projets – montants engagés	Structure créée	Nombre de projets intercommunaux sur l'énergie et le climat
MISE EN ŒUVRE				
Maitrise d'ouvrage	Grand Besançon - Ville de Besançon		Budgets (€ TTC)	Budgets d'étude Grand Besançon : - 2012 : 20 000 € - 2013 : 40 000 € - 2014 : 20 000 €
Partenaire	Agence Locale de l'Énergie			
Réfèrent	Céline BOUCHERON - Service Environnement celine.boucheron@grandbesancon.fr Myriam NORMAND – Direction MDE myriam.normand@besancon.fr			

  FICHE ACTION MOE 2.1	PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	
	Axe	Mise en œuvre
Orientation stratégique	2- Suivre et évaluer le PCET	
POURSUIVRE LE PROCESSUS DE LABELLISATION CIT'ERGIE POUR EVALUER LA PROGRESSION DES DEUX COLLECTIVITES		

EN COURS

PCET Ville	X	Cit'ergie Ville	X	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	X	Version	1	Dernière modification	09/12/11
------------	---	-----------------	---	------------	---	-----------------	---	---------	---	-----------------------	----------

CONTENU ET ENJEUX

Dans le cadre du programme Interreg REVE JURA LEMAN Besançon et le Grand Besançon ont expérimenté le label European Energy Award (EEA). Ce label récompense la politique énergie-climat de collectivités européennes, notamment allemandes, suisses, autrichiennes et françaises. Besançon a été une des premières villes labélisées Cit'ergie en France et le Grand Besançon une des premières agglomérations labélisées Cap Cit'ergie, en décembre 2007. Aujourd'hui un nombre croissant de villes françaises s'engage dans la démarche.

La Ville de Besançon est en cours de renouvellement de son processus Cit'ergie.
Le Grand Besançon vise l'obtention du label en 2012.

L'Ademe pilote l'animation du label Cit'ergie au niveau français.

La labellisation délivrée par un auditeur extérieur est possible si la collectivité a mis en œuvre au moins 50% des possibilités d'actions et de progression sur lesquelles elle est compétente.

Le label compte 6 domaines d'intervention :

- 1/ Développement territorial
- 2/ Bâtiments et installations de la collectivité
- 3/ Approvisionnement en énergie, en eau et assainissement
- 4/ Mobilité
- 5/ Organisation interne
- 6/ Communication, coopération

CONTENU DE L'ACTION

- Engagement sur un programme d'actions pour 4 ans
- Suivi du programme d'actions (tableau de bord)
- Visite annuelle par un conseiller accrédité par l'Ademe
- Audit à renouveler tous les 4 ans, avec engagement sur un nouveau programme d'actions

Animation commune Cit'ergie et Plan Climat Energie Territorial (comité de pilotage et équipe projet identiques). L'équipe projet et le Comité de pilotage se réunissent au moins une fois par an.

Calendrier	
Ville de Besançon	Grand Besançon
2011 : renouvellement du label	2011 : choix du conseiller
2012 : obtention du label Cit'ergie Gold	2012 : demande de label + état des lieux et audit
2012-2015 : validité du programme d'actions	2013-2016 : validité du programme d'actions
2015 : renouvellement du label	2016 : renouvellement du label

OBJECTIFS ET INDICATEURS				
Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Cit'ergie
2012	Obtention du label « EEA Gold [®] »	Augmentation du pourcentage d'atteinte des objectifs potentiels de réalisation de la collectivité dans les différentes rubriques des six domaines du label	Ville de Besançon	
2012	Obtention du label « Cit'ergie »		Grand Besançon	
2012-2015 2013-2016	Mise en place, suivi et évaluation du programme d'actions	Nombre d'actions en cours ou réalisées Nombre de réunions/an de pilotage et suivi	Ville de Besançon Grand Besançon	
MISE EN ŒUVRE				
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Besançon - DME Grand Besançon – Service Environnement		Budgets (€ TTC)	Utilisation du label : 500 € /an Visite annuelle (3 ans) : 2 500 € /an Audit : 15 000 €
Partenaires techniques	ADEME Conseillers et auditeurs Cit'ergie retenus			
Referentes	Céline GALLIOT celine.galliot@besancon.fr Céline BOUCHERON celine.boucheron@grandbesancon.fr			
BIBLIOGRAPHIE DE REFERENCE				
Rapports de visites annuelles Besançon et Grand Besançon Etat des lieux 2011 Ville de Besançon Programme d'actions 2012-2015 Ville de Besançon				

 <p>Ville de Besançon</p> <p>Grand Besançon</p> <p>FICHE ACTION MOE 3.1</p>	PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	
	Axe	Mise en œuvre
	Orientation stratégique	3. Adopter et développer une approche en coût global
CREER UNE BOITE A OUTIL PERMETTANT D'INTEGRER PROGRESSIVEMENT L'APPROCHE EN COUT GLOBAL DANS LES INVESTISSEMENTS DE LA VILLE ET DE L'AGGLOMERATION		

PROGRAMME

PCET Ville	X	Cit'ergie Ville	PCET Agglo	X	Cit'ergie Agglo	Version	1	Dernière modification	09/12/11
------------	---	-----------------	------------	---	-----------------	---------	---	-----------------------	----------

CONTEXTE et ENJEUX

Le coût global d'un achat ou investissement comprend l'ensemble des dépenses et recettes relatives à :

- son investissement initial,
- son déroulement,
- sa maintenance et son renouvellement,
- sa fin de vie.

Actuellement, les choix d'investissement sont essentiellement basés sur le coût d'investissement. De plus en plus régulièrement, d'autres éléments sont pris en compte : durée de vie d'un matériau, coût de fonctionnement et d'entretien, achat éco responsable...

Dans le cadre du Plan Climat Energie, il est essentiel de se doter d'outils d'aide à la décision intégrant des critères :

- de calcul économique global : investissement, mais également entretien, gestion, coût des énergies et son évolution...
- d'externalités environnementales et sociales : pollution, impact sanitaire, conséquences sur la gestion des déchets...

Malgré une compréhension générale de l'enjeu, il reste à définir des outils opérationnels adaptés à nos collectivités.

CONTENU DE L'ACTION

L'objectif de l'action est de définir une méthode, des outils opérationnels adaptés à notre fonctionnement pour tester cette approche en coût global sur quelques projets d'investissement et pouvoir la généraliser peu à peu.

Un groupe de travail sera constitué en 2012 avec les services techniques (construction et gestion du patrimoine), finances (possible intégration budgétaire de ces éléments), environnement (en charge du PCET).

Il envisagera les modalités de mise en œuvre : dépenses à intégrer, taux d'actualisation et d'évolution du prix des énergies à adopter, choix de projets-tests...

Les outils seront testés sur quelques projets de nature différente (investissement, achat de fournitures...), puis le groupe travaillera à une généralisation de la démarche.

Résultats attendus : test sur quelques projets, bilan et perspectives pour une généralisation.

OBJECTIFS et INDICATEURS

Période	Objectif	Indicateur	Source	Indicateur Cit'ergie
2012	Produire un CDC ou une charte	Nature des productions et échanges Questions et réponses traitées Recensement, état des lieux effectifs		
2012-2013	Réaliser l'outil	Réalisation de l'outil		
2013- 2014	Tester l'outil sur trois projets de nature différente	Nombre de tests sur projet Adaptabilité et appropriation par les services		

MISE EN ŒUVRE

Maitrise d'ouvrage	Grand Besançon, Ville de Besançon	Budgets (€ TTC)	Animation interne
Partenaire Technique	Différents services des deux collectivités : qualité, finances, urbanisme...		
Referents	Céline BOUCHERON (à confirmer) celine.boucheron@grandbesancon.fr Jean-Christophe LUC: Service finances Ville (à confirmer) Jean-christophe.luc@besancon.fr		

BIBLIOGRAPHIE DE REFERENCE

Note Coût Global – Energies demain / Futur Facteur 4 – PCET 2011
 Site du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire – calculateur coût global : <http://www-coutglobal-developpement-durable-gouv-fr.aw.atosorigin.com/index/accueil/cas/C>